



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2024-075

PUBLIÉ LE 26 MARS 2024

Sommaire

DEETS /

971-2024-03-22-00014 - Arrêté DEETS PS du 22 mars 2024 fixant temporairement la dotation globale de financement et la fraction forfaitaire mensuelle du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs pour l'exercice 2024 géré par l'UDAF (2 pages)

Page 3

SGAR / mission développement économique

971-2024-03-22-00013 - arrêté approbation SRDEII 2023 2028 (127 pages)

Page 6

DEETS

971-2024-03-22-00014

Arrêté DEETS PS du 22 mars 2024 fixant temporairement la dotation globale de financement et la fraction forfaitaire mensuelle du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs pour l'exercice 2024 géré par l'UDAF



Pôle Solidarités

Service Protection des Populations

Arrêté DEETS / PS 22 MARS 2024

fixant temporairement la dotation globale de financement et la fraction forfaitaire mensuelle du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs pour l'exercice 2024 (SMJPM)

**géré par l'association UDAF
SIRET : 314 408 154 00099**

Le préfet de la région Guadeloupe
préfet de la Guadeloupe
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre National du mérite

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1-I-8, L.314-1, L. 314-1, L.314-4 et suivants, ensemble les articles R.324-1 à R. 314-48 ;
- Vu le décret n° 2021-1684 du 23 décembre 2021 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. Xavier LEFORT ;
- Vu l'arrêté du 2010/761/PREF/DSDS/CS en date du 06 juillet 2010 d'autorisation du service mandataire dénommé **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF** - située au 24 Avenue Paul LACAVE - 97100 BASSE-TERRE ;
- Vu L'arrêté du 31 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe ;
- Vu L'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe ;
- Vu L'arrêté préfectoral SG/BCI du 06 MAI 2022 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic DE GAILLANDE, directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de la Guadeloupe pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;
- Vu l'arrêté du 15 mai 2023 pris en application de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires de protections des majeurs (SMJPM). Le montant de la Dotation Régionale Limitative (DRL) de la région Guadeloupe est fixé à 4 714 543,00 €, publié au Journal officiel du 02 juin 2023 ;

- Vu l'arrêté DEETS/PS/971-2023-08-21-00005 du 2 août 2023 fixant la dotation globale de financement du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM) géré par l'association UDAF pour l'exercice 2023 ;
- Vu les crédits disponibles sur le budget opérationnel du programme 304 « Inclusion Sociale et Protection des Personnes » pour l'exercice 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

- Article 1** A compter du 1^{er} janvier 2024, la dotation globale de fonctionnement temporaire du SMJPM de l'UDAF sera d'un montant de deux millions quatre cent quarante-et-un mille sept cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (2 441 786,97 €).
- Article 2** En application de l'article R.314-107 du CASF, la fraction forfaitaire mensuelle sera égale au douzième de ladite dotation, soit deux cent trois mille quatre-cent quatre-vingt-deux euros et vingt-cinq centimes (203 482,25 €).
- Article 3** Les recours contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, sis 1 place du Palais Royal 75100 PARIS cedex 01, dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.
- Article 4** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Gourbeyre, le 22 MARS 2024



Xavier LEFORT

SGAR

971-2024-03-22-00013

arrêté approbation SRDEII 2023 2028



Arrêté

portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Guadeloupe 2023-2028

Le Préfet de la région Guadeloupe
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4251-12 à 20

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 2 et 3

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 8

Vu la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, notamment son article 53

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 42

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. LEFORT (Xavier)

Vu la délibération du conseil régional de Guadeloupe du 20 décembre 2023 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII 2023-2028)

Vu les avis exprimés sur ce projet de schéma dans le cadre de la concertation avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Vu la convocation à la réunion de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 28 novembre 2023 au cours de laquelle le SREDII a été présenté

Considérant que la procédure d'élaboration du schéma prévue aux articles susvisés a été respectée et que la concertation en CTAP peut être considérée comme régulière

Considérant que le schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et que son contenu est conforme aux dispositions de l'article L 4251-13 du CGCT

Considérant que le schéma dans ses dispositions ne porte pas atteinte aux intérêts nationaux

Considérant que sont ainsi réunies les conditions de fond et de forme permettant au Préfet de région, conformément aux dispositions susvisées, d'approuver le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Secrétariat Régional Pour les Affaires régionales

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales

ARRÊTE

Article 1er : Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté par le conseil régional de Guadeloupe par délibération du 20 décembre 2023, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 : Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Guadeloupe peut être consulté sur le site internet de la préfecture de Guadeloupe.

Article 4 : Le Secrétaire régional pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 22 MARS 2024



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours

Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Guadeloupe **2023-2028**

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION SRDEII



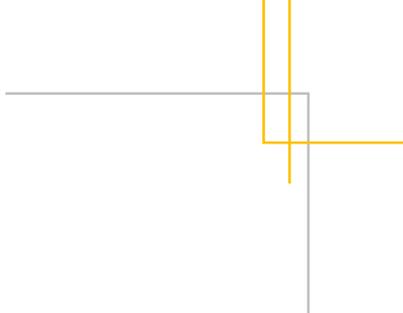
SOMMAIRE

Glossaire des acronymes	4
Mot du Président	6
Ambition du SRDEII Guadeloupe 2023-2028.....	8
Retour sur les raisons de la révision	10
Méthodologie suivie	11
Défi 1 : Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture	15
Introduction.....	15
Section 1 : Poursuivre la structuration des filières	18
Section 2 : Accompagner les pratiques respectueuses de l'environnement.....	22
Section 3 : Augmenter la valeur ajoutée de la production locale	24
Les indicateurs de suivi du Défi 1	27
Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire solidaire et durable (respectueux de l'homme et de l'environnement)	33
Introduction.....	33
Section 1 : Faire de l'ESS un levier de croissance et de transitions	34
Section 2 : Réussir les transitions écologique et énergétique.....	38
Section 3 : Renforcer la résilience du territoire	49
Les indicateurs de suivi du Défi 2	50
Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international	57
Introduction.....	57
Section 1 : Mettre l'innovation et le numérique au service de la compétitivité des entreprises et du territoire	59
Section 2 : Poursuivre le développement à l'international des entreprises.....	65
Section 3 : Optimiser les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs économiques	68
Les indicateurs de suivi du Défi 3	73
Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois	78
Introduction	78
Section 1 : Structurer les industries culturelles et créatives.....	79
Section 2 : Impulser et valoriser l'économie bleue.....	82
Section 3 : Diversifier et structurer l'économie verte	85

Section 4 : Développer et structurer la silver économie	87
Les indicateurs de suivi du Défi 4	90
Défi 5 : Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe.....	97
Introduction	97
Section 1 : Favoriser l'appropriation du SRDEII et la réussite de sa mise en œuvre par un pilotage partenarial rénové	98
Section 2 : Renforcer la coordination des interventions des acteurs institutionnels et économiques pour plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité de l'action publique sur le territoire.....	101
Section 3 : Mettre en place un suivi-évaluation opérationnel afin de mesurer objectivement l'efficacité de la stratégie et ses impacts sur le territoire.....	104
Les indicateurs de suivi du Défi 5	107
Résultats de la consultation en ligne	111
Énumération des contributions reçues	113
Bibliographie	114
Annexe	116
Panorama socio-économique de la Guadeloupe.....	116

Glossaire des acronymes

- **ACCYB** : Agence caribéenne pour la cybersécurité
- **ARDDA** : Aide régionale au démarrage et au développement d'activité
- **ARICE** : Aide régionale à l'investissement et à la création d'emploi
- **CAE** : Coopérative d'activité et d'emploi
- **CCI IG** : Chambre de commerce et d'industrie des Iles de Guadeloupe
- **CCT** : Contrat de convergence et de transformation
- **CMAG** : Chambre des métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe
- **CPRDFOP** : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
- **CRESS** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- **CRPMEM-IG** : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Iles de Guadeloupe
- **CTAP** : Conférence Territoriale de l'Action Publique
- **CTIG** : Comité du Tourisme Des Iles de Guadeloupe
- **EGALIM (loi)** : loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs et améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire.
- **EnR** : Energies renouvelables
- **EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunal
- **FAEPOM** : Fraction de l'accise sur les énergies perçue en outre-mer
- **FEAMPA** : Fonds Européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture
- **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- **GE** : Groupement employeur
- **GES** : Groupes économiques solidaires
- **GIE** : groupement d'intérêt économique
- **GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces
- **GPECT** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales
- **ICC** : Industries culturelles et créatives
- **JVS** : Joint-venture sociale
- **MOM** : Ministère des Outre-mer
- **MVR** : Marché Virtuel Numérique Régional
- **PAT** : Programmes alimentaires territoriaux
- **PROEPP** : Plan Régional d'Organisation et d'Equipement des Ports de Pêche
- **PTCE** : Pôle territorial de coopération économique

- 
- **SAGPC SA** : Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes
 - **SAR** : Schéma d'aménagement régional
 - **SCIC** : Société coopérative d'intérêt collectif
 - **SCOP** : Société coopérative de production
 - **SRDAM** : Schéma régional de développement de l'aquaculture marine
 - **SRDAN** : Schéma Régional d'Aménagement Numérique
 - **SRDEII** : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
 - **SRDTL** : Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs
 - **SRDUN** : Schéma Régional du Développement des Usages et services Numériques
 - **SRESRI** : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Mot du Président



“ S’adapter à la réalité économique du territoire » est le mot d’ordre de cette nouvelle programmation 2023-2028 du Schéma régional de développement économique d’innovation et d’internationalisation (SRDEII).

L’évaluation du précédent schéma adopté en 2016 a fait ressortir la nécessité de sortir de l’urgence suite aux crises successives qui ont impacté le territoire. Pandémie, inflation, augmentation de la précarité des ménages, la nécessité de poursuivre les actions menées dans le cadre du *New Deal*, le nouveau modèle économique, s’est avérée réelle.

Des actions portant sur l’innovation pour permettre aux entreprises de disposer d’aides mieux adaptées, à la mise en place des structures de préfinancements, en passant par l’élargissement de la concertation pour conventionner différemment ; l’objectif est bien de mettre en œuvre une politique efficiente en faveur de la création d’entreprises pérennes, de l’emploi et de la richesse.

C’est dans cette perspective que la Collectivité Régionale a mené pendant plusieurs mois et sur l’ensemble du territoire, des ateliers participatifs s’appuyant sur une démarche partenariale. La participation de plus de 500 guadeloupéens - institutionnels, acteurs économiques et membres de la société civile- démontrent l’intérêt porté à une démarche concertée.

Le nouveau SRDEII incarne la vision que nous avons toujours appelé de nos vœux : celle d’une meilleure coordination de l’intervention de chaque instance pour une lisibilité optimale au profit des porteurs de projets. Une coordination génératrice de projets fédérateurs mieux à même de booster l’économie guadeloupéenne.

Ainsi pour optimiser son efficacité et renforcer la collaboration de l’ensemble des parties prenantes, nous installerons une « gouvernance partagée », grande nouveauté apportée par ce document stratégique. Le conventionnement avec les EPCI et la transformation du comité de pilotage en comité de suivi pour mieux évaluer la progression du schéma, sont d’autres mesures concrètes.

Parmi les défis poursuivis par ce schéma, l’innovation, incontournable dans la stratégie visant à « faire émerger les entrepreneurs de demain » et proposer de nouveaux secteurs, vecteurs d’emplois.

Le secteur agricole qui bénéficie d’un soutien renforcé de la Région Guadeloupe, notamment à travers le financement de la Chambre d’Agriculture (seule chambre de France à bénéficier de ce dispositif), est le pilier de cette stratégie. La formation de nos pêcheurs est également un axe incontournable. En effet, pour parvenir à l’autonomie alimentaire, nous devons construire un modèle qui repose sur nos atouts.

L'étude des conditions d'adaptation de la fiscalité (plus de 70 millions d'euros d'exonérations fiscales/an) ou encore l'inclusion des questions relevant des Industries Culturelles et Créatives (ICC) ou de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans ce SRDEII, sont déterminantes dans notre volonté d'accompagner la transition écologique, énergétique mais surtout solidaire de notre archipel. ”

Ary CHALUS
Président de la Région Guadeloupe

Ambition du SRDEII Guadeloupe 2023-2028

Ambition 2028 ➡ une ambition collective pour réussir le développement de notre territoire

Fort de son schéma voté en 2016, la Région Guadeloupe avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés, a su au cours des 6 dernières années mettre en place des axes forts pour moderniser, dynamiser et développer les activités économiques du territoire.

La relance des activités touristiques est, sans aucun doute, un des marqueurs forts de cette période.

Les politiques menées pour répondre aux contraintes rencontrées par les différents secteurs d'activités depuis la crise sanitaire de 2020 sont aussi l'illustration que le modèle était bien adapté à nos réalités.

Aujourd'hui, compte-tenu des nouveaux enjeux, du contexte régional, national et international, il est nécessaire réviser notre cadre de travail à travers un schéma actualisé. C'est l'occasion pour nous de traduire cette opportunité en une ambition collective, en construisant pour le territoire un schéma partenarial.

Ce travail réalisé en co-construction avec l'ensemble des partenaires publics et privés a conduit à la conception de ce projet autour de 5 grands défis :

- Défi 1 : Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture ;
- Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire solidaire et durable ;
- Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international ;
- Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois
- Défi 5 : Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe.

Au-delà de ces défis, cette ambition ne pourra être réalisée sans apporter des réponses aux grands sujets actuels de notre société, notamment la question démographique à laquelle une politique forte en direction des jeunes et de la dimension de retour au pays devra être mis en place.

En moyenne, la population de l'archipel guadeloupéen diminue de 0,6%, principalement en raison d'un solde naturel défavorable et d'un solde migratoire déficitaire. Ce phénomène s'explique en grande partie par le départ des jeunes à la recherche d'opportunités éducatives et professionnelles,



ce qui positionne la Guadeloupe au 3^{ème} rang des régions françaises ayant la plus faible proportion de jeunes de moins de 25 ans.

Fort de cela, l'un des enjeux du SRDEII sera de construire un écosystème local facilitateur de retour au pays à travers des actions telle que l'anticipation des besoins du territoire et la mise en œuvre de dispositifs complémentaires à l'offre de service émanant des acteurs privés.

Le retour des forces vives et la consolidation de l'attractivité du territoire sont des enjeux majeurs visant à stimuler le dynamisme économique du territoire et cette considération sera intégrée de manière significative dans la gestion de chaque défi.

Un autre enjeu à relever sera de tendre vers une véritable égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en insérant cette préoccupation dans les mesures de soutien apportées aux opérateurs économiques et qui seront déclinées dès la mise en œuvre du schéma.

Une ambition collective et partagée sera le socle pour réussir le SRDEII. Le modèle économique devra favoriser la valorisation de nos atouts et de nos savoir-faire en mettant au cœur de tous nos dispositifs les talents de notre archipel avec un objectif commun créer les conditions de développement harmonieux créateurs d'emplois, d'optimisme et du faire ensemble.

Avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le schéma de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL), le SRDEII sera l'outil de pilotage des actions de développement économique construit de manière collective pour traduire les défis en progrès économiques.

Retour sur les raisons de la révision

Au terme de la période de mise en œuvre du SRDEII, la Région Guadeloupe a souhaité procéder à son évaluation afin de dégager des pistes de réflexion pour la prochaine génération du schéma 2023-2028.

Les entretiens, avec les services de la collectivité régionale, les institutionnels et les socio-professionnels, ont permis de dresser un certain nombre de constats. Outre la mise en place de nombreux dispositifs d'accompagnement des opérateurs économiques, des améliorations apportées en matière de structuration de filières ou des adaptations organisationnelles internes, l'évaluation a mis l'accent sur le maintien de la pertinence des actions menées et sur le caractère toujours actuel des orientations définies en 2016.

Cependant, la période de changements profonds et de crises successives que nous avons traversée (aléas climatiques et écologiques : intempéries, sargasses...) sans oublier la crise sanitaire de 2020, ont fait émerger de nouvelles problématiques devenues prégnantes.

Parmi celles-ci on peut citer :

- La souveraineté alimentaire et la valorisation de nos potentiels ;
- La promotion de l'innovation et l'accompagnement des secteurs émergents ;
- Les transitions écologique, énergétique et numérique ;
- La prise en compte de l'humain pour le mettre au cœur du développement.

Par ailleurs, ces périodes de grands bouleversements ont fait ressortir la notion de gestion des risques et aléas qui impose un changement de paradigme : la crise ne doit plus être vue comme une manifestation inopinée et fragilisante pour la société guadeloupéenne, mais plutôt comme des épisodes récurrents ou naturels de la réalité de notre territoire. La gestion des risques et aléas devrait être interprétée comme une opportunité pour le développement endogène de l'archipel.

L'évaluation a par ailleurs permis la formulation d'un certain nombre de recommandations dont :

- La mise en place d'une gouvernance effective favorisant la cohérence et la complémentarité entre acteurs ;
- Le renforcement du conventionnement avec les EPCI et les consulaires notamment ;
- L'identification dès la phase d'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Le paramétrage et l'interfaçage des outils internes pour une amélioration du suivi ;
- L'articulation du SRDEII avec l'ensemble des documents de planification de la collectivité régionale mais aussi de l'Etat, de l'Europe et des autres collectivités. Il importera ainsi de mobiliser les différentes sources de financement en provenance de l'Europe ou de l'Etat pour en faire des leviers de développement au service des entreprises ;
- Le renforcement de la communication sur les outils d'intervention mais aussi sur les actions réalisées.

L'ensemble de ces conclusions et recommandations ont conduit la Région Guadeloupe à opter pour une révision partielle du SRDEII, dans le souci d'un développement homogène et endogène du territoire guadeloupéen.

Méthodologie suivie

La méthodologie adoptée par la Région Guadeloupe pour la révision du SRDEII fait une large place à une concertation qui associe, les institutionnels, les acteurs économiques et sociaux du territoire mais aussi la population dans son ensemble.

Présidé par la Région et composé de l'Etat, du Département, des EPCI, des chambres consulaires, des organismes consultatifs, de la CRESS et des organisations professionnelles, le Comité de pilotage a ainsi procédé au lancement des travaux de révision le 23 février 2023.

Afin d'être au plus près du territoire et toujours dans le souci d'une démarche concertée, des ateliers thématiques ont ensuite été organisés sur le territoire de chaque EPCI, tel que mentionné ci-dessous :

- L'atelier « Economie sociale et solidaire » à la communauté d'agglomération Cap Excellence ;
- L'atelier « Economie bleue » à la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre ;
- L'atelier « Innovation et le nouveau modèle économique » à la communauté d'agglomération Riviera du Levant ;
- L'atelier « Economie verte » à la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre ;
- L'atelier « Développement de l'artisanat, du commerce, des services et des industries » à la communauté de communes de Marie-Galante ;
- L'atelier « Tourisme et attractivité » à la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe ;
- L'atelier « Gouvernance » à l'hôtel de Région à Basse-Terre.

L'ensemble des ateliers a réuni, entre le 6 avril et le 31 mai 2023, pas moins de 500 participants issus des collectivités, des services de l'Etat, des entreprises, des organisations professionnelles, des associations mais aussi de la population, la collectivité régionale ayant souhaité ouvrir ces ateliers au grand public.

Ces ateliers ont été l'occasion d'échanges nourris sur les différents enjeux auxquels doit faire face le territoire et ont permis de faire émerger des propositions ou recommandations intégrées à la stratégie mise en œuvre au sein du schéma révisé. Un appel à la transmission de contributions écrites a été lancé à l'occasion de chacune de ces rencontres.

Enfin, la collectivité régionale a lancé, au démarrage des ateliers, un questionnaire en ligne, l'objectif étant de recueillir l'avis de tout un chacun sur les enjeux actuels et à venir en matière de développement économique.

A l'issue de cette large concertation, le SRDEII a fait l'objet d'une présentation et discussion au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) avant son adoption en assemblée plénière du conseil régional.

FOCUS SUR LES ATELIERS DE CONCERTATION

7 ateliers organisés à travers tout le territoire



FOCUS SUR LES ATELIERS DE CONCERTATION

Les chiffres clés des ateliers



67



cap
excellence
COMMUNAIRE D'AGGLOMERATION



ECONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE

71



ECONOMIE
BLEUE

95



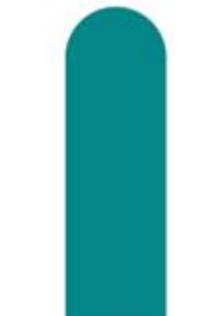
INNOVATION

65



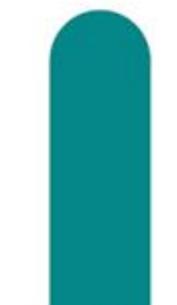
ECONOMIE
VERTE

107



DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DU
COMMERCE /
ARTISANAT / ICC

104



TOURISME

69



GOVERNANCE

SRDEII Guadeloupe 2023-2028

13



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

DÉFI 1

Défi 1 : *Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture*

Introduction

La succession de crises récentes (climatique, sanitaire et économique) a de nouveau mis en exergue **l'importance majeure d'assurer un approvisionnement en produits locaux satisfaisant les besoins de la population, d'une part et, d'autre part, la nécessité de développer des systèmes de production résilients et compétitifs sur les marchés intérieurs et à l'export.**

En effet, si la crise inédite du COVID-19 a mis en lumière la vulnérabilité de nos systèmes de production, elle a aussi été révélatrice de notre capacité d'adaptation et d'innovation en démontrant notamment le potentiel valorisable de nos ressources locales.

Cette réalité fait ainsi écho à **l'urgence de tendre vers la souveraineté alimentaire et économique de notre territoire.** Un enjeu majeur qui questionne notre capacité à définir un seuil stratégique optimal permettant de :

- Renforcer la compétitivité économique de nos unités de production ;
- Sécuriser les besoins des populations intérieures avec une meilleure couverture de l'offre de produits ;
- Créer de la valeur ajoutée au sein de notre territoire ;
- Et enfin, créer des emplois durables.

Cela implique le développement d'un écosystème favorable à une production locale en quantité, en qualité et en diversité satisfaisante à tous niveaux des chaînes de production primaire.

Cette volonté était déjà affichée dans la stratégie définie et mise en œuvre dans le cadre du SRDEII 2016-2021, laquelle a permis des avancées significatives en matière de structuration et de transition de ces secteurs stratégiques essentiels.

En matière d'agriculture, le déploiement des objectifs retenus dans le précédent schéma a permis d'amorcer la construction d'équipements collectifs mutualisés ainsi que de poursuivre les démarches structurantes nécessaires à l'amélioration de la performance des exploitations agricoles.

Malgré la survenance d'aléas majeurs (l'ouragan Maria en 2017, puis la crise sanitaire du COVID-19 entre 2020 et 2021) qui ont fortement obéré le bon déploiement de la stratégie du SRDEII 2016-2021, des réalisations tangibles découlant de cette période peuvent être citées telles que :

- Le projet « *Liz'in Santral* » dans le Nord Grande-Terre, visant la transformation en brut des produits agricoles locaux au service de la restauration collective ;

- La construction de la « *station de conditionnement collective de banane* » à Capesterre Belle-Eau, qui a pour objectif de mutualiser les moyens de conditionnement des petites exploitations de banane ;
- Le « *Plan Stratégique pour la Transition Agroécologique en Guadeloupe* » et le concours *Agreen Startup*, visant à accompagner la transition agroécologique des unités de production ;
- La construction du « *Barrage de Moreau* » à Goyave, en vue de permettre l'amélioration de la disponibilité et la distribution de la ressource en eau agricole sur le territoire ;
- L'installation d'une coopérative unique en matière d'élevage « *Alyans Elevage Guadeloupe* » et « *Sanigwa* » afin de mutualiser les moyens techniques, financiers et administratifs des éleveurs et ainsi optimiser la gestion sanitaire des élevages ;

Enfin, pour permettre le déploiement de sa politique agricole, la Région Guadeloupe s'appuie sur un important réseau d'acteurs et singulièrement sur la chambre d'agriculture notamment pour les missions d'accompagnement des agriculteurs en matière de recherche, d'innovation, de conseils, de formation, de gestion et de promotion des systèmes de production.

Concernant la pêche et l'aquaculture, le SRDEII 2016-2021 a permis de financer des projets visant à moderniser les infrastructures portuaires, à améliorer les conditions sanitaires de la production halieutique et à renforcer les capacités des professionnels du secteur.

Le bilan qui suit porte ainsi sur les trois composantes des filières qui sont, la production, la transformation et la commercialisation des produits.

Pour ce qui est de la modernisation des moyens de production, le plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (le PROEPP), a permis de moderniser les 11 principaux ports du territoire, tandis que le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) (qui identifie au préalable les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable, ainsi que les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé) a permis de conforter l'exploitation existante et l'installation de deux nouvelles fermes.

De plus, le Système d'Information Halieutique (SIH-G), mis en place avec le concours de l'Ifremer a significativement amélioré la connaissance de l'activité de pêche sur le territoire.

En matière de transformation et de commercialisation des produits, la Région Guadeloupe a poursuivi ses efforts pour :

- La modernisation des fermes aquacoles, notamment de Pointe-Noire, Sainte-Rose et Baie-Mahault ;
- La création de marchés aux poissons, notamment celui de Lauricisque ;
- Le soutien aux unités de transformation notamment celles de Bouillante, Deshaies, Goyave et Saint-François.

Le financement de ces projets a reposé sur des dispositifs d'aides régionales spécifiques, notamment celui relatif à la structuration des entreprises qui encourage la mise en place d'une comptabilité et l'adhésion à des assurances professionnelles.

Ainsi, pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de grands défis existent sur le plan économique, social et environnemental, auxquels s'ajoutent les enjeux sociétaux gravitant autour de « l'alimentation », « la santé », « l'existence d'un secteur primaire viable et rémunérateur »

ainsi que « l'attrait et la formation des jeunes aux métiers de la pêche, de l'agriculture et de l'aquaculture ».

Afin de relever ces défis et **tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire, trois enjeux stratégiques ont été identifiés pour cette nouvelle programmation du SRDEII 2023-2028 :**

En premier lieu, il est essentiel de **poursuivre la structuration des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.**

Cela implique d'assurer la pérennité, la rentabilité et la régularité de la production, ainsi que de professionnaliser et de rendre attractif les métiers de ces secteurs.

Des solutions peuvent être envisagées, telles que l'amélioration de l'accès au financement et de la trésorerie pour les professionnels, le déploiement ou l'optimisation d'instituts techniques et des cursus de formation aux métiers du secteur primaire. Il peut s'agir enfin de l'accompagnement des petites entreprises dans le montage de projets, le conseil technique et scientifique ainsi que la recherche de débouchés commerciaux pérennes.

Par ailleurs, il est également important **d'accompagner les pratiques respectueuses de l'environnement dans ces secteurs.**

En matière d'aquaculture, cela peut inclure des solutions telles que le développement de l'aquaponie, qui permet une production durable et respectueuse de l'environnement.

En matière agricole, il peut s'agir du développement d'une filière de production d'intrants à base de produits locaux, de renforcer le secteur de la recherche et du développement, de développer l'agriculture connectée prédictive, performante et préventive pour améliorer le suivi et la gestion des exploitations ou encore de poursuivre les démarches territoriales ou de filières visant à promouvoir les alternatives aux produits phytosanitaires via le développement des pratiques/systèmes agroécologiques ou/et biologiques.

Enfin, pour renforcer la compétitivité et maximiser les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche, de l'aquaculture, il est primordial **d'augmenter la valeur ajoutée de la production locale.**

Cela peut être réalisé en renforçant ou en développant de nouveaux outils et démarches structurantes et organisées de valorisation de la production (marchés virtuels, signe de reconnaissance ou de qualité, magasins de producteurs, etc.).

Il peut s'agir aussi d'optimiser la répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne de production en favorisant la transformation locale des produits de la mer et des produits agricoles.

En adoptant ces mesures et en travaillant ensemble, il est possible d'atteindre une souveraineté alimentaire et une compétitivité accrues grâce à une utilisation maximale des potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture.

Section 1 : Poursuivre la structuration des filières

Des **efforts de structuration sont en cours, résultat** d'une prise de conscience des professionnels agricoles mais aussi des institutions en charge des politiques publiques. Ces efforts doivent être poursuivis car la **structuration des filières de production constitue un des leviers essentiels pour une agriculture moderne et diversifiée, durable et résiliente** qui va au-delà de la simple production mais vers une réelle professionnalisation.

L'objectif est de développer la production et la transformer afin de répondre aux besoins nutritionnels des consommateurs, en quantité, en qualité et en régularité, et à un prix leur permettant de privilégier les produits locaux. D'autre part, il s'agit aussi de consolider le secteur agricole et le développer, en s'attachant à accroître la compétitivité sur les marchés extérieurs.

De même, pour **poursuivre la structuration de la filière pêche et aquaculture**, il est important que les acteurs continuent à s'engager dans une démarche responsable visant à tendre vers un meilleur **équilibre entre production efficiente, environnement préservé et acceptabilité sociale**.

Pour la période 2023-2028, il convient de poursuivre l'effort de renforcement des capacités des entreprises et de mieux connaître l'état des stocks. En effet, la pêche artisanale repose sur l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement. Afin de préserver ce modèle vertueux, il s'agit de soutenir les pêcheurs et les aquaculteurs, de structurer la transformation et la commercialisation des produits et de promouvoir la vente directe et les circuits courts.

Actuellement, l'aquaculture est utilisée pour la production d'ombrines, de tilapias, de ouassous et d'algues à des fins cosmétiques. Il convient de conforter le développement de ces techniques.

Défi 1 : Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture

Section 1 : Poursuivre la structuration des filières

-♦- Volet agriculture -♦-

→ Principaux constats :

Constat 1	Absence d'une vision concertée au regard des nouveaux enjeux du secteur agricole en matière d'innovation et d'adaptation des systèmes de production face aux changements climatiques et aux évolutions socio-économiques des marchés.
Constat 2	L'affiliation des exploitants agricoles dans les structures collectives reste faible. 80 % d'entre eux n'adhèrent à aucun type d'organisation collective. Les principales raisons souvent évoquées portent sur les conditions règlementaires d'adhésion considérées trop exigeantes et le mode de gouvernance jugé pas assez transparent et efficient pour le développement pérenne des exploitations et la commercialisation de la production.
Constat 3	L'instabilité et l'irrégularité de la production locale ne permettent pas de satisfaire durablement la demande des marchés intérieurs et à l'export, ce qui impacte

	directement la performance des exploitations. Cela s'explique notamment par le caractère saisonnier de la production locale, le faible niveau d'équipement des exploitations, l'absence de capacité d'investissement et de trésorerie des entreprises agricoles ainsi que l'exposition forte du territoire aux aléas climatiques et sanitaires.
Constat 4	L'âge moyen des producteurs est de 55 ans, soit un recul de 4 ans au regard du précédent recensement de 2010 (<i>agreste 2020</i>). En parallèle, on constate que les candidats à l'installation se heurtent aux problématiques de disponibilité foncière, de formation, d'appui technique et de rémunération.

→ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Développer une stratégie agricole de territoire concertée.
Objectif 2	Encourager l'organisation collective, vecteur essentiel de la structuration des filières de production.
Objectif 3	Renforcer la performance économique, sociale et environnementale des systèmes d'exploitation.
Objectif 4	Développer une dynamique d'installation agricole et mettre en place une stratégie de recrutement attractive des métiers gravitant autour de l'agriculture.

→ **Principales actions :**

Action 1.1	Réaliser les assises de l'agriculture et de l'agrotransformation pour définir une : « stratégie agricole de territoire concertée ».
Action 1.2	Doter le secteur agricole d'une base de données et d'études technico-socio-économiques performantes comportant des indicateurs de suivi, et adaptées aux productions locales permettant d'analyser le développement agricole et l'impact des politiques publiques.
Action 2.1	Participer à la mise en place d'un dispositif permettant le paiement dans des délais réglementaires des producteurs adhérents à une organisation professionnelle.
Action 2.2	Optimiser/renforcer l'accompagnement et l'ingénierie financier, technique et administratif des entreprises agricoles ainsi que le soutien à la recherche et l'innovation, afin d'améliorer la viabilité économique des unités de production via notamment les structures collectives : préfinancement, mise en place de dispositifs de soutien (subventions, avance remboursable, fond d'amorçage, avance de trésorerie, etc.), développement et/ou le renforcement de partenariats avec les structures d'appui (comptable, banque, chambre d'agriculture, groupement, technopole, centre de recherche, instituts techniques etc.).

Action 2.3	Poursuivre la mise en place des outils/dispositifs structurants de mutualisation des ressources : la MAROPA, le renforcement des organisations collectives viables et performantes, etc.
Action 2.4	Poursuivre le déploiement de signes de qualité, labels et marques collectives permettant l'identification de l'origine Guadeloupe de la production (ex : marque <i>Moso té là</i> , etc.) et mettre en place des outils de sensibilisation sur le rôle d'une organisation collective pour l'agriculteur.
Action 3.1	Mettre à jour les référentiels technico-économiques et permettre leur accès via le numérique.
Action 3.2	Se doter d'un outil d'observation des flux de la production importée pour réguler son impact et organiser et planifier les besoins annuels de la production locale
Action 4.1	Développer un concept d'incubateur/accélérateur agricole intégré ou un outil structurant permettant la transmission, la formation et l'installation pérenne de nouveaux agriculteurs.
Action 4.2	Conforter la réserve foncière agricole dans le cadre de la révision du SAR, soit 50.000 hectares qui ont une valeur agronomique.
Action 4.3	Développer et adapter l'offre de formations agricoles pour inciter à la montée en compétences et rendre attractif ces métiers notamment ceux de chefs d'exploitation, d'ouvriers et de conseillers.
Action 4.4	Accompagner le recrutement d'ouvriers agricoles, de techniciens spécialisés et de chefs d'exploitation.
Action 4.5	Développer une large campagne de communication pour promouvoir les métiers gravitant autour de l'agriculteur.

-♦- Volet pêche et aquaculture -♦-

→ Principaux constats :

Constat 1	La pêche et l'aquaculture sont deux activités dont le poids économique est essentiel à l'échelle du territoire guadeloupéen, notamment en matière d'emplois directs et indirects. Toutefois, la fragilité du tissu économique grève le développement de ces filières à haut potentiel.
Constat 2	La structuration des filières de la pêche et de l'aquaculture s'avère un préalable essentiel à leur développement.
Constat 3	L'amélioration des conditions de travail des pêcheurs et des aquaculteurs contribue fortement à la structuration du secteur.

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Consolider les entreprises de pêche et d'aquaculture.
Objectif 2	Accompagner la structuration des filières de la pêche et de l'aquaculture.
Objectif 3	Adapter les ports de pêche aux nouveaux navires, usages, et modes de production.

➔ **Principales actions :**

Action 1	Mettre en place une ingénierie financière spécifique et adaptée aux entreprises du secteur en facilitant l'accès aux dispositifs cadres d'aides régionales au développement de l'économie bleue, à la structuration des entreprises, à l'emploi et à la formation des marins, au développement local par les associations et au renouvellement de la flotte de pêche.
Action 2	Poursuivre l'accompagnement des filières en maintenant les contrats d'objectifs et les conventions de partenariat avec le comité régional des pêches et des élevages marins des Iles de Guadeloupe (CRPMEM-IG), le syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA), et le cluster maritime de la Guadeloupe (CMG).
Action 3	Améliorer les conditions de production en modernisant les ports par la mise en œuvre du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP) qui conditionne l'allocation des crédits du Fonds Européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) aux gestionnaires (Département et communes)

Section 2 : Accompagner les pratiques respectueuses de l'environnement

Face aux défis à relever, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux, **l'accompagnement des pratiques respectueuses de l'environnement doit être poursuivi et amplifié.**

L'ambition régionale est d'orienter la production agricole guadeloupéenne vers des systèmes agroécologiques et biologiques adaptés au contexte agropédoclimatique local, en privilégiant notamment une réduction maximale de l'usage d'intrants de synthèse, l'augmentation de diversité biologique dans les exploitations et la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques.

Pour la pêche, il conviendra de mettre en place un observatoire de la ressource halieutique afin de mesurer l'impact de la pêche locale sur les stocks et les écosystèmes marins et ainsi de bien dimensionner la stratégie régionale de renouvellement de la flotte. Rappelons ici, que cette dernière repose, d'une part, sur l'encouragement de la pêche au large afin de préserver les espèces côtières et, d'autre part, sur la pleine exploitation de la zone économique exclusive (ZEE).

Pour l'aquaculture, il s'agira de faciliter l'installation de nouveaux aquaculteurs en révisant SRDAM.

La biotechnologie bleue, également appelée biotechnologie marine ou biotechnologie aquatique, fait référence à l'utilisation d'organismes marins, d'organismes aquatiques et de ressources provenant de l'environnement marin pour des applications biotechnologiques. Elle est utilisée et appliquée dans de nombreux domaines tels que la médecine, la bioremédiation, l'énergie, l'aquaculture, la chimie et la recherche. La Région soutiendra les innovations technologiques qui contribueront à promouvoir une aquaculture durable comme, à titre d'exemple, les plateaux techniques de simulation, les scanners laser qui analysent les stocks halieutiques, et des méthodes de visualisation en 3D qui modélisent les fonds marins.

Défi 1 : Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture

Section 2 : Accompagner les pratiques respectueuses de l'environnement

-♦- Volet agriculture -♦-

↳ Principal constat :

Constat	Les systèmes les plus résilients s'observent dans les exploitations en polyculture élevage, dans lesquelles l'équilibre des ressources « sol, eau et biodiversité » est au cœur de la productivité agricole, privilégiant notamment, la réduction maximale de l'usage d'intrants de synthèse.
---------	---

↳ **Principal objectif :**

Objectif	Accompagner et soutenir l'installation et le développement des unités de production agroécologiques viables économiquement.
----------	---

↳ **Principales actions :**

Action 1	Poursuivre le développement de l'agroécologie, la démarche de transition associée, le cadre de la traçabilité et faire un état de situation des systèmes de production.
Action 2	Mettre en place des leviers administratifs, financiers et techniques permettant de sécuriser la transition et l'innovation agroécologique et pérenniser ces systèmes de production <i>réf. Défi 1 – Section 1 – Actions 2.2 (volet agroécologique)</i> .
Action 3	Inciter à la contractualisation foncière en incluant des conditions d'usages de pratiques agroécologiques.

-♦- Volet pêche et aquaculture -♦-

↳ **Principaux constats :**

Constat 1	Si l'activité de pêche est observée par le Système d'Informations Halieutiques (SIH-G) ¹ , son impact sur les stocks de ressources s'avère méconnu.
Constat 2	En Guadeloupe, la filière aquacole est potentiellement source d'aliments sains, créatrice d'emplois et de revenus.

↳ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Mieux appréhender l'impact de l'activité de pêche sur les stocks.
Objectif 2	Promouvoir l'installation de nouveaux aquaculteurs.

↳ **Principales actions :**

Action 1	Créer un observatoire de la ressource halieutique qui en complément du SIH-G, permettra de mieux appréhender l'impact de l'activité de pêche sur les stocks notamment des espèces sensibles comme la langouste ou le lambi.
Action 2	Faciliter l'installation de nouveaux aquaculteurs par la mise en œuvre du nouveau SRDAM.

¹ Mis en place par l'Ifremer en partenariat avec la Région Guadeloupe.

Section 3 : Augmenter la valeur ajoutée de la production locale

Afin de **répondre aux besoins nutritionnels de la population et aller progressivement vers une valorisation de la production locale, la transformation de la production primaire semble essentielle.**

Les producteurs sont régulièrement confrontés à des pertes post-récolte, des difficultés d'écoulement de la production. La **transformation agricole apparaît comme un excellent moyen de réduire ces pertes et d'améliorer la chaîne de valeur de ces produits.** Des initiatives existent qu'il faut conforter.

Ce schéma doit permettre de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et matérielles des structures nouvelles afin d'améliorer durablement le secteur de la transformation de la production agricole.

Par ailleurs, pour construire une chaîne de valeur performante, il convient aussi de sécuriser les relations commerciales du secteur agricole. Le taux de couverture du marché intérieur par la production locale est instable et irrégulier, entraînant une balance commerciale négative et des impacts conséquents sur la pérennité des unités de production.

En outre, la Guadeloupe est l'un des plus grands consommateurs de produits halieutiques au monde, avec une consommation annuelle de 14 000 à 15 000 tonnes, soit environ 37 kg par habitant par an. Cependant, la pêche guadeloupéenne est essentiellement artisanale et ne peut satisfaire seule la demande. **La transformation des produits halieutiques est donc un processus important qui permet de prolonger la durée de conservation des produits et de pallier la problématique de saisonnalité de ces derniers.**

En Guadeloupe, les produits halieutiques sont transformés en un large éventail de produits dont les caractéristiques et le goût diffèrent selon les espèces, la méthode de conservation et la forme sous laquelle ils sont présentés. Cependant, la transformation des sous-produits pose parfois des problèmes environnementaux et techniques en raison de leur forte charge microbienne et enzymatique ainsi que de leur propension à se dégrader rapidement s'ils ne sont pas traités ou stockés correctement.

Pour structurer cette filière locale de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, il est important d'analyser la demande et l'offre de produits halieutiques sur le marché local et régional, d'identifier les acteurs clés impliqués dans cette filière et de mettre en place une infrastructure adéquate pour la transformation des produits halieutiques.

Pour cette programmation, il convient de renforcer la formation et les capacités des acteurs impliqués dans cette filière de façon à améliorer leur savoir-faire technique, leur connaissance du marché et de mettre en place un système de financement efficace afin de soutenir le développement de cette filière locale, en utilisant les moyens du FEAMPA 2021-2027 notamment, mais aussi le nouveau règlement (UE) 2023-2391.

Défi 1 : Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture

Section 3 : Augmenter la valeur ajoutée de la production locale

-♦- Volet agriculture -♦-

↳ Principaux constats :

Constat 1	Le développement de l'agrotransformation est un puissant levier pour l'augmentation de la valeur ajoutée de la production locale et une meilleure gestion des pics et de la saisonnalité de la production.
Constat 2	La commercialisation de la production est au cœur des prises de décision de l'agriculteur et de son revenu. En parallèle, l'absence de planification des productions ne permet pas d'assurer la transparence des relations commerciales.

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Créer les conditions favorables au développement des unités d'agrotransformation.
Objectif 2	Développer les circuits de commercialisation pérennes et rémunérateurs pour le producteur et répondre à la réglementation de la loi EGALIM.

↳ Principales actions :

Action 1.1	Accompagner et valoriser la mise en place de filières de production amont/aval en structurant prioritairement les productions de fruit à pain, banane plantain, pois, miel, volailles, porcs notamment, en vue d'accompagner des projets structurants d'agrotransformation issus des productions précitées ayant une viabilité économique confirmée : dimensionnement technique, approche scientifique, stratégique, commerciale & marketing.
Action 1.2	Créer une plateforme d'innovation pour le développement et la stabilisation de process de transformation et les tests produits <i>réf. Défi 1 – Section 1 – Actions 4.1 (volet agrotransformation)</i> .
Action 1.3	Poursuivre l'accompagnement de la réalisation d'outils structurants de mutualisation d'équipements et de commercialisation nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la valorisation de la production locale sur les marchés régionaux, nationaux et à l'export : <i>Liz'in Santral</i> , l'Agropark ; station de conditionnement, le marché virtuel numérique « MVR », la plateforme logistique collective, les magasins de producteurs, des outils de planification de la production.
Action 2.1	Accompagner le développement de nouveaux débouchés commerciaux à l'export et en local en renforçant les dispositifs de valorisation, de visibilité, d'approche

	marketing et en développant des relations business et commerciales. <i>Réf. Défi 3 – Section 2 (volet agrotransformation).</i>
Action 2.2	Promouvoir les démarches territoriales de proximité permettant la valorisation, l'identification et la commercialisation structurée des productions locales : PAT, marchés, magasins de producteurs, GMS, vente à la ferme, etc.

-♦- Volet pêche et aquaculture -♦-

➔ **Principaux constats :**

Constat 1	Les Guadeloupéens souhaitent s'approvisionner en produits halieutiques locaux et sains.
Constat 2	Les produits halieutiques sont sensibles à la chaleur et à l'humidité. Il convient de diminuer la durée de conservation afin de préserver la qualité nutritionnelle.
Constat 3	L'aval de la filière (commercialisation distribution) n'est pas structuré.

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Faciliter l'approvisionnement des Guadeloupéens en produits halieutiques.
Objectif 2	Minimiser le risque sanitaire en favorisant la traçabilité et les pratiques de vente adaptées aux modes de consommation (circuits courts, vente directe, etc.).
Objectif 3	Consolider la filière en impliquant l'ensemble des acteurs.

➔ **Principales actions :**

Action 1	Poursuivre l'effort de soutien et de création d'unités de transformation, de marchés aux poissons, de poissonneries.
Action 2	Renforcer les circuits courts, la vente directe et la vente en ligne.
Action 3	Fédérer les acteurs de l'aval de la filière et les impliquer dans les processus de prise de décisions.

Les indicateurs de suivi du Défi 1

INDICATEURS DE RESULTAT

Section (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Agriculture	Indice de performance économique et sociale des exploitations agricoles accompagnés	Pourcentage ou euro	Biennale	Région Guadeloupe
	Pêche et aquaculture	Taux d'auto approvisionnement (capacité à assurer les besoins à partir de la production locale)	Production locale/Consommation globale	Annuelle	France Agrimer, INSEE, SIH
		Dépendance aux importations (part des importations dans le consommation locale)	Importations/Consommation	Annuelle	France Agrimer, INSEE, Douanes
2	Agriculture	Nombre de certifications agroécologiques et biologiques	Nombre	Biennale	Agence Bio Région Guadeloupe
	Pêche et aquaculture	Mesure de l'impact de la pêche sur les stocks et les écosystèmes marins	Quantité espèces non ciblées / Quantité pêchée	Annuelle	SIH – Ifremer (données d'activité), Nouvel observatoire des produits halieutiques (mesure de l'impact)
		Facilitation de l'installation de nouveaux aquaculteurs	Nombre d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) ² délivrées	Annuelle	Direction de la Mer (DM)
3	Agriculture	Taux de croissance de la valeur ajoutée de la production locale	Augmentation de la valeur économique créée par la production locale par rapport à la période précédente	Annuelle	INSEE

² L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) est un titre qui permet l'occupation du domaine public maritime (DPM). Elle est délivrée sur demande par l'autorité administrative compétente, généralement pour une durée de 5 ans maximum et renouvelable.

INDICATEURS DE RESULTAT

Section (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
	Pêche et aquaculture	Taux de croissance de la valeur ajoutée de la production locale	Augmentation de la valeur économique créée par la production locale par rapport à l'année précédente	Annuelle	France Agrimer, INSEE

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 1 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION DES FILIERES

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Agriculture	Existence d'une synthèse des assises agricoles servant de document stratégique de concertation	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
1.2	Agriculture	Nombre et type de données propres au secteur agricole du territoire	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
2.1	Agriculture	Montant des aides versées à travers ce dispositif	Euro	Annuelle	Région Guadeloupe
2.2	Agriculture	Montant des aides versées aux structures d'appui, groupements ou à leurs adhérents pour soutenir l'accompagnement des unités de production	Euro	Biennale	Région Guadeloupe
2.3	Agriculture	Nombre de projets structurants accompagnés de mutualisation des moyens	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
2.4	Agriculture	Nombre de producteurs adhérents à la marque « <i>Moso tè la</i> »	Nombre	Biennale	Site internet de la marque « <i>Moso tè la</i> »
3.1	Agriculture	Nombre de référentiels technico-économiques de production à jour et accessible en ligne	Nombre	Biennale	Institut technique Chambre d'agriculture Région Guadeloupe

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 1 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION DES FILIERES

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
3.2	Agriculture	Existence d'un outil d'observation des flux import/local	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
4.1	Agriculture	Existence d'un incubateur agricole	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
4.2	Agriculture	Nombre d'hectares de la réserve foncière agricole régionale sanctuarisée	Hectare	Annuelle	Région Guadeloupe
4.3	Agriculture	Nombre de formés	Nombre	Annuelle	Académie de Guadeloupe
4.4	Agriculture	Nombre d'emplois créés dans le cadre d'un dispositif agricole régional ou européens	Nombre	Quinquennale	INSEE, Région Guadeloupe
4.5	Agriculture	Nombre d'actions de communication	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
1	Pêche et aquaculture	Nombre de projets halio alimentaires financés	Nombre	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes aux pêcheurs et aquaculteurs (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)
2	Pêche et aquaculture	Age moyen des entreprises	Date -date de création (SIRET)	Annuelle	Services de l'Etat (DM, DEAL...)
3	Pêche et aquaculture	Existence du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP)	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : ACCOMPAGNER LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Agriculture	Existence de documents et d'action de mise en œuvre du PS-TAG	Binaire	Biennale	Région Guadeloupe
2	Agriculture	Nombre de bénéficiaires d'aides régionales	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
3	Agriculture	Nombre de contrats incluant des conditions d'usages de pratiques agroécologiques.	Nombre	Quinquennale	Contrat de transition écologique, Etat
1	Pêche et aquaculture	Nombre de projets financés	Nombre	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes aux pêcheurs et aquaculteurs (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 3 : AUGMENTER LA VALEUR AJOUTEE DE LA PRODUCTION LOCALE

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Agriculture	Nombre de filières créées parmi les précitées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
1.2	Agriculture	Existence d'un pôle "innovation agrotransformation" dans l'incubateur cité en axe 1 section 1 action 4.1	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
1.3	Agriculture	Volume d'aides alloués	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe
2.1	Agriculture	Nombre d'actions entreprises pour accompagner le développement de nouveaux débouchés commerciaux	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
2.2	Agriculture	Montant des aides allouées aux démarches de valorisation territoriale de la production	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe
1	Pêche et aquaculture	Nombre d'emplois créés	Nombre	Annuelle	Insee, Pôle Emploi DIECTE



**TERRITOIRE
SOLIDAIRE ET
DURABLE**

DÉFI 2

Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire solidaire et durable (respectueux de l'homme et de l'environnement)

Introduction

Le développement économique de notre territoire se doit d'être efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. C'est toute l'ambition que se donnent la collectivité régionale et ses partenaires à travers le SRDEII.

Il s'agit en effet **d'appuyer l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire et d'en faire un levier de croissance sur le territoire**. Pour ce faire, il est primordial de renforcer la viabilité des structures du secteur en structurant le réseau d'acteurs, en consolidant l'écosystème d'accompagnement, en mettant en place des financements plus adaptés et en incitant à la mutualisation des ressources et à la coopération entre les acteurs. En facilitant, en outre, les passerelles avec l'économie classique, c'est l'innovation sociale qui est recherchée.

Il convient également de **réussir les transitions écologique et énergétique sur le territoire**. Plusieurs axes sont alors retenus. Le premier concerne le **renforcement d'une économie bleue et verte durable** en consolidant les secteurs traditionnels, d'une part et en identifiant, mesurant et développant des secteurs vecteurs de croissance, d'autre part, tout en assurant la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.

Le deuxième se rapporte à **l'émergence d'un tourisme qui se veut durable, responsable et équilibré**. A travers, notamment, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'archipel, le rééquilibrage de la fréquentation touristique et la poursuite du développement d'un tourisme à forte valeur ajoutée. Il s'agit ainsi de créer des emplois et de renforcer la viabilité des structures du secteur, particulièrement vulnérables.

Enfin, le troisième concerne la **poursuite des efforts en matière de réduction de la dépendance énergétique du territoire**. L'atteinte de cet objectif passe en particulier par la maîtrise des consommations énergétiques avec notamment l'accroissement de la part d'autoproduction et d'autoconsommation d'énergies renouvelables issues de ressources locales mais également par la réduction significative des consommations de carburants fossiles principalement dans le secteur des transports et par l'accompagnement à la transition des emplois impactés par cette transition énergétique.

Section 1 : Faire de l'ESS un levier de croissance et de transitions

Reconnue par la loi n°2014.856 du 31 Juillet 2014 dite loi “HAMON”, l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** est un “**mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine**” qui repose que les principes d'une **gouvernance démocratique, de lucrativité limitée et d'utilité sociale**. Ainsi, l'ESS est une économie qui contribue tant à produire de la **valeur ajoutée que de la valeur sociale**.

Outre le rôle d'amortisseur social qui lui a été assigné, l'ESS a démontré à travers l'histoire, son rôle et son impact durable sur la société grâce à ses chaînes de valeurs qui répondent aux besoins du territoire et de la population. Ainsi, culture, animation, éducation populaire, action sociale, sport, services à la personne, handicap, tourisme social, collecte/traitement/valorisation des déchets, alimentation, petite enfance, formation, finance, sont autant de champs d'activités variés sur lesquels interviennent les structures de l'ESS.

Le SRDEII de 2016 avait identifié divers freins au développement de l'ESS dont la méconnaissance du secteur, l'absence de structuration et les difficultés liées aux financements des entreprises du secteur. Aussi, la Région Guadeloupe, accompagnée par ses partenaires et les acteurs du territoire, a articulé ses actions autour des quatre principaux objectifs suivants :

- Informer et former autour de l'ESS et de ses valeurs ;
- Structurer le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Soutenir la promotion de nouvelles formes d'économie collaborative ;
- Développer de nouvelles offres d'ingénierie financière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La mise en place en juillet 2018 de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) des Iles de Guadeloupe agréée par l'Etat et la Région, avec le soutien du Département, a marqué l'engagement des institutions majeures pour le développement de l'ESS en Guadeloupe.

Ainsi, conformément à l'article 8 de la loi HAMON, deux conférences régionales de l'ESS ont été organisées en novembre 2019 et en novembre 2021. Durant toute la programmation du SRDEII, le secteur a montré son dynamisme à travers les événements annuels organisés tels que le mois de l'ESS, la semaine de l'ESS à l'école et le 1^{er} “salon de l'ESS” qui s'est tenu en 2023.

Il ressort également de cette période quelques projets phares tels que le lancement de l'expérimentation FRANCE ACTIVE visant son implantation effective en Guadeloupe ou encore la mise en place du Fonds Territorial de « Secours ESS Guadeloupe » (FTSESS) post-pandémie.

Désormais reconnue au niveau international par une résolution des Nations Unies adoptée le 18 avril 2023, et portée à l'échelle européenne dans le cadre de son plan d'action, l'ESS est considérée comme pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable par l'innovation sociale.

Dans le cadre de cette nouvelle programmation du SRDEII, il s'agira pour la Région, avec l'appui de ses partenaires institutionnels et en étroite collaboration avec les acteurs du territoire,

d'accentuer les efforts pour une communication plus adaptée et pour la montée en compétence collective au vu des spécificités liées à l'ESS et à l'innovation sociale.

L'accent sera également mis sur la performance économique en lien avec l'utilité sociale, à travers l'accompagnement et le financement des projets, mais aussi par la coopération pour une organisation économique utile, efficiente et pérenne.

A travers ce schéma, il s'agit donc de faire de cette économie un levier de croissance et de transitions pour la Guadeloupe.

Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire durable et solidaire (respectueux de l'homme et de l'environnement)

Section 1 : Faire de l'ESS un levier de croissance et de transitions

➔ **Principaux constats :**

Constat 1	L'Economie sociale et solidaire est confrontée à un véritable problème de communication ce qui entraîne une méconnaissance du secteur. L'ESS souffre d'une image "d'économie du pauvre" avec une dimension sociale prédominante qui freine le développement économique des structures qui la composent.
Constat 2	La structuration et à la mise en réseau des acteurs rencontrent des freins liés à divers facteurs parmi lesquels : la perte progressive du sens du collectif entraînant un manque de mobilisation des acteurs mais aussi l'instabilité des financements.
Constat 3	Les structures de l'ESS sont caractérisées, pour un grand nombre d'entre elles, par des modèles économiques encore trop fragiles, ou pour d'autres, des réticences au changement d'échelle. De plus, l'accompagnement proposé sur le territoire ne permet pas de soutenir les projets à tous les stades de vie. Enfin, l'offre de formation professionnelle et continue aux métiers de l'ESS est considérée comme étant insuffisante en particulier pour des niveaux de qualification élevés et des suites de parcours.
Constat 4	L'accès aux financements constitue pour les structures une grande difficulté, et ce quelle que soit leur phase d'évolution. Les dispositifs d'aides existants, lorsqu'ils sont connus, sont jugés peu ou pas adaptés à l'ESS et à la situation financière des porteurs. A cela s'ajoutent des mécanismes financiers et procédures de la sphère publique complexes et incompris par les néophytes.
Constat 5	Les liens entre les entreprises du secteur marchand et les structures de l'ESS sont empreints de méfiance ou dénués d'intérêts.
Constat 6	Il semble encore difficile pour certains de donner une définition de l'innovation sociale. En effet, le cadre réglementaire est, selon de nombreux acteurs, peu propice à l'expression du changement.

	Par ailleurs, ces dernières années, le débat s'est axé sur le financement de l'innovation sociale demeuré insuffisant. Il a mis en lumière les difficultés liées à la mesure de l'impact social et à la reconnaissance des acteurs porteurs d'innovation.
--	---

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Sensibiliser et informer sur les valeurs de l'ESS.
Objectif 2	Structurer le réseau des acteurs de l'ESS et favoriser la coopération.
Objectif 3	Former les acteurs de l'ESS et renforcer l'écosystème d'accompagnement (ingénierie de projet, administrative et financière).
Objectif 4	Développer une offre de financement adaptée aux structures de l'ESS.
Objectif 5	Faciliter les passerelles entre l'économie classique et l'ESS.
Objectif 6	Soutenir et promouvoir l'innovation sociale et les nouvelles formes d'économie.

➔ **Principales actions :**

Action 1	Organiser des actions de sensibilisation, d'information et de communication ciblées en faveur de l'ESS et de ses acteurs : renforcement du marketing média et hors media et diversification des canaux et supports promotionnels : salon de l'ESS, conférences régionales de l'ESS, séminaires, prix/trophées ESS, <i>Meet-up Jén'ESS</i> , films, ouvrages, newsletters, sollicitation d'influenceurs/parrainage, mentoring, sponsoring, label ESS, accueil physique « guichet unique », digitalisation, plateforme digitale dédiée(ex :HUB), rencontres et animations territorialisées, etc.
Action 2	Structurer le réseau des acteurs de l'ESS sous le chef de filât de la Région pour une économie sociale et solidaire porteuse d'activité économique et de richesse : cadrage stratégique et institutionnel du pilotage ESS(charte), soutien à la CRESS IG, élaboration de la stratégie régionale en faveur de l'ESS, développement de partenariats régionaux pour l'appui à l'émergence de niches économiques, désignation d'ambassadeurs ESS dans les EPCI et communes, intégration de l'ESS dans les schémas institutionnels (SAR, CPRDFOP etc.) et projets de territoires, soutien aux dynamiques de coopération territoriale (CLUSTER, TECHNOPOLE, SCIC, SCOP, CAE PTCE, GES, GE, GIE, JVS), etc.
Action 3	Mettre en place des actions d'accompagnements et de formations adaptées et accessibles aux acteurs de l'ESS : diffusion d'une cartographie de l'offre de service des acteurs de l'accompagnement, recensement de l'offre de formation ESS dispensée sur le territoire, proposition d'une plateforme digitale facilitant le suivi des dossiers, renforcement de l'appui à la gestion d'entreprise d'utilité sociale (gestion administrative, RH, finance, comptabilité etc.) pour les salariés et administrateurs bénévoles, intégration de l'ESS aux programmes d'enseignement

	de tous niveaux y compris dans le cadre de dispositifs de reconversion professionnelle, partenariat avec les OPCO, soutien aux GPECT, etc.
Action 4	Proposer des outils financiers adaptés répondant aux besoins des structures de l'ESS : dispositifs de préfinancement/d'amorçage/de consolidation/de renforcement du haut de bilan notamment via France Active ou encore la Région, mise en place de dispositifs incitatifs visant le développement d'activités porteuses de retombées économiques, développement des financements alternatifs de type participatif (crowdfunding), de la finance solidaire et clubs d'investisseurs (CIGALES, Business Angels etc.), mobilisation des fondations, mécénat., séminaire des financeurs etc.
Action 5	Soutenir la coopération et la mutualisation entre le secteur dit classique et l'ESS : appui à l'intégration de l'ESS dans les chaînes de valeur, soutien au développement d'activités économiques à impact social et environnemental notamment à travers l'élaboration de critères d'éco et socio-conditionnalité des aides publiques, déploiement des clauses d'insertion sociale et environnementale dans la commande publique et sensibilisation des acheteurs à l'égalité professionnelle femme-homme, soutien aux actions visant à renforcer la responsabilité territoriale/sociale des entreprises, etc.
Action 6	Mettre en place des dispositifs et actions relevant de l'innovation sociale en Guadeloupe : soutien à un écosystème d'accompagnement de l'innovation sociale, adaptation des appels à projets, pluralité d'offres de financements, contribution aux évolutions réglementaires et législatives, mesure de l'impact social, expérimentations notamment dans le champs de la transition écologique (déchets), pour l'emploi et l'émancipation des personnes (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, entrepreneuriat féminin, innovation dans le secteur adapté, mixité des publics). , actions favorisant l'améliorer la performance des organisations (tiers-lieux, tutorat/mentoring, espaces de collaboration/ co-création, ateliers partagés), actions citoyennes /participatives, faire de l'égalité professionnelle femme-homme, un levier d'innovation sociale en entreprise etc.

Section 2 : Réussir les transitions écologique et énergétique

Face aux **grands enjeux environnementaux** (dérèglement climatique, atteinte à la biodiversité, pollution, etc.) et à **leurs impacts sur notre économie insulaire**, il convient de **reconsidérer nos façons de produire, de consommer et de cohabiter afin de tendre vers un modèle socio-économique plus soutenable**. Tel est l'objectif de la transition écologique.

Afin d'y parvenir, la Région, avec l'appui de ses partenaires, entend **poursuivre sa stratégie de développement d'une économie verte et bleue durables**, ce modèle économique qui vise à concilier la croissance économique, la protection de l'environnement et le bien-être social.

En effet, l'économie verte se concentre sur la réduction de l'impact environnemental des activités économiques, la promotion de l'utilisation de ressources renouvelables et la mise en place d'un système de production et de consommation durable.

L'économie bleue, quant à elle, se concentre sur l'utilisation durable des ressources marines pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et l'emploi, tout en préservant la santé de l'écosystème océanique.

En outre, il s'agira également d'encourager le développement d'un **tourisme durable, respectueux de notre territoire, de notre culture et de notre population**.

Enfin, **la transition énergétique** apparaît comme l'un des volets majeurs de la transition écologique puisque l'énergie est encore majoritairement fossile et omniprésente dans nos activités quotidiennes (économiques, domestiques, etc.). Compte-tenu des potentialités que présente notre territoire en matière d'énergie renouvelable, il est impératif de poursuivre les efforts déployés en ce domaine. C'est toute l'ambition que se donnent la collectivité régionale et ses partenaires à travers ce SRDEII et leur volonté d'impulser **un développement économique à la fois respectueux de l'homme et de son environnement**.

Depuis 2016, la Région a axé sa **stratégie de développement d'une économie verte et bleue** autour de quatre axes principaux : le développement de l'économie circulaire et la prévention des déchets, la préservation et la protection de la biodiversité, la résilience côtière en privilégiant les infrastructures vertes contribuant à préserver la biodiversité, les écosystèmes et les paysages côtiers, et le développement de systèmes alimentaires responsables.

Pour cette période, il s'agira de **promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables**, telles que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et marine, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant des technologies propres et en promouvant des modes de transport durables.

De plus, il s'agit de **promouvoir un système de production et de consommation durable** en encourageant les entreprises à adopter des pratiques commerciales responsables et en sensibilisant les consommateurs aux avantages d'un mode de vie durable.

La démarche consiste également à **protéger les écosystèmes terrestres et marins** en adoptant des pratiques agricoles durables, en préservant les habitats naturels et en réduisant la pollution.

Il conviendra également de promouvoir une croissance économique inclusive qui profite à tous les membres de la société, y compris les plus vulnérables.

Il s'agira enfin de **privilégier une coopération internationale** pour résoudre les problèmes environnementaux mondiaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution.

Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire durable et solidaire (respectueux de l'homme et de l'environnement)

Section 2 : Réussir les transitions écologique et énergétique

-♦- Volet économie verte et bleue durables -♦-

↳ Principaux constats :

Constat 1	Le nouveau contexte réglementaire en matière d'écologie notamment relatif à la loi climat et résilience ³ impose aux entreprises d'investir dans l'éco-conception des produits et d'intégrer le développement durable dans les stratégies de production et de commercialisation.
Constat 2	Ce nouveau contexte nécessite de préserver le capital naturel par l'incitation à des modes de production durables.
Constat 3	Certaines entreprises craignent que la prise en compte des préoccupations environnementales soit synonyme de coûts plus importants sans bénéfices financiers immédiats.

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Répondre aux nouvelles normes écologiques.
------------	--

³ Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021.

Objectif 2	Protéger les espaces et préserver la biodiversité.
Objectif 3	Gagner en compétitivité dans les secteurs de production primaire

➔ **Principales actions :**

Action 1	Soutenir les entreprises dans leur transition vers une économie verte et bleue.
Action 2	Promouvoir les modes de production plus durables et respectueux de l'environnement (décarbonation, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.).
Action 3	Développer des secteurs émergents tels que l'agroécologie, l'aquaponie, les biotechnologies vertes et bleues etc.

A l'instar de l'économie verte et bleue, la collectivité ambitionne de développer un autre pan essentiel de l'activité sur le territoire, à savoir **le tourisme, l'objectif étant de faire de la Guadeloupe une destination touristique durable**, qui prend en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques actuels et futurs, en maximisant la recette directe et indirecte par visiteur.

En effet, la situation géographique de la Guadeloupe et les nombreux atouts dont bénéficie le territoire, en font une destination touristique phare dans le bassin caribéen mais également au niveau international.

L'axe de développement touristique du SRDEII de 2016 était de : « faire du tourisme un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie guadeloupéenne ».

La collectivité régionale s'est alors fortement impliquée dans le développement de ce secteur économique en prenant les mesures aptes à répondre à l'objectif du SRDEII :

- Création d'une direction du tourisme en remplacement d'un service tourisme, renforçant alors la compétence de pilotage stratégique ;
- Fixation d'objectifs quantitatifs clairs : en 2017, le président du conseil régional fixait l'objectif de levier de la croissance touristique : 1 million de touristes, 1 milliard de chiffre d'affaires, 1 000 emplois ;
- Augmentation de la dotation du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG) progressivement ;
- Engagement pour le désenclavement aérien du territoire, en soutenant l'installation de nouvelles compagnies aériennes depuis l'Europe, mais également depuis les Etats-Unis ;
- Accompagnement soutenu du secteur en y injectant en moyenne 12 millions d'euros par an.

Ces efforts de contribution financière ont porté sur :

- Des investissements conséquents dans les domaines prioritaires suivants : hébergement, promotion, actions d'animation territoriale avec le développement de nouvelles niches touristiques, etc. Ainsi, grâce à l'accompagnement de la collectivité régionale, des produits touristiques d'hébergement et de loisirs de qualité ont été créés, tel que le premier hôtel 5 étoiles à Sainte-Anne.
- Des événements d'envergure internationale, tels que la « Route du Rhum, Destination Guadeloupe », ont été organisés et de nouvelles niches, tels que le spiritourisme, ont été développées.
- Des investissements dans le domaine de l'aérien : grâce à l'accompagnement financier et en ingénierie de la collectivité régionale en association avec la SAGPC et la CCIIG, de nouvelles compagnies aériennes se sont positionnées sur notre destination permettant, d'une part, d'agir sur le prix du billet d'avion par une offre concurrentielle et, d'autre part, de s'ouvrir vers de nouveaux marchés porteurs pour notre destination (Canada, USA notamment).

Les objectifs fixés par le président de Région en 2017 ont été largement dépassés, avec notamment des chiffres records en 2019. L'attractivité naturelle, mais également les efforts de structuration de l'offre touristique ont fait considérablement croître les flux touristiques et l'objectif du million de touristes a été dépassé.

Bien qu'en 2020 la crise sanitaire du COVID-19 ait mis à l'arrêt les entreprises du secteur, la collectivité régionale, pour maintenir l'activité économique de la filière, a complété les dispositifs de l'Etat et injecté près de 1 500 000 € pour maintenir à flot les hébergements touristiques, les agences de voyage et les entreprises de transport intérieur.

La crise sanitaire n'a pas éraillé l'intérêt des visiteurs pour notre destination, la reprise de 2022 ayant au contraire été impressionnante.

La révision du SRDEII, s'appuie sur **la mise en place du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guadeloupe (SRDTL) qui s'inscrit dans la stratégie régionale comme un outil de déclinaison** de « ce que veulent les Guadeloupéens pour la Guadeloupe en matière de tourisme ». Les réflexions sur ce secteur se concentrent désormais plus largement sur **l'augmentation du chiffre d'affaires lié au tourisme** mais également sur une **meilleure gestion des flux dans une perspective de tourisme durable**.

Le tourisme durable, et la maximisation de la recette touristique comme levier de dynamisation de l'activité économique et de la création d'emplois, apparaissent alors comme le fil rouge de la stratégie régionale. Ils permettent en effet d'envisager une **croissance économique pérenne tout en préservant le territoire et en rendant l'accueil plus qualitatif, plus « expérientiel ».**

Il consiste ainsi à :

- Intégrer dans la stratégie les notions liées aux impacts environnementaux, mais aussi socio-économiques du tourisme, notamment, en s'associant aux projets de développement du Parc National de Guadeloupe et en devenant un partenaire majeur de cette institution ;
- Améliorer la durabilité de l'offre ;
- Adapter la capacité de charge du territoire et des sites ;
- Diversifier les pratiques et mieux répartir l'offre et les ressources touristiques ;
- Mieux insérer la population pour mieux répartir les retombées économiques du secteur ;
- Et enfin, assurer l'emploi, des formations adaptées, pour tous et maintenir l'attractivité de notre destination.

Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire durable et solidaire (respectueux de l'homme et de l'environnement)

Section 2 : Réussir les transitions écologique et énergétique

-♦- Volet tourisme durable -♦-

→ Principaux constats :

Constat 1	Pour correspondre au code mondial du tourisme, survivre aux contraintes climatiques et environnementales de l'archipel, tout en s'adaptant aux mutations des habitudes de consommation du secteur touristique, il convient d'intégrer dans la stratégie des notions liées aux impacts environnementaux, mais aussi socio-économiques du tourisme sur les territoires ainsi que les notions de gouvernance.
Constat 2	La fréquentation touristique tant spatiale que temporelle n'est pas toujours équilibrée sur le territoire. La répartition économique des ressources touristiques sur le territoire n'est donc pas équitable et les impacts sur les écosystèmes peuvent être très importants.
Constat 3	Les formations disponibles sur le territoire ne sont pas adaptées aux nouveaux métiers du tourisme, aux spécificités des produits touristiques locaux et aux enjeux environnementaux.

Constat 4	Les objectifs chiffrés fixés en 2017 (1 million de touristes, 1 milliard de chiffre d'affaires, 1 000 emplois) ont été atteints mais il convient de se diriger vers un tourisme plus intégré et de poursuivre le développement d'un tourisme à forte valeur ajoutée pour booster les marges des opérateurs touristiques et la création d'emplois de qualité.
Constat 5	Les Iles de Guadeloupe bénéficient depuis 2022 d'une attractivité naturelle et patrimoniale reconnues au niveau national et régional. Jusqu'à cette année 2023, elles bénéficient du phénomène de « <i>revenge travel</i> » qui risque cependant de s'affaiblir dans les très prochaines années, voire dès 2024, au regard de l'inflation que subit une bonne partie de la clientèle habituelle de la destination. Un effort de renouvellement de la politique de promotion, en tenant compte des nouveaux enjeux de consommation touristique doit être déployé dès maintenant.
Constat 6	On observe sur le territoire un éparpillement des initiatives et des actions de promotion et d'animation de la destination. Une réflexion sur une mise en cohérence de la politique de gestion et de développement touristique des différents acteurs institutionnels du territoire s'impose.

↳ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Construire une offre touristique de qualité et écoresponsable pour tous et pour tout le territoire.
Objectif 2	Mettre en place un aménagement durable et équilibré selon nos ressources et notre identité.
Objectif 3	Valoriser l'emploi et renforcer la formation pour répondre aux nouveaux besoins et à l'urgence environnementale.
Objectif 4	Assurer des retombées économiques partagées sur tout le territoire et poursuivre le développement d'un tourisme à forte valeur ajoutée pour booster le chiffre d'affaires touristique et la création d'emplois de qualité.
Objectif 5	S'imposer comme un leader du tourisme durable dans la Caraïbe
Objectif 6	Bâtir une gouvernance à la hauteur des nouveaux enjeux pour garantir une meilleure cohérence et évaluation de la politique touristique du territoire.

↳ **Principales actions :**

NB : les actions proposées sont des « types d'actions », les actions ou chantiers seront déclinés dans le SRD'TL sous forme de fiche action avec leurs indicateurs de réalisation et de résultat :

Action 1.1	Soutenir les nouvelles filières du tourisme durable.
Action 1.2	Définir une identité créole déclinable dans les offres touristiques.

Action 1.3	Mettre en place une marque de qualité touristique territoriale en lien avec la charte européenne du tourisme durable du Parc National de Guadeloupe.
Action 1.4	Réfléchir à la mise en place d'une taxe touristique « destination 100% décarbonée ».
Action 2.1	Mise en place de l'éco-conditionnalité.
Action 2.2	Création d'un package expérientiel : « toutes les îles autrement »
Action 2.3	Garantir une cohérence avec l'ambition affichée dans l'aménagement du territoire.
Action 2.4	Financer l'aménagement et la préservation de notre territoire : mise en place d'accès payants.
Action 3.1	Créer un guichet numérique unique des formations (continue et initiale) proposées par l'ensemble des organismes territoriaux.
Action 3.2	Favoriser le développement de métiers du tourisme durable de tous niveaux auprès d'un large public et valoriser les filières pour plus d'attractivité.
Action 3.3	Favoriser l'apprentissage des langues étrangères indispensables à l'accueil des visiteurs.
Action 3.4	Organiser des événements mettant en valeur les acteurs de l'industrie touristique.
Action 3.5	Prioriser des filières de formation sur-mesure selon les axes de développement touristique (flexibilité).
Action 3.6	Créer un outil de veille des besoins et anticipation sur l'évolution des métiers du tourisme.
Action 4.1	Renforcer les inter-relations entre le secteur touristique et le milieu culturel.
Action 4.2	Renforcer le partenariat tourisme/ESS « les compagnons du tourisme ».
Action 4.3	Mettre en place une campagne de communication institutionnelle.
Action 4.4	Affiner et renforcer la collecte de données permettant de mesurer les flux touristiques.
Action 4.5	Contrôler les caractéristiques de l'offre touristique : les visites mystères.
Action 5.1	Renforcer la marque ombrelle « Iles de Guadeloupe ».
Action 5.2	Promouvoir la destination sur les marchés européens dont l'Europe.
Action 5.3	Promouvoir la destination sur les marchés américains.
Action 5.4	Promouvoir le tourisme local et régional en aile de saison.

Action 5.5	Sensibiliser les visiteurs aux défis de la destination (environnementaux et sociétaux).
Action 5.6	Créer et marketer l'offre autour de trois grandes filières : culture/bien-être/sport.
Action 5.7	Promouvoir le tourisme durable et en faire l'identité intrinsèque de la destination.
Action 6.1	Créer d'une commission ad hoc structuration du territoire.
Action 6.2	Créer une commission ad hoc promotion et animation du territoire (avec un agenda régional).

La transition écologique, prise sous le prisme du développement de l'économie bleue et verte durables et du tourisme durable, ne peut être effective sans une véritable évolution des modes de production et de consommation énergétiques sur le territoire.

Raison pour laquelle, à travers ce SRDEII, la collectivité régionale et ses partenaires institutionnels et privés soutiendront les efforts pour assurer **la transition énergétique du territoire**.

En effet, depuis 2017 et en application de l'article 203 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, **la Guadeloupe s'est dotée d'une Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE)**. Partant d'un bilan énergétique territorial, la PPE de Guadeloupe identifie et hiérarchise les enjeux pour prioriser l'action publique et dynamiser les investissements en faveur de la transition énergétique.

Les actions de maîtrise de la demande d'énergie paient : les énergies renouvelables poursuivent leur développement dans **l'objectif d'atteindre un mix électrique 100% renouvelable dès 2028**. Cependant, les énergies issues de ressources locales progressent lentement, et le secteur du transport entame timidement sa transition énergétique en dépit du fait qu'il représente à lui seul 63% de la consommation d'énergie finale en Guadeloupe.

Pour faire de la transition énergétique un levier de développement économique, tout en prévenant les impacts négatifs, le SRDEII entend impulser les orientations stratégiques en adéquation avec la PPE de Guadeloupe, actualisée pour la période 2024-2033.

Il s'agira de **soutenir par des approches pluridisciplinaires le développement et l'utilisation des énergies renouvelables issues de ressources locales et la maîtrise de la demande d'énergie**, afin de couvrir tous les usages par les ressources d'origine locale.

Cette mutation entraînera **une évolution considérable des pratiques, des process et des besoins en compétences**, tout particulièrement dans les **secteurs de l'électrification des usages automobiles et du transport**.

La nécessaire mise en œuvre de ces mutations, relève d'une responsabilité partagée.

Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire durable et solidaire (respectueux de l'homme et de l'environnement)

Section 2 : Réussir les transitions écologiques et énergétiques

-♦- Volet transition énergétique -♦-

→ Principaux constats :

Constat 1	La dépendance de la Guadeloupe aux énergies importées et fossiles reste très importante (91%, en 2022) même si elle est en baisse régulière depuis 10 ans, grâce à l'insertion constante de nouvelles sources d'énergies renouvelables locales dans le mix électrique. Cependant, afin de réduire la dépendance énergétique du territoire, la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique est une nécessité.
Constat 2	La production d'électricité est en constante diminution depuis 2016. Parallèlement, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (35% en 2022) est en augmentation.

	Cependant, en dépit d'un potentiel EnR local considérable, la vitesse de développement des énergies renouvelables locale reste lente alors que la filière photovoltaïque diffuse participe au renforcement de la résilience du territoire, à la création d'emplois, et à l'électrification de la mobilité.
Constat 3	Avec 63% de la consommation, en 2022, le transport routier représente la plus large partie des consommations de carburants, et le plus important émetteur de gaz à effets de serre. Pour autant, ce secteur reste destinataire d'actions modérément coordonnées, et d'ampleur modeste. Néanmoins, l'offre de voitures (particuliers et utilitaires) se diversifie significativement en Guadeloupe avec une offre croissante de véhicules hybrides et électriques.
Constat 4	Des emplois sont et seront impactés par la transition énergétique. Un accompagnement à la transition est nécessaire et le réseau d'acteurs en charge de cet accompagnement a besoin de coordination.

→ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Réduire la dépendance énergétique du territoire par la maîtrise des consommations énergétiques.
Objectif 2	Accroître significativement la part d'autoproduction et d'autoconsommation d'énergie renouvelable en Guadeloupe dans tous les secteurs d'activité économiques.
Objectif 3	Stopper l'augmentation structurelle des consommations de carburant fossile dans le secteur des transports, en soutenant la bonne intégration du véhicule électrique dans la mobilité, le report modal, les carburants alternatifs issus de ressources locales.
Objectif 4	Accompagner la transition des emplois et des compétences dans tous les domaines d'activités impactés par la transition énergétique (notamment dans le secteur des transports et de la mobilité) vers les énergies renouvelables issues de ressources locales dans un objectif de sauvegarde de l'emploi et renforcer la coordination du réseau d'acteurs en charge d'accompagner cette transition.

→ **Principales actions :**

Action 1	Poursuivre et renforcer les accompagnements et les investissements dans l'efficacité énergétique, la maîtrise de la demande d'énergie, les énergies renouvelables, et les réseaux, au service de tous les usages de l'énergie en Guadeloupe, et dans tous les secteurs d'activité économique (résidentiel, tertiaire, industrie, transport etc.).
Action 2	Impulser et accompagner la montée en compétence et en qualification dans les domaines de la performance énergétiques des process, des usages et des infrastructures, notamment par la mise en place en lien avec les services de l'Etat d'une mission de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans les domaines impactés par la transition énergétique.

Action 3	Impulser et accompagner l'émergence d'infrastructures stratégiques permettant le recul de l'autosolisme (co-voiturage, transport collectif, mobilité douce...), et le recours aux modes de déplacements à faible émission notamment la mobilité via des carburants alternatifs décarbonés (électricité, Hydrogène vert, etc.).
Action 4	Créer une agence régionale de l'énergie et du climat sous l'égide de la Région Guadeloupe, à même de traiter au plus près du terrain, l'accompagnement des collectivités et des populations sur les questions de maîtrise de l'énergie et de production d'ENR dans les bâtiments publics et privés hors entreprises.

Section 3 : Renforcer la résilience du territoire

Le monde économique subit de **manière récurrente, systémique et intense des catastrophes climatiques et sanitaires dont la prévision devient de plus en plus complexe.**

Par ailleurs, la nature des dommages et impacts devient, là encore, difficile à appréhender en amont, ce qui accroît la vulnérabilité des unités de production face aux risques naturels.

A cela, s'ajoute aussi la multiplication des crises économiques, face auxquelles le degré de résilience des structures de production sera fonction de la robustesse du modèle économique mis en place, des délais de mise en marché, des circuits de commercialisation, des systèmes organisationnel et institutionnel, etc.

Enfin, le développement de l'innovation est autre facteur notable. Si l'innovation permet la mise en place de nouveaux produits et process nécessaires à la compétitivité et à l'adaptation des structures face aux changements climatiques et autres aléas précités, elle représente toutefois une prise de risque pour le professionnel. **Il importe aujourd'hui non seulement de réagir face à ces bouleversements, mais également de les anticiper pour mieux limiter leurs effets et les surmonter.**

Défi 2 : Impulser un développement économique au service d'un territoire durable et solidaire (respectueux de l'homme et de l'environnement)

Section 3 : Renforcer la résilience du territoire

↳ Principaux constats :

Constat 1	Le système assurantiel et de gestion des risques en local est globalement inopérant face aux aléas : catastrophes naturelles et conjoncture économique difficile, crise sanitaire etc. A ces éléments s'ajoute la prise de risque liée à l'expérimentation et à l'innovation nécessaires pour la pérennisation des entreprises.
-----------	---

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Permettre la relance rapide et durable des unités de production lors de la survenance de crises en accompagnant notamment tous les types d'innovation et d'adaptation de nature à limiter la vulnérabilité des structures.
------------	--

↳ Principales actions :

Action 1	Déployer des mesures préventives et prédictives collectives, à titre d'exemple en matière agricole : des solutions au manque d'eau, agriculture connectée, etc.
Action 2	Optimiser les délais d'intervention des dispositifs de gestion de crises post aléas « relance de production ».
Action 3	Mettre en place ou optimiser les dispositifs d'accompagnement à l'innovation sur les unités de production.
Action 4	Soutenir les projets de recherche collaborative associant systématiquement les phases de transfert.
Action 5	Développer l'ingénierie de financement des risques (fonds assurantiels, subventions, dispositifs fiscaux etc.) et la couverture assurantielle des professionnels.

Les indicateurs de suivi du Défi 2

INDICATEURS DE RESULTAT

Section (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1		Part de l'ESS dans l'emploi en Guadeloupe	Pourcentage	Annuelle	CRESS-IG INSEE
		Part de l'ESS dans le PIB	Pourcentage	Annuelle	CRESS-IG, INSEE
2	Eco bleue et verte durables	Investissements dans les bilans carbone, diagnostic Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) ⁴ , ...	Pourcentage	Annuelle	Services de l'Etat (Direction de la Mer, DEAL, ...), ADEME
		Investissements dans les modes de productions décarbonés, réducteurs d'émission de gaz à effet de serre	Pourcentage	Annuelle	Rapport annuel des entreprises, organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...), Services de l'Etat (Direction de la Mer, DEAL, ...), ADEME
	Tourisme durable	Construire une offre durable en garantissant l'évolution des revenus générés par le secteur	Euro	Annuelle	Région Guadeloupe
	Transition Energétique	Taux d'énergie renouvelable sur le réseau électrique	Pourcentage	Annuelle	Observatoire régionale de l'énergie et du climat
Economies d'énergie générée par l'action publique		GWH CUMAC	Annuelle	Comité MDE de la Guadeloupe	
3	Résilience	Indice de performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles	Pourcentage ou euro	Biennale	Région Guadeloupe

⁴ Les TPE et PME n'ont pas l'obligation de rendre des comptes sur leurs impacts sociaux et environnementaux, ni même de mettre en place un bilan carbone ou une politique RSE. Cependant, même si elles ne sont pas directement concernées ou dans l'obligation de publier un rapport normé, cela reste une bonne manière de communiquer sur leur engagement dans la mise en œuvre de mesures sociales et environnementales au sein de leur entreprise auprès des partenaires, actionnaires, salariés et clients.

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 1 : FAIRE DE L'ESS UN LEVIER DE CROISSANCE ET DE TRANSITIONS

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Nombres d'actions de sensibilisation et d'informations réalisées par territoire	Nombre	Annuelle	CRESS des îles de Guadeloupe
1.2	Nombres de regroupement d'acteur accompagnés	Nombre	Annuelle	Région, CRESS IG, fédérations, Têtes de réseaux, EPCI, DEETS, département etc.
1.3	Volume horaire de l'accompagnement et des formations réalisés en faveur des structures de l'ESS	Heure	Annuelle	CNFPT, OPCO, DLA D, DLA régional, CRESS IG, UROSAP, UA etc.
2.1	Montant des financements accordés aux structures de l'ESS (garantie, prêts et des subventions accordés)	Euro	Annuelle	France active, Région Guadeloupe, Département, EPCI, BPI, BDT, AFD
2.2	Nombre de projets menés	Nombre	Annuelle	Observatoire commande publique, ETAT, Collectivités, CRESS IG etc.
2.3	Nombre de projets innovants accompagnés	Nombre	Biennale	Collectivités, ETAT CRESS IG etc.

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : REUSSIR LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Eco. bleue et verte durables	Nombre de projets d'agroécologie, d'aquaponie, de biotechnologie verte et bleue, ... financés	Nombre	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)
2	Eco. bleue et verte durables	Nombre d'emploi créés	Nombre	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)
3	Eco. bleue et verte durables	Nombre d'entreprises créées dans ces secteurs	Nombre	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)
1.1	Tourisme durable	Nombre de dossiers relatifs à des projets répondant aux critères de durabilité (emploi, retombées économiques et aménagements)	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
1.2	Tourisme durable	Nombre de projets touristique de valorisation du patrimoine culturel	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
1.3	Tourisme durable	Nombre de marques, labels, chartes, benchmarckées (National, Caraïbe, International)	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
1.4	Tourisme durable	Nombre de réunions engagées avec les partenaires de la priorité	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
2.1	Tourisme durable	Nombre de dossiers relatifs à des projets répondant aux critères de durabilité (emploi, retombées économiques et aménagements)	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
2.2	Tourisme durable	Nombre de réunions avec les partenaires engagés dans la réflexion	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
2.3	Tourisme durable	Nombre d'appels à projets/ appels à manifestation d'intérêt lancés	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : REUSSIR LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
2.4	Tourisme durable	Nombre de dossiers relatifs à des projets d'aménagement durable du territoire pour les visiteurs des sites	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
3.1	Tourisme durable	Création du guichet unique des formations proposées par l'ensemble des organismes territoriaux	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
3.2	Tourisme durable	Mise en place d'événement autour des métiers du tourisme	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
3.3	Tourisme durable	Nombre de formation mises en place	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
3.4	Tourisme durable	Nombre de réunions de concertations entre acteurs de la formation	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
3.5	Tourisme durable	Nombre de formations mises en place	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
3.6	Tourisme durable	Création d'un outil de veille des besoins et anticipation sur l'évolution des métiers du tourisme	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
4.1	Tourisme durable	Nombre de structures créées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
4.2	Tourisme durable	Evolution des structures P'ESS dans les filières agroécologiques, entretiens des espaces verts, construction et rénovation des hébergements	Score	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
4.3	Tourisme durable	Création d'un film	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
4.4	Tourisme durable	Volumétrie de la fréquentation (locaux et récepteurs)	Score	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
4.5	Tourisme durable	Nombre et type de visites mystères	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
5.1	Tourisme durable	Nombre d'actions de communication pour la destination Guadeloupe vers le marché national	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme, CTIG)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : REUSSIR LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
5.2	Tourisme durable	Nombre d'actions de communication pour la destination Guadeloupe vers le marché européen	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme, CTIG)
5.3	Tourisme durable	Nombre d'actions de communication pour la destination Guadeloupe vers le marché américain	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme, CTIG)
5.4	Tourisme durable	Nombre d'actions de communication pour la destination Guadeloupe en local	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
5.5	Tourisme durable	Nombre d'actions de communication	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
5.6	Tourisme durable	Nombre d'offres créées et marketées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
5.7	Tourisme durable	Nombre de conventions partenariales nouées (dont la Martinique, Saint-Martin, l'OECS)	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
6.1	Tourisme durable	Création de la commission Ad-Hoc (ou conférence des partenaires du tourisme)	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
6.2	Tourisme durable	Création de la commission Ad-Hoc (ou conférence des partenaires du tourisme)	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (direction tourisme)
1	Transition énergétique	Montant des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	Euro	Annuelle	Comité MDE de la Guadeloupe, Observatoire régional de l'énergie et du climat, IEDOM
2	Transition énergétique	Nombre de personnes formées aux nouvelles pratiques et métiers induits par la transition énergétique	Nombre	Annuelle	Observatoire régional de la Formation
3	Transition énergétique	Nombre de véhicules en circulation n'utilisant pas les énergies fossiles	Nombre	Annuelle	DEAL , Observatoire régional des transports
4	Transition énergétique	Nombre d'agence régional en charge de l'animation dans le domaine de l'énergie en Guadeloupe	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 3 : RENFORCER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Nombre d'agriculteurs équipés en dispositif prédictifs et préventifs	Nombre	Biennale	Région Guadeloupe DAAF
2	Evolution du nombre de jours de mise à disposition des aides régionales post crises entre deux évènements similaires	Nombre	Biennale	Région Guadeloupe DAAF
3	Montant des aides allouées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe DAAF
4	Nombre de projets de recherche soutenus	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe DAAF Technopole
5	Montant des aides allouées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe DAAF



Audacia
TECHNOPOLE
— Caraïbes —



**ARCHIPEL
D'EXCELLENCE
DÉFI 3**

Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international

Introduction

Ensemble, **Région et partenaires doivent poursuivre leurs efforts en faveur de l'émergence d'un nouveau modèle économique capable de répondre aux enjeux actuels et futurs et d'assurer un avenir durable à la population dans son ensemble.**

Pour y parvenir, **l'innovation, sous toutes ses formes, doit permettre le développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée, ouvertes à l'international et positionnant notre archipel sur une trajectoire à la fois performante et vertueuse.**

Il convient dans un premier temps de **mettre l'innovation au service de la compétitivité des entreprises et du territoire.** Il s'agira pour la Région Guadeloupe et ses partenaires de poursuivre la mise en place d'un écosystème de l'innovation guadeloupéen performant et opérationnel, au service de l'ensemble des secteurs économiques et de la création d'emplois durables.

De même, **le numérique s'impose aujourd'hui comme un levier de croissance pour les entreprises,** source de gain de productivité et d'efficacité.

Parallèlement, il convient de **poursuivre le soutien à l'internationalisation de nos entreprises,** laquelle permet de dépasser les contraintes liées à l'étroitesse du territoire et de gagner des parts de marchés à l'étranger.

De nombreux secteurs économiques et une pluralité de marchés sont potentiellement accessibles à nos TPE et PME pour peu qu'elles soient bien accompagnées et exploitent avec pertinence les potentialités des outils et technologies de communication à leur disposition.

Enfin, il s'agit de **renforcer les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs économiques.** L'objectif est d'optimiser le potentiel de nos entrepreneurs pour leur permettre d'augmenter la performance et la pérennité de leurs entreprises.

Outre **les aides directes et l'ingénierie financière, l'outil fiscal** constitue également un facteur de croissance économique à mobiliser dans cette même recherche de compétitivité des opérateurs.

Parallèlement aux actions menées en direction des opérateurs économiques, il est important de rappeler que **le développement du territoire ne va pas sans la présence d'infrastructures de premier plan qui contribuent à son attractivité.**

Au niveau sanitaire, notre région verra ainsi l'ouverture en 2024 d'un nouveau Centre hospitalier universitaire apte à répondre aux besoins de santé de la population et adapté aux contraintes et caractéristiques du territoire.

Autre infrastructure d'envergure, le Grand port maritime de Guadeloupe est prioritaire pour l'économie. Avec ses cinq sites, il représente un acteur majeur de l'aménagement du territoire mais

également de la politique touristique à travers son port de croisière et la gestion du trafic interne à l'archipel et des échanges régionaux.

L'aéroport joue également un rôle central dans l'économie du tourisme et dans le développement des échanges régionaux, clé notamment de l'insertion de la Guadeloupe dans la Caraïbe.

Chef de file du développement économique et autorité de gestion des fonds européens, la Région soutient, sur la période 2021-2027, les programmes d'investissement nécessaires au maintien de l'excellence et de la compétitivité de ces infrastructures sous peine d'un déclassement susceptible d'impacter négativement l'activité économique de la Guadeloupe.

En outre, la Région promeut le développement d'une infrastructure numérique Très Haut Débit accessible à l'ensemble des foyers (THD FTTH) sur les zones délaissées par l'initiative privée et participe ainsi au développement délocalisé des activités économiques.

Enfin, d'importants moyens sont mobilisés pour l'amélioration du réseau routier ainsi que pour la remise en état de nos réseaux de distribution d'eau potable, indispensables à la pérennité et à la dynamisation de l'économie locale.

C'est donc tout en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres que **l'ambition du SRDEII est de faire de la Guadeloupe, une terre d'innovations et d'excellence au service de l'épanouissement des Guadeloupéens.**

Section 1 : *Mettre l'innovation et le numérique au service de la compétitivité des entreprises et du territoire*

Enjeu de la politique européenne et par conséquent des politiques nationales et régionales, **l'innovation est plus que jamais au cœur des politiques de développement économique**. En effet, quel que soit sa forme, elle est source de création de richesses et d'emplois.

Au regard de sa population, la Guadeloupe abrite l'un des dispositifs de recherche public les plus importants des Outremer français, ce qui lui confère un potentiel certain de transfert technologique et de diffusion de la culture d'innovation pour dynamiser la création de richesses et d'emplois.

Dans le cadre du précédent SRDEII, un certain nombre de limites avaient été identifiées, notamment un manque de structuration de l'écosystème de recherche-innovation et de porosité entre le dispositif de recherche public et le tissu économique. Conformément à ces constats et aux objectifs subséquentement définis, des actions ont été mises en œuvre pour permettre au territoire de disposer d'outils et de dispositifs dynamiques et performants.

Ainsi, articulé autour d'un pôle d'innovation sur les énergies renouvelables et les matériaux innovants, de deux clusters Maritime et Numérique (labellisé Communauté French Tech en 2020), d'une Technopole récemment installée (labellisée Technopole by Retis et Communauté French Tech en 2022), d'instituts techniques, de tiers-lieux, etc., notre écosystème de Recherche-Innovation s'est densifié progressivement. Le territoire s'est également doté d'un incubateur (Zebox Caraïbes), de 9 FabLabs installés au sein des lycées et le déploiement de plateaux techniques a été initié sur le parc technologique du Morne Bernard avec la plateforme BEPOSDOM.

Par ailleurs, les interactions entre le dispositif de recherche public et le tissu économique se sont intensifiées notamment grâce aux appels à projets PO FEDER 2014-2020 de recherche collaborative public/privé et au recours à des dispositifs régionaux mis en place, tels que le chèque innovation, le chèque TIC, l'Aide Régionale à la R&D et à l'Innovation (ARRDI) et les récents dispositifs post-doctorat qui permettront aux entreprises d'accéder à des compétences à forte valeur ajoutée.

Naturellement, ces premiers efforts de dynamisation ont généré un flux croissant d'entreprises et de porteurs de projets innovants en attente d'une offre de financement adaptée et présentant parfois des faiblesses en fonds propres. Fort des engagements pris dans son SRDEII, la Région a apporté une première réponse au travers de la création d'une Avance Remboursable à l'Innovation.

Néanmoins, cette structuration demeure insuffisamment mature pour soutenir le plein potentiel de transfert technologique et la mutation des entreprises du territoire vers des modèles économiques et productifs plus performants et vertueux. En outre, le continuum des offres techniques et d'accompagnement technologiques, stratégiques et financiers nécessite une communication et une articulation plus performantes pour faciliter le parcours des porteurs et la concrétisation de leurs idées en projets créateurs d'emplois et de valeurs.

Dans le cadre de cette nouvelle programmation du SRDEII, il s'agira pour la Région, avec l'appui de ses partenaires institutionnels, et notamment de sa Technopole, en étroite collaboration avec les acteurs de la recherche et de l'innovation et les acteurs économiques, de poursuivre **l'intensification des liens entre le tissu entrepreneurial et la recherche publique du territoire**. Il s'agira également de **conforter le soutien aux porteurs de projets** dans le cadre d'un continuum d'offres d'accompagnement technique et financier lisible et accessible. Enfin, il

conviendra d'encourager la participation des équipes de recherche mais aussi des entrepreneurs locaux à des programmes nationaux, inter-régionaux et européens, contribuant ainsi à la visibilité et l'attractivité du territoire.

Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international

Section 1 : Mettre l'innovation et le numérique au service de la compétitivité des entreprises et du territoire

-♦- Volet innovation -♦-

↳ Principaux constats :

Constat 1	Maturité insuffisante de la structuration de l'écosystème de recherche et d'innovation pour soutenir le plein potentiel de transfert technologique et la mutation des entreprises du territoire vers des modèles économiques et productifs plus performants et vertueux.
Constat 2	Manque de visibilité et de lisibilité des offres régionales de financement et d'accompagnement dédiées à l'innovation.
Constat 3	Faiblesse dans la diffusion et la sensibilisation à la culture de l'innovation et au financement de l'innovation au sein du tissu entrepreneurial.
Constat 4	Méconnaissance de l'existence et des modalités de mobilisation des outils et leviers fiscaux dédiés à l'innovation et de leurs possibilités d'articulation avec les dispositifs régionaux.
Constat 5	Faible participation des équipes de recherche et porteurs de projet locaux aux programmes nationaux, inter-régionaux et européen

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Apporter un appui technique aux opérateurs afin de faciliter le transfert technologique et la mutation des entreprises du territoire vers des modèles économiques et productifs plus performants et vertueux.
Objectif 2	Améliorer la visibilité et la lisibilité du continuum d'accompagnement technologique, stratégique et financier et mieux communiquer sur les dispositifs régionaux en matière d'innovation.
Objectif 3	Développer la culture de l'innovation dans toutes les couches sociétales, et soutenir les nouvelles formes d'organisations afin d'instaurer un environnement encourageant l'innovation et l'entrepreneuriat innovant.
Objectif 4	Développer la culture du financement de l'innovation au sein du tissu entrepreneurial et faciliter l'articulation des différents leviers de financements dédiés.

Objectif 5	Encourager et accompagner les porteurs à participer aux programmes nationaux, interrégionaux et européens.
------------	--

➔ **Principales actions :**

Action 1.1	Accompagner la structuration des filières et la constitution de clusters et pôles de compétitivité (ex : dans la cosmétologie et la santé autour de l'importante biodiversité guadeloupéenne) à l'instar de la Guyane (Cosmetic Valley).
Action 1.2	Développer les plateaux techniques regroupant les équipements (lycées, organismes de recherche, université).
Action 1.3	Encourager le déploiement d'une offre d'accueil et d'hébergement (incubateur, pépinière, espaces coworking, tiers lieux etc.).
Action 2	Augmenter le nombre de campagnes de communication, augmenter le nombre de stands régionaux lors des événements portant sur l'innovation, diversifier les outils de communication : actualisation du site internet institutionnel, plaquettes d'information etc.
Action 3	Soutenir le déploiement opérationnel de la Technopole I-NOVA Guadeloupe afin qu'elle joue son rôle de pilier et d'animation de l'écosystème d'innovation.
Action 4.1	Structurer l'offre de financement pour soutenir toutes les formes d'innovation (technologique, organisationnelle, sociale, etc.), de l'amorçage pour les jeunes entreprises innovantes, au capital-risque, en passant par les prêts.
Action 4.2	Mettre en place des dispositifs de préfinancement des aides publiques afin d'accélérer les processus d'investissement en matière d'innovation.
Action 5	Augmenter le taux de recrutement de doctorants et ingénieurs par le secteur privé en proposant un soutien financier.

Face au potentiel que présente notre territoire en matière d'innovation, la crise sanitaire mondiale a révélé toute **l'importance du secteur du numérique** dans le maintien d'une économie dans un contexte de restriction des déplacements et des activités. Cet évènement a contraint les entreprises à s'adapter et à intégrer de nouvelles méthodes de travail et de production.

Depuis l'élaboration du précédent SRDEII, la politique régionale en faveur du développement du numérique s'est concrétisée par la réalisation d'opérations, publiques et privées, de déploiement de la fibre optique terrestre et sous-marine pour atteindre une couverture de 100 % du territoire en très haut débit, tel que présenté dans le Schéma Régional d'Aménagement Numérique (SRDAN).

D'autres infrastructures structurantes, comme un réseau de bornes Wifi, la création de centres de données et la mise en œuvre d'un point d'échanges internet ont permis de mailler le territoire afin d'obtenir une véritable autoroute de l'information performante et connectée au réseau mondial.

Toutefois, la transformation digitale des entreprises guadeloupéenne rencontre toujours des freins au niveau de l'intégration des technologies dans les procédures de production, de gestion et d'exploitation. Les efforts d'accompagnement financier de ces dernières années, permettent de constater une petite progression des digitalisations des sociétés pour essentiellement accroître leur visibilité mais pas encore assez pour une modification profonde de leurs systèmes productifs. La filière du numérique locale pourrait être une réponse à cette difficulté. Néanmoins, les sollicitations restent marginales et le coût des prestations s'avère onéreux.

C'est pourquoi, le renforcement et la structuration de l'écosystème numérique du territoire, tel qu'identifié dans le Schéma Régional du Développement des Usages et services Numériques SRDUN (orientation 6 : filière numérique structurée et compétitive), sont primordiaux pour poursuivre l'animation, la sensibilisation, l'information et la formation pour rassurer et convaincre les entreprises d'utiliser les offres de services d'accueil hébergement et d'appui opérationnel de proximité. **La condition sine qua non de la réussite est d'avoir une filière numérique structurée, compétitive et capable de soutenir la mise en œuvre du nouveau modèle économique.**

De plus, les structures tels que la technopole, les pépinières, les incubateurs et les clusters doivent s'intensifier et prendre une place prépondérante dans l'accompagnement des entreprises à maîtriser et connaître les évolutions, les innovations technologiques, de manière à mieux appréhender les outils technologiques sous tous ces aspects ; par exemple, l'anticipation de l'impact de l'arrivée de l'intelligence artificiel sur les métiers et les services.

Toutes ces révolutions technologiques ont créé une nouvelle économie basée sur la donnée et l'enjeu de ces prochaines années est d'avoir une maîtrise de nos données à défaut d'un contrôle. La souveraineté numérique, garantissant le respect de la législation et la protection des droits, doit prendre toute sa place pour assurer une maîtrise de la collecte, du stockage, de l'archivage, de la sécurisation et de la diffusion de ces données territoriales. La sécurité des systèmes d'information, base de la production, est également un enjeu majeur qu'il convient de prendre en compte et de prioriser afin de prévenir et limiter les impacts sur les systèmes vitaux et support de l'économie.

L'ensemble de ces points montre l'importance des infrastructures, des structures d'accompagnement et de la gestion des données.

Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international

Section 1 : Mettre l'innovation et le numérique au service de la compétitivité des entreprises et du territoire

-♦- Volet numérique -♦-

→ Principaux constats :

Constat 1	Faible appropriation et utilisation des outils numériques par les entreprises (Téléphonie IP, Saas, cloud etc.).
Constat 2	L'environnement sectoriel du numérique, pilier du développement, est sous exploité. Ces difficultés ont des conséquences directes sur la compétitivité des entreprises.
Constat 3	Le tissu entrepreneurial engendre et dispose d'une profusion de données dont le stockage, la diffusion et la sécurisation sont insuffisamment traités au regard de l'importance de celles-ci.

→ Principaux objectifs :

Objectif 1	Inscrire les entreprises dans une démarche de transformation digitale pour améliorer leurs productivités et leurs compétitivités de manière à investir le marché local et rayonner sur les marchés mondiaux.
Objectif 2	Créer un environnement propice au développement d'une économie collaborative dont la filière numérique locale accompagnera la transformation digitale des entreprises.
Objectif 3	Développer une économie de la donnée territoriale

→ Principales actions :

Action 1.1	Poursuivre les aides à l'investissement dans la transformation digitale des entreprises et accroître l'accompagnement vers le financement de projets de preuve de concept adaptable au marché local.
Action 1.2	Sensibiliser et informer les entreprises sur la cybersécurité (ACCYB).
Action 1.3	Réduire les coûts des prestations de fonctionnement sur les services numériques (Ex : abonnement très haut débit etc.).
Action 1.4	Soutenir les investissements des entreprises de la filière numérique en améliorant leurs capacités et performance pour répondre aux besoins du territoire

Action 2.1	Poursuivre les appels à projet pour multiplier la création de tiers lieux, de Fablabs et d'espaces de coworking thématiques de manière à faciliter et mutualiser l'accès à des outils numériques et favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire.
Action 2.2	Soutenir les programmes d'animation et d'acculturation pluriannuel portés par des acteurs de la filière numérique du territoire.
Action 2.3	Créer, par le lancement d'appels à projets, un environnement favorable pour inciter les grandes entreprises à s'implanter sur le territoire de manière à pouvoir recruter des experts et des compétences portant sur des projets à l'international, dans la Caraïbe et en local (télétravail).
Action 3	Conforter la souveraineté numérique régionale par la résilience, la protection et la sécurité au niveau des infrastructures d'importance vitale et des données générées par le territoire.
Action 3.1	Soutenir les infrastructures de stockage, de traitement et d'exploitation des données en local (datacenter, labellisation tier III etc.)



Section 2 : *Poursuivre le développement à l'international des entreprises*

A l'instar du précédent schéma, la **valorisation des entreprises guadeloupéennes à l'international demeure une priorité pour la collectivité régionale et ses partenaires économiques.**

En effet, l'internationalisation des entreprises constitue **un enjeu majeur et récurrent de croissance économique pour le territoire. L'objectif est d'accroître le nombre d'entreprises guadeloupéennes exportatrices** en renforçant leurs connaissances et compétences en matière de commerce international et en favorisant leur pénétration sur les marchés extérieurs.

C'est dans ce contexte que la Région Guadeloupe a mis en place une mission export et internationalisation des entreprises au sein de sa direction générale adjointe à l'économie en 2017. L'objectif est clair : proposer et mettre en œuvre une stratégie régionale pour ouvrir les entreprises à l'international et leur permettre d'accéder aux marchés extérieurs, et ce, en utilisant les outils et financements nationaux et régionaux dédiés.

Ainsi, depuis plusieurs années, la collectivité régionale travaille en étroite collaboration avec Business France, l'agence nationale pour le développement des entreprises à l'international. Cette agence gère, entre autres, une convention mise en place par le Ministère des Outre-mer (Mom), permettant aux entreprises ultramarines de bénéficier d'une prise en charge de prestations à l'international dispensées par le réseau international de Business France.

Aussi, afin de compléter l'accompagnement proposé par le Mom, tout particulièrement pour la prospection sur la zone Caraïbe, la Région Guadeloupe a mis en place un dispositif d'aide pour accompagner la prospection à l'international des entreprises.

Ce dispositif, sous forme de subvention, permet de financer des dépenses relatives à la structuration du projet en amont (études, conseil, réglementation, adaptation produit, etc.), aux déplacements et aux participations à des salons (hébergements, billets d'avion, frais d'inscription, frais de location et d'aménagement de stand, etc.), aux dépenses liées au marketing et à la communication pour l'international nécessaires à l'adaptation aux pays cibles (plaquettes de présentation produit en langue étrangère, traduction de site internet, etc.) et au renforcement des compétences internes (recrutement de volontaires internationaux en entreprise (V.I.E)).

En outre, depuis 2021, la collectivité régionale œuvre aux côtés de l'Etat, Business France, la Bpifrance et la CCI IG au sein de la Team France Export. Grâce à meilleure coordination et à la mutualisation des moyens des acteurs de l'accompagnement à l'international, la Team France Export vise un accompagnement optimal de nos entreprises à l'international.

La Région a souhaité s'impliquer tout particulièrement dans cette initiative en finançant deux postes de conseillers Team France Export au sein de la CCI IG.

Cependant, les entreprises ont encore du mal à bien comprendre et utiliser les outils mis à leur disposition pour favoriser leur internationalisation et faire décoller leur chiffre d'affaires à l'export. Par ailleurs, ces outils doivent s'adapter aux évolutions constantes (ex : impact de la crise sanitaire sur les modes de consommation globaux, augmentation des coûts suite à la guerre en Ukraine, etc.) afin que les entreprises soient plus résilientes dans leur développement à l'international.

De plus, certains outils, devront être systématisés afin d'enclencher une plus grande structuration de nos entreprises dans l'optique d'une meilleure préparation pour l'export.

La question de « l'export » vers le marché national devra également être traitée, car pour l'heure, peu de dispositifs permettent à nos entreprises d'attaquer ce marché qui est pourtant leur premier marché naturel après leurs voisins immédiats (la Martinique ou la Guyane).

De plus, le territoire devra mieux **valoriser ses filières à potentiel** ainsi que son écosystème afin de se positionner comme une **destination d'excellence sur la scène internationale**. Il est important que le territoire dispose d'une stratégie claire et affichée en termes de marketing territorial et d'attractivité du territoire et d'une offre de services proposée par une agence de développement économique par exemple, susceptible d'attirer de l'investissement étranger, qui à terme, serait pourvoyeur d'emplois sur le territoire.

Il s'agit ainsi, dans le cadre du prochain schéma de :

- **Développer la culture de l'international auprès des entreprises guadeloupéennes** tout en leur apportant les outils nécessaires à leur structuration, grâce à la mise en place de partenariats avec des réseaux de la Caraïbe et à l'international dans les secteurs qui auront été identifiés comme prioritaires.
- **Proposer des actions structurantes permettant aux entreprises d'être mieux préparées aux défis de l'internationalisation** dans le but final d'accroître leur chiffre d'affaires tant au national qu'à l'export.
- **Proposer une stratégie globale de marketing territorial afin de rendre la Guadeloupe plus attractive sur le plan international** et ainsi attirer des investissements étrangers, pourvoyeurs d'emploi sur le territoire. La présence d'une agence régionale de développement économique permettra de jouer un rôle majeur dans l'accompagnement global des entreprises mais également dans l'exécution de la stratégie régionale d'attractivité internationale. Il s'agira de proposer aux entreprises étrangères désireuses de s'implanter sur le territoire pour créer de l'emploi, un guichet unique diffusant les informations pertinentes dans l'optique d'un futur investissement, favorable au territoire et en accord avec les priorités régionales retenues.

Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international

Section 2 : Poursuivre le développement à l'international des entreprises

➔ **Principaux constats :**

Constat 1	Les entreprises ont encore du mal à comprendre le rôle des acteurs de l'accompagnement à l'international sur le territoire.
Constat 2	Malgré la présence d'une Team France Export dynamique sur le territoire, les entreprises peinent encore à pérenniser leur activité à l'export.
Constat 3	Un besoin des entreprises a été identifié pour la conquête du marché national. Aujourd'hui, il n'existe pas de dispositif formalisé permettant aux entreprises de se développer sur le marché national, qui bien que non considéré comme un territoire d'export, constitue un véritable challenge en termes de développement.
Constat 4	Il n'existe pas pour l'heure de définition claire de la stratégie de marketing territorial devant concourir à l'attractivité de la Guadeloupe sur le plan international.

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement à l'export sur le territoire tout en rationalisant les sources de financement public.
Objectif 2	Penser des dispositifs efficaces qui permettront une structuration pérenne de l'entreprise lui permettant d'être plus solide au moment de son internationalisation.
Objectif 3	Accompagner les entreprises du territoire pour un développement pérenne sur le territoire national.
Objectif 4	Définir une stratégie claire de marketing territoriale au service de l'attractivité du territoire à l'échelle internationale.

➔ **Principales actions :**

Action 1	Vulgariser l'accès, rationaliser et simplifier la mobilisation des dispositifs d'aides publiques pour les entreprises à potentiel export via l'utilisation de tutoriels, la mise en place d'ateliers d'informations, etc.
Action 2	Mettre l'accent sur la définition de dispositifs permettant la structuration préalable au développement à l'international de l'entreprise : systématisation du diagnostic export, audit des capacités de l'entreprise pour assurer la viabilité du projet export, accompagnement à la mise en place du business plan à l'export, systématisation du suivi de l'entreprise, etc.
Action 3	Proposer aux entreprises des solutions innovantes notamment en termes logistiques pour assurer leur présence sur le territoire national et ainsi crédibiliser leur démarche à l'export.
Action 4	Intégrer aux missions de la future agence régionale de développement économique un volet concernant le marketing territorial et proposer au sein de cette agence une offre de services à destination des investisseurs étrangers.

Section 3 : Optimiser les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs économiques

Si des dispositifs spécifiques existent en appui aux secteurs traditionnels ou émergents, **le monde des entreprises relevant du commerce, des services, de l'artisanat et de l'industrie fait traditionnellement l'objet, de la part de la collectivité régionale, d'attentions particulières destinées à favoriser leur compétitivité.**

En 2016, en concertation avec tous les acteurs du territoire, la Région Guadeloupe, à travers le SRDEII, a doté notre archipel d'une feuille de route ambitieuse, témoignant de la volonté de rester dans la trajectoire d'un développement économique équilibré, collaboratif et pérenne. En plaçant la création d'emploi et de richesses au cœur de ses préoccupations, les objectifs fixés étaient **d'œuvrer au quotidien aux côtés des entreprises et des porteurs de projets afin d'apporter des réponses à leurs problématiques et les accompagner vers un modèle économique performant.**

Pour répondre aux enjeux de développement, **la stratégie régionale met l'accent sur la pertinence des dispositifs de soutien à destination des opérateurs économiques.** Il s'agit en premier lieu de répondre aux problématiques aiguës et récurrentes auxquelles sont confrontées les petites entreprises soit :

- Le financement du besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- Le renforcement de la trésorerie ;
- Le préfinancement des aides publiques ;
- L'accompagnement généraliste et expert des projets et des entreprises en activité.

Dans le cadre du précédent schéma, la collectivité régionale a mis en place plusieurs dispositifs phare notamment :

- Le chèque-expert région Guadeloupe ;
- Le Fonds de soutien à l'investissement de PME ;
- La version renforcée de l'avance remboursable ;
- Le renforcement de l'aide apportée aux entreprises via les dispositifs ARICE et ARDDA :
 - 335 entreprises accompagnées / an ;
 - 4,9 millions d'euros de subventions allouées ;
 - Près de 8 millions d'euros versés sur ces dispositifs pendant la période de crise sanitaire.

Parallèlement, la crise sanitaire de 2020 a permis de mesurer la capacité de réaction et de créativité de la Région Guadeloupe. Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de répondre à l'urgence tels que le fonds d'urgence TPE et le fonds de résilience pour faciliter « la relance », post crise.

Ainsi, durant cette période :

- Un montant total de 6 millions d'euros d'aides ont été alloués et 800 emplois ont été préservés ;
- 630 dossiers ont été déposés sur la plateforme des aides régionales au titre du fond régional de résilience ;
- 214 entreprises ont été aidées, issues de divers secteurs d'activités (restauration, prestation de service, BTP, tourisme etc.).

Nourris des expériences du précédent schéma et forts des enseignements tirés des crises successives traversées, la Région Guadeloupe adaptera sa stratégie de développement afin de relever les défis à venir de notre économie en pleine mutation.

Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international

Section 3 : Optimiser les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs économiques

-♦-Volet soutien aux entreprises -♦-

↳ Principaux constats :

Constat 1	Des améliorations doivent être apportées aux dispositifs existant afin de mieux accompagner les entreprises et les porteurs de projets.
Constat 2	Les actions de communications et de diffusion de l'information doivent être améliorées et renforcées.
Constat 3	Le financement de la trésorerie des entreprises reste une problématique prégnante.
Constat 4	Malgré une prise en compte de cette problématique dans les dispositifs existant, il convient de renforcer le soutien aux entreprises et porteurs projets situés dans les îles proches et confrontés à la double insularité.

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Renforcer les dispositifs visant à accompagner les opérateurs économiques en activité ainsi que les porteurs de projet et animer l'écosystème entrepreneurial grâce aux actions collectives.
Objectif 2	Rendre l'information plus accessible et plus visible.
Objectif 3	Renforcer les dispositifs d'interventions financières de la collectivité
Objectif 4	Rééquilibrer économiquement le territoire en accentuant le soutien aux entreprises issues des îles de l'archipel en compensation de la double insularité.

↳ Principales actions :

Action 1.1	Conventionner avec des professionnels de l'accompagnement.
Action 1.2	Créer une agence de développement économique.
Action 2.1	Actualiser le portail des aides régionales.
Action 2.2	Organiser des manifestations autour de l'offre régionale en matière d'aides aux entreprises.
Action 3	Mettre en place des instruments financiers nouveaux en phase avec les besoins des entreprises (renforcement de la trésorerie, préfinancement des aides publiques etc.).
Action 4	Mettre en place des mesures spécifiques visant à compenser les effets de la double insularité.

En outre, **optimiser les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs économiques** requiert aussi de dresser un bilan de l'utilisation de **l'outil fiscal qui constitue un élément important de la politique économique.**

En effet, le régime de taxation à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional sur l'importation et la livraison des biens à l'échelle régionale, sert à compenser les handicaps économiques structurels et à alimenter les budgets communaux et régional. En Guadeloupe, les taux usuels de ces deux taxes sont respectivement de 7 % (octroi de mer - OM) et de 2,5 % (octroi de mer régional - OMR).

D'autre part, la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSC) sert à alimenter le budget des collectivités et est affectée aux dépenses d'investissement d'intérêt local, à l'aménagement du réseau routier, aux infrastructures de transport et au développement des transports publics de personnes.

Il est important de rappeler la ligne directrice de la collectivité en matière de politique fiscale, à savoir :

- Soutenir l'économie locale par le biais d'exonérations fiscales ;
- Soutenir les politiques publiques locales en assurant des ressources suffisantes aux collectivités locales acteurs majeurs de la commande publique.

L'impact de la fiscalité indirecte sur les politiques publiques locales, en moyenne annuelle sur la période 2016-2022, s'est traduit par la collecte des taxes d'octroi de mer (219,8 millions d'euros), d'octroi de mer régional (83 millions d'euros), et de la TSC (107,5 millions d'euros).

L'impact de la fiscalité indirecte sur l'économie, en moyenne annuelle sur la période 2016-2022, s'est traduit par les exonérations ou remboursements de taxes :

- Les exonérations d'octroi de mer étaient de 104,68 millions d'euros ;
- Les exonérations de TSC étaient de 8,1 millions d'euros ;
- Les remboursements forfaitaires de la TSC payée l'année précédente étaient de 802 064 €.

Le taux moyen annuel d'exonération fiscale sur la période 2016.2022 est de 22 % et est inférieur aux plafonds fixés aux dépenses fiscales de l'Etat.

Pendant la période considérée, le conseil régional a mené des actions marquantes en votant :

- Un tarif d'octroi de mer conforme aux exigences légales après une large concertation avec les forces vives du pays (juin 2016) ;
- Deux nouveaux régimes d'exonération fiscale sur les carburants (TSC, OM et OMR) concernant l'avitaillement d'une part, de certains navires et véhicules nautiques à moteur et d'autre part, de certains aéronefs (décembre 2017) ;
- Une motion pour la prise en compte du rapport d'évaluation du régime de l'octroi de mer (2015-2017) en Guadeloupe dans le rapport à mi-parcours relatif au régime de l'octroi de mer que le ministère des Outremer devait transmettre à la commission européenne (décembre 2017) ;
- Un nouveau dispositif d'exonération d'octroi de mer à l'importation où les activités locales de production bénéficiaires sont désormais identifiées par référence à la nomenclature d'activités française (décembre 2017) ;
- Un guide de procédures relatif aux exonérations, déductions et remboursements de la taxe d'octroi de mer en Guadeloupe visant à rendre plus transparente et lisible la politique fiscale régionale (décembre 2018) ;

- Le rapport relatif à la demande de reconduction du régime de l'octroi de mer (novembre 2020).

Par ailleurs, on peut signaler la dématérialisation complète de la procédure de dépôt et d'instruction des demandes d'exonération d'octroi de mer depuis le 1^{er} mars 2023.

Face à la volonté de l'Etat de réformer en profondeur l'octroi de mer – réforme qui pourrait conduire, à terme, à son remplacement par la TVA – la **Région Guadeloupe, en concertation avec les autres DROM, s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver son autonomie fiscale et conserver les bases essentielles d'un système fiscal, stable, flexible et robuste juridiquement.**

Enfin, face aux impératifs de transition écologique et énergétique, la **Région Guadeloupe s'engage à étudier les conditions d'une adaptation de sa politique fiscale en matière énergétique.** L'accélération du déploiement du véhicule électrique devant se produire à l'horizon 2027-2028, il convient, dans le cadre du présent schéma, de mener des études prospectives approfondies, en concertation avec les professionnels impactés, permettant de faire évoluer la fiscalité applicable aux carburants fossiles.

Défi 3 : Faire de la Guadeloupe, un archipel innovant et performant ouvert sur son environnement régional et international

Section 3 : Optimiser les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs économiques

-♦-Volet fiscalité indirecte -♦-

↳ Principaux constats :

Constat 1	Les désavantages concurrentiels permanents dont souffre la Guadeloupe (l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits) se traduisent par une augmentation des coûts de production susceptibles de menacer, sans mesures spécifiques, la compétitivité des produits fabriqués localement par rapport à ceux provenant de l'extérieur.
Constat 2	Les effets du changement climatique sont visibles : les externalités négatives résultant de l'emploi des énergies fossiles sont patentées.

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Soutenir le développement économique des entreprises locales de production (notamment les plus innovantes) par le biais d'incitations fiscales.
Objectif 2	Etudier les conditions d'adaptation de la fiscalité pour accompagner la transition écologique et énergétique : disposer d'une base de données fiables et d'une prospective par corps de métiers impactés.

→ **Principales actions :**

Action 1.1	Appliquer une taxation différenciée d'octroi de mer entre produits fabriqués localement (« produits de liste ») et produits similaires importés.
Action 1.2	Exonérer d'octroi de mer les importations de biens d'investissement et de matières premières destinées notamment au secteur productif.
Actions 2.1	Dès que les énergies renouvelables seront prépondérantes dans le mix énergétique, appliquer des taux réduits d'octroi de mer sur les biens contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre : véhicules électriques, bornes de rechargement électrique etc.
Actions 2.2	Conduire une concertation avec toutes les parties prenantes sur l'évolution des taux de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en outre-mer sur les gazoles et les essences (FAEPOM) et d'octroi de mer applicables aux énergies fossiles.
Actions 2.3	Proposer une trajectoire pluriannuelle de l'évolution de la fiscalité sur les énergies fossiles.

Les indicateurs de suivi du Défi 3

INDICATEURS DE RESULTAT

Section (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Innovation	Volume d'aide allouée à l'innovation	Euro	Annuelle	Région Guadeloupe (Secrétariat général, DSIE)
		Nombre d'entreprises aidées	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (SG, DSIE)
	Numérique	Nombre d'embauche de ressources qualifiées de la filière du numérique	Salarié	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN), Pôle emploi
2		Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un dispositif visant à son internationalisation	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, Team France Export, Business France, FEDER
		Nombre de projets structurants pour l'internationalisation	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, FEDER, Team France Export, future agence régionale de développement économique
		Nombre de projets étrangers renseignés pour une potentielle implantation future sur le territoire	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, Business France, future agence régionale de développement économique
3	Entreprises	Nombre de personnes et d'entreprises accompagnées	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DSIE, SG) et partenaires
	Fiscalité	Taux de croissance de la production locale totale (ventes internes et exportations)	Pourcentage	Annuelle	Statistiques douanières

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 1 : METTRE L'INNOVATION ET LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure		Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Innovation	Mise en place d'une structuration des filières et construction de clusters et pôles de compétitivité	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)	
1.2	Innovation	Existence de plateau technique regroupant les équipements	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)	
1.3	Innovation	Nombre d'infrastructures créées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)	
2	Innovation	Nombre d'évènements sur l'innovation soutenus ou organisés par la Région, ou comportant un stand régional	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DSIE, communication)	
3	Innovation	Montant du soutien financier	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)	
4.1	Innovation	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement par type d'aide	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)	
4.2	Innovation	Création d'un dispositif de préfinancement des aides publiques	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)	
5	Innovation	Nombre d'entreprises ayant reçues un soutien financier	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DSIE)	
1.1	Numérique	Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une aide à la transformation digitale	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN)	
1.2	Numérique	Nombre d'actions de sensibilisation et d'animation	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN), ACCYB	
1.3	Numérique	Tarif des offres de services au très haut débit aux professionnels (FTTO)	Euro	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN), Opérateurs	
1.4	Numérique	Nombre d'entreprises de la filière du numérique bénéficiaires d'une aide à l'investissement	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN), FEDER	
2.1	Numérique	Nombre d'appels à projet et nombre d'entreprises retenues	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN), Etat, Europe	

2.2	Numérique	Nombre de structures collectives (cluster, association, etc.) pour des programmes pluriannuels de structuration de filière	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN)
2.3	Numérique	Nombre d'appel à projet et entreprises retenues	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN)
3	Numérique	Nombre de projets stratégiques pour la souveraineté numérique	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN)
3.1	Numérique	Nombre de datacenters bénéficiaires d'une aide à l'obtention d'une labellisation	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DDN)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Nombre d'actions visant à la diffusion de la culture de l'international auprès des entreprises	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, Team France Export Business France
2	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un dispositif visant à son internationalisation	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, Team France Export, Business France, FEDER
3	Nombre de projets structurants pour l'internationalisation	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, FEDER, Team France Export
4	Nombre de projets étrangers implantés sur le territoire	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe, Business France

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 3 : OPTIMISER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES OPERATEURS ECONOMIQUES

Actions (n°)	Volet	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Entreprises	Nombre de conventions passés avec les professionnels de l'accompagnement	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)
1.2	Entreprises	Existence d'une agence de développement	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)
2.1	Entreprises	Actualisation du Portail des aides régionales	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)
2.2	Entreprises	Nombre de rencontres Région/opérateurs économiques	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)
3	Entreprises	Nombre de nouveaux dispositifs créés	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE)
4	Entreprises	Nombre de mesures spécifiques aux Iles du Sud créées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DSIE, portail des aides)
1.1	Fiscalité	Evolution de la part de marché des produits de liste	Pourcentage	Annuelle	Statistiques douanières
1.2	Fiscalité	Montant des exonérations d'octroi de mer sur les importations de biens d'investissement et de matières premières destinées notamment au secteur productif	Euro	Annuelle	Région Guadeloupe
2.1	Fiscalité	Existence des taux réduits d'octroi de mer sur les biens contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre : véhicules électriques, bornes de rechargement électrique etc.	Binaire	Quinquennale	Conditionné à la part des énergies renouvelables plus importante dans le mix énergétique Région Guadeloupe
2.2	Fiscalité	Existence d'une concertation avec toutes les parties prenantes sur l'évolution des taux de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en outre-mer sur les gazoles et les essences (FAEPOM) et d'octroi de mer applicables aux énergies fossiles.	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
2.3	Fiscalité	Existence d'une trajectoire pluriannuelle de l'évolution de la fiscalité sur les énergies fossiles.	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe



**FILIERES
D'AVENIR
DEFI 4**

Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Introduction

Le développement économique doit s'appuyer sur la diversification de l'activité, la valorisation des ressources du territoire et l'accompagnement des secteurs à potentiel de croissance.

Dans cette optique, parallèlement aux secteurs traditionnels, le schéma doit **favoriser l'émergence de nouveaux moteurs de croissance tels que les industries culturelles et créatives, l'économie bleue, l'économie verte ou encore la silver économie** qui constituent de véritables atouts en termes d'attractivité du territoire et présentent un réel potentiel d'activités et d'emplois.

Acteur majeur du développement économique, il importe pour la Région Guadeloupe, en lien avec ses partenaires, **d'accompagner la structuration de ces filières, d'anticiper les fortes mutations liées aux nouvelles technologies et à un contexte économique, social et environnemental soumis à des crises successives.**

L'objectif sera de répondre aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et de demain tout en favorisant le développement de la performance des opérateurs économiques relevant de ces secteurs.

Il s'agira ainsi de **soutenir les démarches individuelles ou collectives qui participent au développement de ces filières grâce à la mise en œuvre d'actions stratégiques et la mobilisation des acteurs.**

Section 1 : Structurer les industries culturelles et créatives

Le SRDEII de 2016 citait **les industries culturelles et créatives (ICC)** comme faisant partie des secteurs en émergence à fort potentiel. Elles sont dorénavant une priorité pour les pouvoirs publics en raison de leur poids économique, de leur rôle clé pour le rayonnement et l'attractivité du territoire. Elles constituent l'une des nouvelles donnes des économies actuelles.

Le concept d'industrie culturelle désigne l'ensemble des entreprises produisant selon des méthodes industrielles des biens : livre, musique, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, tourisme de masse. Il s'agit d'industrialiser la culture. Alors que **le concept d'industrie créative** repose quant à lui essentiellement sur le principe clé de la valorisation économique de la créativité humaine, de la culture, des arts ainsi que les marchés qui y sont rattachés.

Les ICC regroupent donc **une multiplicité d'activités** : cinéma, audiovisuel, spectacle vivant (musique, danse, théâtre, art de rue, conte, marionnettes etc.), musées, patrimoine, archives, arts visuels, design, architecture, métiers d'art, jeu vidéo, livre, presse, multimédia, presse écrite, télé, radio, publicité, arts de la table, tourisme culturel, secteurs connexes de la communication, de la mode et du luxe.

La révolution numérique offre de nouvelles perspectives en termes d'enjeux pour la création, la production, la distribution et la préservation des biens culturels et créatifs.

Durant la période de mise en œuvre du précédent SRDEII, la collectivité régionale a travaillé à développer, structurer, relancer ces secteurs à travers certaines actions mises en œuvre dans le cadre de la mission « Industries Culturelles et Créatives » créée en 2017 au sein de la direction générale adjointe à l'économie.

Ainsi, de 2018 à 2019 différents projets ont été initiés, tels que :

- La valorisation du secteur de la mode et du design à travers un Etat des lieux du secteur mode et design en Guadeloupe ;
- La structuration de la mode et du design à travers un programme intitulé « Buzz Caribbean » destiné à renforcer la structuration et le développement de la filière Mode et Design, autour de trois pôles : l'habillement, le textile et les accessoires ;
- Les actions de médiation culturelle et de sauvegarde du patrimoine à travers un état des lieux du patrimoine culturel immatériel de Guadeloupe.

De même en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs du secteur dont l'activité fut mise à l'arrêt dès le début de la crise sanitaire de 2020 (et dont l'interdiction d'exercer s'est étendue pour certains au-delà de ce qu'ont pu connaître les autres secteurs d'activité), la Région Guadeloupe a mis en place des mesures d'aide qui ont permis de soutenir 1 768 entreprises relevant de la restauration, de la presse, de l'évènementiel ou de l'animation artistique et culturelle de la Guadeloupe pour un montant de plus de 5,2 millions d'euros.

Cette crise sanitaire a révélé des faiblesses structurelles qui préexistaient et a souligné les défis considérables auxquels les secteurs culturels sont confrontés avec la transition numérique, la transformation radicale des usages, les nouveaux modes de création, de production et de diffusion des œuvres et des contenus culturels ainsi que les nouvelles attentes du public. Les attributs traditionnels des ICC sont remis en question et favorisent l'innovation (nouveaux modèles économiques, nouveaux produits, nouveaux formats etc.).

La collectivité régionale mettra tout en œuvre pour **accompagner et structurer ce secteur en plein essor et faciliter l'accessibilité aux différents dispositifs d'Etat** (Programme d'Investissement d'Avenir « PIA4 », de France 2030, Volet Culture d'Europe Créative pour soutenir l'innovation, le développement technologique).

Le SRDEII 2023-2028 entend faire de la **structuration des ICC un axe de développement stratégique de la politique économique de collectivité régionale**.

Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Section 1 : Structurer les industries culturelles et créatives

➔ **Principaux constats :**

Constat 1	Difficulté de structuration du secteur et d'accès au statut d'intermittent.
Constat 2	Manque d'administrateurs de projets et de métiers d'art et insuffisance de la formation.
Constat 3	Absence d'études et de statistiques sur le secteur des ICC.
Constat 4	Concurrence en ligne avec l'arrivée des plateformes numériques internationales.
Constat 5	Manque d'information concernant le patrimoine culturel immatériel et les métiers.

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Favoriser la création, la production et la diffusion artistique.
Objectif 2	Faire de la formation artistique et culturelle un véritable atout de développement.
Objectif 3	Favoriser le travail de recherche en lien avec les ICC.
Objectif 4	Favoriser la transition numérique.
Objectif 5	Valoriser et sauvegarder le patrimoine culturel (matériel et immatériel) et les métiers.

➔ **Principales actions :**

Action 1.1	Mettre en place une véritable stratégie d'équipements des structures de diffusion sur l'ensemble du territoire notamment des petites salles.
------------	--

Action 1.2	Créer des pôles de compétences territorialisés (création, production, diffusion, promotion, formation et éducation artistique, vulgarisation).
Action 1.3	Lancer des appels à projets portant sur l'animation du territoire et favorisant l'intermittence.
Action 1.4	Soutenir l'émergence d'entreprises culturelles et créatives sur tout le territoire (incubateurs, pépinières, tiers lieux, festivals etc.).
Action 2.1	Créer une école de formation pour la musique de carnaval.
Action 2.2	Mettre en place des formations dans l'accompagnement et le management des industries culturelles.
Action 2.3	Créer des diplômes régionaux basés sur les spécificités propres au territoire.
Action 2.4	Proposer des formations initiales pour les musiciens via un conservatoire régional du spectacle vivant.
Action 2.5	Relancer la formation pour les métiers dans la restauration du patrimoine bâti.
Action 2.6	Favoriser la formation professionnelle continue pour les professionnels de la culture.
Action 3	Commander des études en lien avec les ICC et s'appuyer sur l'observatoire régional des études et de l'information géographique pour la production de statistiques.
Action 4	Créer une plateforme collaborative régionale : un portail de valorisation des initiatives avec un annuaire et un outil de géolocalisation.
Action 5.1	Organiser des salons et proposer des livrets d'information sur les métiers et la réglementation du spectacle vivant.
Action 5.2	Créer et sauvegarder les archives photos et numériques.
Action 5.3	Favoriser la mise en place de jumelages et des brocantages avec la Caraïbe et l'Afrique pour mettre en valeur le patrimoine guadeloupéen et aider d'autres artistes, d'autres entreprises à s'exporter.

Section 2 : Impulser et valoriser l'économie bleue

La stratégie régionale en matière d'économie bleue repose sur les priorités suivantes :

1. Moderniser les espaces portuaires (ports et marinas) :

Le développement des ports et des marinas contribue à la croissance économique tout en préservant l'environnement. A travers son plan régional d'organisation et d'équipement des ports (PROEPP), la Région aura comme principaux objectifs :

- Le verdissement de l'espace portuaire, enjeu majeur pour le port du futur. Il s'agira de réduire l'impact environnemental des activités portuaires en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement, telles que des systèmes de traitement des eaux usées et des énergies renouvelables ;
- L'amélioration de la qualité de service rendus aux usagers : Il est important d'offrir des services de qualité adaptés aux besoins de chaque catégorie d'utilisateur de l'espace portuaire. Il conviendra que ces zones soient entièrement connectées et que les installations, équipements et infrastructures répondent aux principaux usages (transports de passagers et/ ou de marchandises, activités professionnelles ou récréatives) ;
- Le développement des zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) qui ont pour objectif de participer au développement durable des zones côtières en conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement.

2. Maintenir et faire évoluer la filière de la construction, réparation et maintenance navales :

La construction, réparation et maintenance navales peuvent être réalisées de manière durable en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement et en adoptant des pratiques écoresponsables. En Guadeloupe, il convient de maintenir les techniques de construction traditionnelles notamment celle du canot saintois, qui fait partie de notre patrimoine culturel. Cependant, il est également important d'encourager la recherche et le développement de technologies innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique des navires construits localement. La Région investira dans les projets visant à :

- L'utilisation de nouveaux modes de propulsion (kite, aile aspirée, etc.) ;
- L'utilisation de matériaux concourant à faciliter la déconstruction ou le recyclage des bateaux (bois, bio-composites, etc.) ;
- La fixation des normes de fabrication et de sécurité des embarcations traditionnelles comme le canot traditionnel saintois, ou encore les *kanawas* et *pripriis* amérindiens ;
- La réduction de la consommation énergétique (réduction des réservoirs de gasoils, hydro-génération, motorisation hybrides, panneaux et voiles solaires, éoliennes, biocarburants, etc.).

La Région soutiendra également les projets visant à limiter les pollutions comme l'utilisation de peintures antifouling non toxiques, le tri des déchets à bord, l'évacuation des eaux grises et noires, le traitement des déchets sur les installations portuaires, etc.

Il est nécessaire également de permettre aux chantiers navals de pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions. Ainsi la Région soutiendra dans le cadre du PROEPP et des projets de restructuration des marinas, les projets visant à l'aménagement de zones techniques ou de ports à sec. Il s'avère également important de fédérer les acteurs de cette filière afin de donner plus de visibilité dans la stratégie d'investissement régionale. Ainsi, la Région soutiendra toute initiative de regroupement de ces acteurs au sein de pôles technologiques.

3. Soutenir le développement des activités et évènements nautiques :

Les activités nautiques peuvent contribuer au développement économique tout en préservant l'environnement. Le calendrier des évènements nautiques de la Guadeloupe s'avère jalonné par des évènements reconnus ou en devenir tels que comme la Route du Rhum Destination Guadeloupe, le Défi Atlantique, le Traditour ou encore le Karonautik etc.

De même, la qualité de la formation locale a fait ses preuves. C'est ainsi que des skippers formés en Guadeloupe prennent part à des compétitions internationales telles que le Vendée globe ou la Transat Jacques Vabre.

Ainsi afin de maintenir le développement des activités nautiques, le Région soutiendra :

- Les entreprises ou associations à vocation économique proposant le développement d'activités nautiques durables, telles que la voile, le kayak et la plongée sous-marine ;
- Les investissements facilitant la pratique des activités (équipements permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, locaux d'entreposage du matériel, ...)
- Les infrastructures permettant le développement des activités nautiques (pontons, voie d'accès, zones techniques, etc.) ;
- La mise en place d'évènements nautiques.

4. Former et informer les marins

Une croissance bleue durable implique une formation maritime spécifique et adaptée aux besoins du territoire. En Guadeloupe, si la formation initiale ne pose pas de difficultés particulières, la formation continue des marins s'avère inconséquente.

Ainsi, pour pallier le déficit de l'offre de formation continue maritime, la Région soutiendra principalement :

- La mise en place d'une offre de formation continue maritime par Guadeloupe Formation et reposant sur les agréments dont l'établissement dispose ;
- La mise en place d'une offre de formation continue maritime complémentaire à l'offre de Guadeloupe Formation, par la CCI IG et le Centre européen de Formation Continue Maritime (CEFCM) ;
- La mise en place d'un institut des métiers de la mer et d'un lycée de la mer ;
- La mise en place et le maintien de la licence professionnelle des Métiers de la Mer par l'Université des Antilles ;
- La mise en place du campus des métiers et de qualifications maritimes par le Rectorat ;
- Les initiatives portées par le Pôle Emploi (Programme Atout Mer, Semaine de l'emploi maritime, etc.).

De plus, de façon à informer les acteurs du monde maritime sur les avancées des projets mis en place, la Région prévoit d'élargir le MERcato instance de concertation des acteurs de la pêche et de

l'aquaculture en un véritable « Parlement de la Mer » guadeloupéen à l'instar de ceux des Régions Occitanie et PACA.

Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Section 2 : Impulser et valoriser l'économie bleue

➔ **Principaux constats :**

Constat 1	La modernisation des espaces portuaires est la clé de voute de la croissance bleue.
Constat 2	Le savoir-faire guadeloupéen en matière de construction navale doit être maintenu tout en s'adaptant aux exigences des nouvelles normes écologiques.
Constat 3	Les guadeloupéens sont friands d'activités et d'évènements nautiques.
Constat 4	La formation et l'information des marins sont des préalables à la croissance bleue.

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Moderniser les espaces portuaires.
Objectif 2	Maintenir et faire évoluer la filière de la construction, réparation et maintenance navales.
Objectif 3	Soutenir le développement des activités et évènements nautiques.
Objectif 4	Former et informer les marins.

➔ **Principales actions :**

Action 1	Moderniser les ports, augmenter le nombre de mouillages et de zones de mouillages organisées, et créer des couloirs d'accès stricts pour une meilleure cohabitation des métiers.
Action 2	Fédérer les acteurs et aménager des zones techniques sur les ports pour gérer et organiser les activités de construction, réparation et maintenance navales.
Action 3	En matière de nautisme, financer les équipements des entreprises, les aménagements portuaires et soutenir la mise en place des évènements majeurs.
Action 4	Financer les initiatives de formation maritime portées par les partenaires compétents et mettre en place un Parlement de la Mer afin de rendre compte de l'action régionale.

Section 3 : Diversifier et structurer l'économie verte

Le premier domaine d'activité stratégique (DAS) de la stratégie de spécialisation intelligente de la Guadeloupe est la valorisation de la diversité des ressources insulaires.

Deux **objectifs opérationnels de ce DAS concernent l'économie verte**, à savoir, **développer une agriculture durable à moindre intrants**, s'appuyant sur les ressources locales, d'une part, et, **détecter et exploiter des molécules d'intérêt** pouvant servir à la production d'énergie, la restauration d'espaces, la santé, la cosmétique, d'autre part.

A travers ce schéma, il s'agit de **faire émerger des filières de production structurée qui ne font l'objet d'aucune production agricole organisée afin de créer des métiers et des emplois de la nature et de l'environnement** pour un public diversifié mais également à destination de personnes particulièrement éloignées du marché du travail et l'emploi.

L'agriculture est le premier maillon de la chaîne de production, l'agriculteur a donc un rôle fondamental dans la capacité d'un territoire à s'adapter aux enjeux nouveaux. Il est donc **nécessaire de créer les conditions de réussite des filières émergentes concourant à la souveraineté économique de la Guadeloupe**.

Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Section 3 : Diversifier et structurer l'économie verte

↳ Principal constat :

Constat 1	Les caractéristiques pédoclimatiques, l'environnement scientifique et technique permettent le développement de produits de niche, d'exception et/ou nouveaux. De même la Guadeloupe offre de nombreuses opportunités en termes d'activités de diversification rurales, écotouristiques, sportives, etc. utilisant l'agriculture et les écosystèmes naturels comme support de développement.
-----------	--

↳ Principal objectif :

Objectif 1	Valoriser les productions, filières et activités émergentes à forte valeur ajoutée et d'intérêt économique pour le secteur agricole, d'agrotransformation et le développement rural ;
------------	---

↳ Principales actions :

Action 1	Valoriser les productions et les co-produits agricoles pour développer des méthodes alternatives à la lutte chimique, augmenter l'approvisionnement en agrofournitures locales et permettre une économie circulaire à l'échelle du territoire. Exemples de types de valorisation concernés prioritairement : les intrants organiques pour le biocontrôle et la biofertilisation, l'alimentation et les
----------	--

	compléments alimentaires pour les élevages, les solutions de paillage à base de fibre de coco, la biométhanisation à base d'effluents animal, les semences, etc.
Action 2	Accompagner le développement de nouveaux produits d'élevage d'exception notamment la production de porc créole, de canard, de lapin, de cabri ainsi que la production de produits laitiers.
Action 3	Renforcer le développement du secteur de la pharmacopée et de la cosmétologie à partir de la production locale, via la mise en place d'une filière structurée (amont/aval) de plantes à parfum aromatiques et médicinales (PAPAM), la création de produits associés (compléments alimentaires, additifs etc.), notamment à partir de matières premières locales telles que la production de mangues, coco, miel etc.
Action 4	Développer la sylviculture de niche en accompagnant le développement mesuré d'entreprises structurées en lien avec les objectifs du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).
Action 5	Accompagner le développement et la structuration de la filière horticole.
Action 6	Accompagner la structuration de la filière équine à fort potentiel économique notamment les activités hippiques et équestres.

Section 4 : Développer et structurer la silver économie

La **silver économie** est définie comme l'économie au service des personnes âgées, autrement dit les « seniors », qu'ils soient dits « actifs », « fragiles » ou « dépendants ».

Le marché de la silver économie est estimé dans l'Hexagone à des centaines de milliards d'euros. Dans les trente prochaines années, la France va connaître un accroissement significatif de sa population de seniors ce qui va engendrer des besoins spécifiques liés à l'avancée en âge.

En Guadeloupe, en 2050, 55% de la population sera âgée de 50 ans et plus et près de 40% de plus de 65 ans.

L'enjeu pour la Région et ses partenaires est d'encourager les innovations qui vont accompagner cette transition démographique et faire reculer la perte d'autonomie.

La silver économie s'impose comme une **filière économique transversale qui touche l'ensemble des activités économiques liées au vieillissement** (offre de produits et de services) destinées aux différentes catégories de seniors.

Ainsi, la **structuration et le développement de cette filière en Guadeloupe constituent des enjeux d'avenir en particulier dans des secteurs** clés tels que le maintien à domicile des seniors (services à la personne, aménagement de l'habitat, sécurité du domicile), les transports (accessibilité pour les personnes âgées, mobilité), la communication (Internet, mobile), le secteur de la santé (le bien-vieillir), les loisirs (la culture, le sport, les activités de bien-être, le tourisme et les commerces) ou encore le travail (emploi et formation pour les seniors et pour les accompagner).

Le vieillissement démographique de la Guadeloupe ouvre également des perspectives en termes d'activité pour les entreprises et les organismes de l'ESS auprès de populations aisées ou, pour le moins solvables.

Défi 4 : Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Section 4 : Développer et structurer la silver économie

➔ Principaux constats :

Constat 1	La « silver économie » et ses acteurs sont encore méconnus. Il en va de même pour l'offre de produits et de services disponibles. De surcroît, les acteurs sont relativement isolés et les dispositifs de soutien et d'accompagnement manquent de lisibilité. Enfin, l'absence de fédération de ces acteurs met en lumière l'absence de gouvernance qui reste à définir au regard des prérogatives de chaque institution.
Constat 2	L'innovation doit être appréhendée dans son ensemble, qu'elle soit technologique ou sociale pour développer la silver économie. Toutefois, les acteurs rencontrent de nombreuses difficultés pour trouver des soutiens financiers. L'innovation est parfois mal appréhendée.

Constat 3	Le modèle économique des structures est très fragilisé du fait d'un financement provenant majoritairement de fonds public. A cela s'ajoute un turn-over important des salariés du secteur. Aussi, certains seniors dits « actifs » sont encore en capacité de produire et de générer de la richesse mais sont peu accueillis au sein des entreprises.
Constat 4	Si les acteurs de la silver économie relèvent à ce jour, en grande partie, de l'économie sociale et solidaire (action sociale, médico-sociale), la filière est amenée à embrasser de nombreux domaines. Globalement les seniors guadeloupéens ont un niveau de vie modeste dû, entre autres, à un faible niveau de diplôme, à une méconnaissance voire une pudeur vis-à-vis de leurs droits. Cela impacte donc leur capacité financière à accéder aux activités de bien-être et de loisirs, à la mobilité, à la santé, au lien social, à l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication voire même au logement décent

➔ **Principaux objectifs :**

Objectif 1	Structurer un réseau d'acteurs, valoriser la filière et mettre en place une gouvernance adaptée.
Objectif 2	Faciliter l'innovation et l'adaptation au vieillissement.
Objectif 3	Renforcer l'efficacité socio-économique des entreprises ouvertes à la silver économie.
Objectif 4	Réunir les conditions favorables au vieillissement en Guadeloupe.

➔ **Principales actions :**

Action 1	<p>Identifier, rapprocher les acteurs et les fédérer (collaborations, mutualisations, mise en réseau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gouvernance adaptée (clarification du chef de filât ; installation et reconnaissance du comité de filière « silver économie », améliorer la lisibilité des interventions publiques et privées en faveur de la silver économie) - Améliorer la connaissance du secteur et de ses opportunités par des approches variées (sociologique, marketing, cartographie dynamique des structures, projets et dispositifs, etc.) ; - Sensibiliser, communiquer et informer ; - Organiser des rencontres interprofessionnelles, actions de coopération entre acteurs notamment portées dans le cadre d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) ; - Elargir l'écosystème de la filière en vue de fédérer de nouveaux acteurs ; - Mettre en place la conférence des financeurs.
----------	---

Action 2	<p>Générer de l'innovation sur le territoire pour faciliter l'adaptation au vieillissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de financement de l'innovation au service de la transition démographique ; - Proposer un cadre réglementaire-juridique plus propice à l'innovation notamment pour les dispositifs et financements associés à la silver économie et ses acteurs.
Action 3.1	<p>Développer d'une offre de formation et d'accompagnement renforcée, agile et adaptée à l'évolution démographique et aux nouveaux métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les besoins en emploi mieux appréhender les futurs défis du vieillissement : GPECT, études économiques, prospective ; modélisation - Adapter l'offre de formation et les schémas stratégiques aux évolutions et aux nouveaux métiers (ex : gérontologues, designers, les ingénieurs, les développeurs, les techniciens de maintenance, les qualitatifs, les commerciaux seniors, les marqueteurs) ; - Renforcer les outils de formation ; - Proposer un accompagnement adapté aux structures porteuses d'innovation.
Action 3.2	<p>Consolider les modèles économiques des entreprises engagées pour le "bien vieillir" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les entreprises à intégrer le vieillissement de la population dans leur offre commerciale et à se tourner vers la silver économie ; - Créer des dispositifs d'aides adaptés (favoriser la transmission d'entreprise, la transmission intergénérationnelle des savoirs au sein des entreprises, le maintien dans l'emploi des seniors, etc.) ; - Soutenir la création d'activité pour les seniors.
Action 4	<p>Adapter les politiques publiques et mesures mises en œuvre en vue d'améliorer les conditions du vieillissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le maintien à domicile/autonomie (parcours résidentiels, amélioration de l'habitat ; - Développer et rendre accessible les activités de loisir et de bien-être dédiées à la silver économie (sport / culture) ; - Améliorer les conditions d'accès aux soins pour tous : E-santé ; Rendre accessible une alimentation saine et durable ; - Proposer une offre touristique adaptée aux seniors ; Rompre l'isolement notamment par l'innovation technologique (numérique) ou sociale ; Soutenir le niveau de vie des seniors (pouvoir d'achat).

Les indicateurs de suivi du Défi 4

INDICATEURS DE RESULTAT

Section (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Taux de croissance du nombre d'entreprises culturelles guadeloupéennes	Pourcentage	Biennale	Répertoire Sirene
	Création d'un lieu principal de création production et diffusion	Binaire	Quinquennale	Conseil régional (mission ICC)
2	Pour chacune des filières (activités nautiques, industrie navale -construction-réparation-maintenance- services portuaires, ...) : Nombre d'entreprises et chiffres d'affaires	Nombre d'entreprises et chiffres d'affaires	Annuelle	KaruDATA, INSEE, IEDOM, Région Guadeloupe
3	Nombre d'entreprises aidées avec des activités ou démarches émergentes à fort potentiel économique	Nombre	Quinquennal	Région Guadeloupe
4	Part de la filière silver économie dans l'emploi en Guadeloupe	Pourcentage	Annuelle	Chambres consulaires, INSEE, CRESS-IG, PTCE
	Taux de création d'entreprises	Pourcentage	Annuelle	Chambres consulaires, INSEE, CRESS-IG, PTCE

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 1 : STRUCTURER LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Nombre de salles en ordre de marche	Nombre	Biennale	Répertoire des équipements culturels (ministère de la culture) / Etude CEDAC
1.2	Nombre d'entreprises accompagnées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (mission ICC)
1.3	Nombre de projets soutenus	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (mission ICC, direction culture)
1.4	Nombre d'entreprises créées	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (mission ICC)
2.1	Nombre de structures	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (mission ICC)
2.2	Nombre de formations destinées aux professionnels de l'écosystème d'accompagnement des entreprises comportant un module ICC	Nombre	Quinquennale	
2.3	Nombre de diplômes régionaux en lien avec la culture créés	Nombre	Quinquennale	DACC/ Région Guadeloupe/ Université
2.4	Nombre de formés	Nombre	Quinquennale	Conservatoire régional du spectacle vivant / DAAC / Musiciens
2.5	Nombre de formés	Nombre	Quinquennale	Formateurs/DACC
2.6	Nombre de formations	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (mission ICC, DOREIG)

3	Nombre d'études parues sur les ICC	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (mission ICC, DOREIG)
4	Nombre d'initiatives soutenues et recensées propres aux ICC	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (DOREIG)
5.1	Nombre de salons	Nombre (événements)	Annuelle	Région Guadeloupe (mission ICC)
5.2	Nombre d'archives	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (mission ICC, DOREIG)
5.3	Nombre de porteurs de projets ayant pu s'exporter dans la zone Caraïbe et en Afrique (dispositif d'aide de déplacement d'artistes)	Nombre (dossier d'aide suivie ayant mené à une sortie positive)	Annuelle	Région Guadeloupe (DGAE, direction de la culture et Mission export)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : IMPULSER ET VALORISER L'ECONOMIE BLEUE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Pour chaque filière : nombre de projets financés et montants des crédits alloués	Nombre Euro	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)
2	Existence d'aménagement de zones techniques sur les ports	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe
3	Volume d'aide accordée	Euro	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)
4	Volume d'aide accordée	Euro	Annuelle	Organismes qui octroient des aides financières directes ou indirectes (Europe, Etat, Région, Département, Communes, EPCI ...)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 3 : DIVERSIFIER ET STRUCTURER L'ECONOMIE VERTE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Montant des aides régionales versées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe,
2	Montant des aides régionales versées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe,
3	Nombre d'entreprises accompagnées	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe,
4	Montant des aides régionales versées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe,
5	Montant des aides régionales versées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe,
6	Montant des aides régionales versées	Euro	Quinquennale	Région Guadeloupe,

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 4 : DEVELOPPER ET STRUCTURER LA SILVER ECONOMIE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Nombre de structures relevant de la silver économie en Guadeloupe	Nombre	Annuelle	CRESSIG, PTCE, Chambres consulaires, collectivités, ETAT, INSEE, fédérations, Têtes de réseau
2	Nombre de projets d'innovation ayant bénéficié de financements dédiés	Nombre	Biennale	Chambres consulaires, collectivités-Région, ETAT
3.1	Nombre de nouvelles actions formations/d'accompagnement proposées et de modules ayant fait l'objet d'une adaptation	Nombre	Annuelle	CRESSIG, PTCE, Chambres consulaires, collectivités, ETAT, organismes de formatio , prescripteurs, OPCO, UA, fédérations, Têtes de réseau, DLA, PTCE
3.2	Montant des aides allouées aux entreprises contribuant à la structuration de la filière	Nombre	Annuelle	Chambres consulaires, collectivités-Région, ETAT,
4	Nombre de politiques/projets adaptés aux enjeux du vieillissement	Nombre	Annuelle	Chambres consulaires, collectivités-Région, ETAT,

**GOVERNANCE
PARTENARIALE
DÉFI 5**



Défi 5 : Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe

Introduction

Parmi les priorités essentielles qui ont émergé des échanges organisés dans le cadre des ateliers de concertation, la **nécessité de renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels impliqués dans le développement économique, d'une part et, d'autre part, la nécessité d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs d'aides en vigueur sur le territoire, occupent une place primordiale.**

En effet, différentes institutions interagissent en matière économique, qu'il s'agisse :

- Des collectivités territoriales et de leurs groupements et en particulier la Région, le Département et les EPCI ;
- De l'Etat, notamment à travers ses services déconcentrés ;
- Des chambres consulaires : CCI IG, CMA, Chambre d'agriculture ;
- Ou encore des organisations socio-professionnelles.

Cet enchevêtrement d'acteurs et de compétences rend souvent difficilement compréhensible l'écosystème d'accompagnement pour les opérateurs économiques et peut diluer l'efficacité des actions mises en place.

Par ailleurs, en tant que document stratégique prescriptif, le SRDEII doit garantir une mise en œuvre coordonnée et efficace des actions entre les différents acteurs du territoire.

L'expérience de la précédente programmation a en effet démontré qu'une gouvernance territoriale efficiente du SRDEII est un facteur majeur et un cadre préalable à la réussite de la mise en œuvre des orientations opérationnelles fixées dans le schéma.

Il est dès lors nécessaire **d'organiser de manière volontariste et ambitieuse la gouvernance du SRDEII 2023-2028, en œuvrant à la mise en place d'une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe.**

Cette gouvernance partenariale reposera sur **3 enjeux fondamentaux, à savoir :**

- Favoriser l'appropriation du SRDEII et la réussite de sa mise en œuvre par un pilotage partenarial rénové ;
- Renforcer la coordination des interventions des acteurs institutionnels et économiques pour plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité de l'action publique sur le territoire ;
- Et enfin, mettre en place un suivi-évaluation opérationnel afin de mesurer objectivement l'efficacité de la stratégie et ses impacts sur le territoire.

Section 1 : Favoriser l'appropriation du SRDEII et la réussite de sa mise en œuvre par un pilotage partenarial renoué

Le 1^{er} enjeu pour la réussite de la mise en œuvre du schéma réside dans **son appropriation par les différents partenaires en charge de sa mise en œuvre ainsi que par les acteurs économiques et la société civile.**

La concertation élargie, qui a été la base de la démarche suivie pour l'élaboration du SRDEII en 2016, puis pour sa révision en 2023, se poursuivra pendant les années de mise en œuvre du schéma. Il s'agira pour la Région Guadeloupe de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles pour parvenir à un développement économique du territoire optimum et durable, au bénéfice des opérateurs économiques et de la population dans son ensemble.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en place d'une gouvernance opérationnelle associant les acteurs institutionnels et les représentants du monde économique.

Cette volonté se traduira en premier lieu par **l'instauration d'espaces de concertation sanctuarisés**, proposant des temps réguliers d'échanges afin de maintenir la mobilisation suscitée lors de la phase de révision.

En outre, **des actions coordonnées** entre la Région et ses partenaires **en matière d'animation et de communication** seront mises en place sur le territoire afin de faire vivre ce schéma tout au long de sa mise en œuvre.

Enfin, le SRDEII doit s'inscrire dans **une stratégie globale de développement du territoire**. La Région Guadeloupe veillera donc à **la cohérence et à l'articulation des orientations du SRDEII avec l'ensemble des schémas et autres stratégies** de planification en vigueur (SAR, SRESRI, CPRDFOP, SRDTL, SRDAM, PROEPP, CCT, etc.).

Défi 5 : Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe

Section 1 : Favoriser l'appropriation du SRDEII et la réussite de sa mise en œuvre par un pilotage partenarial renoué

→ Principaux constats :

Des faiblesses ont été révélées par l'évaluation du SRDEII 2016-2021

Constat 1	Une insuffisante mobilisation des instances de pilotage du schéma durant sa mise en œuvre et une faible appropriation du schéma par les partenaires ainsi que la société civile.
Constat 2	Un manque d'animation du schéma et de communication sur ses réalisations.
Constat 3	La nécessité de rendre plus lisible la cohérence et l'articulation entre les différents schémas mis en œuvre par la Région.

→ Principaux objectifs :

Objectif 1	Mettre en place des instances de concertation favorisant l'appropriation du schéma par les acteurs publics et privés ainsi que la société civile
Objectif 2	Mettre en place une animation partagée du schéma et renforcer la communication sur les réalisations du schéma
Objectif 3	Assurer l'articulation du SRDEII avec les autres schémas directeurs de la Région et en améliorer la lisibilité

→ Principales actions :

Action 1.1	Organiser la réunion du comité de suivi une fois par an. Composé de la Région, de l'Etat, du Département, des EPCI, des chambres consulaires, des conseils consultatifs et des organisations professionnelles, il sera un lieu d'échanges d'information et de concertation. Réuni au moins une fois / an, il devra s'assurer du suivi de la mise en œuvre des orientations du schéma, de constater les réalisations, d'identifier et lever les difficultés.
Action 1.2	Organiser une Conférence annuelle. Cette conférence annuelle s'adressera aux institutionnels, aux représentants du monde économique, aux experts et associera également le grand public. Elle permettra de dresser le bilan annuel des actions de la stratégie économique inscrite dans le SRDEII, de lancer une réflexion sur des sujets de fond ou de faire un point de situation sur la conjoncture économique du territoire.
Action 1.3	Organiser des points réguliers entre les élus et administratifs régionaux en charge des thématiques intéressant le SRDEII et les acteurs économiques du territoire L'objet de ces réunions qui concernera les administratifs et élus de la collectivité régionale, les représentants de collectivités ou structures concernées, portera sur l'avancée de certains dossiers spécifiques relevant du périmètre du schéma. Elles seront organisées autant que de besoin et à minima, une fois par semestre.
Action 1.4	Organiser des réunions régulières inter-directions pour faciliter l'appropriation du SRDEII par les services régionaux et la remontée des informations.
Action 2.1	Organiser sous l'égide de la Région des actions collectives d'animation, d'information, avec les partenaires que sont les chambres consulaires et les institutionnels notamment.
Action 2.2	Communiquer et valoriser les collaborations partenariales et les succès des bénéficiaires (articles, newsletter, <i>success stories</i> etc.).
Action 3.1	Elaborer une cartographie de l'ensemble des schémas de la Région en vigueur en incluant une nécessaire actualisation en cours d'exécution.

Action 3.2	Elaborer un schéma de développement territorial qui sera l'expression de l'ambition stratégique de la Région en termes d'innovation, de formation, d'emplois, de transition écologique etc. dont les volets thématiques seront déclinés au sein des schémas sectoriels.
------------	---

Section 2 : Renforcer la coordination des interventions des acteurs institutionnels et économiques pour plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité de l'action publique sur le territoire

Le deuxième enjeu pour la réussite de la mise en œuvre du schéma **consiste à renforcer la complémentarité et la cohérence des interventions des acteurs économiques pour plus d'efficacité de l'action publique sur le territoire.**

La Loi NOTRE a renforcé le rôle de la collectivité régionale qui a désormais une compétence exclusive en matière d'aides aux entreprises, tandis que les EPCI disposent eux, d'une compétence exclusive en matière d'immobilier d'entreprise. Quant au département, il peut intervenir sur un périmètre spécifique, mais n'est plus compétent en matière d'interventions économiques de droit commun.

Face à cette pluralité d'acteurs, la Région Guadeloupe s'attachera à **systematiser la démarche de contractualisation afin de clarifier les différents niveaux d'interventions, de faire jouer la complémentarité et de permettre la mise en synergie des moyens.**

Parallèlement, il conviendra de rendre plus lisibles les dispositifs d'aides disponibles sur le territoire par **la mise en place d'outils communs.** La collectivité s'assurera de la conformité de toutes les mesures d'aides, à la réglementation nationale et européenne en vigueur.

De même, une **mobilisation coordonnée des instruments financiers** nécessaires au financement des projets structurants du schéma sera privilégiée.

Défi 5 : Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe

Section 2 : Renforcer la coordination des interventions des acteurs institutionnels et économiques pour plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité de l'action publique sur le territoire

→ Principaux constats :

Constat 1	Une lisibilité complexe des rôles et des interventions des acteurs institutionnels pouvant amoindrir l'efficacité et l'impact des politiques publiques en matière de développement économique sur le territoire.
Constat 2	La nécessité de rationaliser et d'améliorer les espaces et outils disponibles pour améliorer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets.
Constat 3	La nécessité de mieux mobiliser les moyens financiers pour le financement conjoints de projets structurants pour le territoire.

→ Principaux objectifs :

Objectif 1	Systematiser le conventionnement entre la Région et ses partenaires
------------	---

Objectif 2	Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des dispositifs d'aide sur le territoire par la mise en place d'outils communs
Objectif 3	Mobiliser les instruments financiers pour le financement des projets structurants du schéma

➔ **Principales actions :**

Action 1.1	<p>Elaborer des conventions entre la Région et les EPCI. L'objectif poursuivi est de contractualiser avec l'ensemble des intercommunalités afin d'acter la volonté commune de la région et des EPCI d'agir en cohérence. Ces conventions auront notamment pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'EPCI d'intervenir en abondement des dispositifs régionaux pour les entreprises de son territoire - Permettre à la Région d'intervenir en complément des aides à l'immobilier d'entreprise - Mettre en place des actions communes (ex : actions d'information) pour un accompagnement renforcé des opérateurs du territoire
Action 1.2	<p>Elaborer des conventions entre la Région et les Chambres consulaires. Traditionnellement, la Région Guadeloupe travaille de manière conjointe avec les organismes consulaires dans le cadre de conventions annuelles ou en soutenant des opérations déterminées. La Loi PACTE du 22 mai 2019 qui a pour objectif de renforcer la coordination, introduit 2 obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une obligation de complémentarité et de compatibilité de l'action des CCI et CMA avec le SRDEII ; - Une obligation de conventionnement entre la Région et la CMA et entre la Région et la CCI pour la mise en œuvre du SRDEII. <p>La Région Guadeloupe procédera à cette contractualisation qui favorise la coopération entre les acteurs et la mise en synergie des moyens en faveur de la création et de l'accompagnement des entreprises.</p>
Action 1.3	<p>Elaborer des conventions entre la Région et d'autres organismes. Cette démarche de conventionnement sera appliquée pour les autres structures avec lesquelles, la Région entretient déjà des relations partenariales (Chambre d'agriculture, CRESS, CRPMEM, etc.) mais sera également étendue à d'autres organismes qui interviennent dans le champ du développement économique. La contractualisation permettra de fixer les engagements respectifs autour de projets définis et sera adossée à des indicateurs de suivi et d'évaluation.</p>
Action 1.4	<p>Elaborer une convention entre la Région et le Département. Depuis la Loi NOTRe, le Département n'est plus compétent en matière d'intervention économique de droit commun. Il peut cependant intervenir en matière d'investissement, en complémentarité des communes ou groupements de communes dans le cadre de la solidarité territoriale ainsi que dans des cas précis sous conditions du respect de certains critères.</p>

	<p>De même, le Département peut soutenir, sur la base d'une convention passée avec la Région et en complément de celle-ci, les filières agricoles, maritimes ou forestières.</p> <p>L'objectif pour la collectivité régionale sera donc de conventionner avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII révisé, afin d'optimiser les actions menées dans ces secteurs d'activité.</p>
Action 2.1	Mettre en place une plateforme commune des aides sur le territoire.
Action 2.2	Elaborer un guide / répertoire commun des aides sur le territoire.
Action 2.3	Mettre en place une agence de développement économique.
Action 3	Organiser des rencontres régulières des financeurs pour le recensement et le financement conjoint de projets structurants pour le territoire.

Section 3 : Mettre en place un suivi-évaluation opérationnel afin de mesurer objectivement l'efficacité de la stratégie et ses impacts sur le territoire

Enfin, le troisième enjeu concourant à la réussite du schéma repose sur **la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation opérationnel**, dès l'adoption du schéma et tout au long de sa mise en œuvre, afin de **mesurer de manière objective l'efficacité de la stratégie retenue et ses impacts sur le territoire**.

Le dispositif de suivi évaluation du SRDEII Guadeloupe 2023-2028 s'appuiera sur 3 piliers clés :

1. Le renforcement et la coordination des ressources humaines dédiées au suivi et à l'évaluation du schéma

La Région a organisé le suivi et l'évaluation du SRDEII autour de deux ressources dédiées :

La Mission Suivi et évaluation des schémas stratégiques, créée fin 2017, qui assure des missions en termes de coordination, de suivi et d'évaluation de schémas, en lien avec les directions opérationnelles régionales et les institutions partenaires.

En outre, la Région s'est dotée en 2019, d'une Direction de l'Observatoire Régional des Etudes et de l'Information Géographique (DOREIG).

Elle jouera, dans le cadre de ce dispositif de suivi-évaluation, un rôle prépondérant en matière de collecte, de traitement, de diffusion des données et de veille économique.

En effet, pour une mise en œuvre et un suivi efficace, la gouvernance partenariale du SRDEII doit s'appuyer sur des outils innovants, permettant de mettre en réseau les données, c'est tout l'enjeu de l'Open Data de la Guadeloupe appelé « KaruData ».

Administrée par la DOREIG en lien avec les partenaires du territoire, l'infrastructure de données KaruData est une initiative publique ambitieuse qui vise à collecter et centraliser les données du territoire afin de les publier dans des formats ouverts et réutilisables sans restriction pour la création de nouveaux services sur le territoire mais également l'amélioration de la connaissance territoriale.

Enfin, la Région veillera à mieux associer les partenaires à ce dispositif afin qu'ils remontent leurs données, renseignent les indicateurs et que les évaluations menées sur l'impact des orientations du schéma tiennent compte des actions réalisées sur le territoire par l'ensemble des parties prenantes.

2. La mise en place d'un référentiel d'évaluation.

Ce référentiel reposera sur les deux éléments suivants :

- Un référentiel d'indicateurs qui permettra de mesurer de manière qualitative et quantitative l'atteinte des objectifs fixés ;
- La planification des évaluations à mener tout au long de la vie du schéma. Ces évaluations permettront d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du schéma et serviront également d'outil d'aide à la décision afin de réajuster la stratégie et les actions le cas échéant.

3. L'optimisation des outils de pilotage internes de la Région

Enfin, s'il est primordial d'élaborer des indicateurs, il est tout aussi important de disposer des données nécessaires pour les renseigner.

Aussi, il est indispensable d'optimiser les outils de pilotage de la collectivité régionale afin de faciliter la collecte et la remontée des données générées en interne qui viendront alimenter les indicateurs essentiels au suivi évaluation.

Défi 5 : Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe

Section 3 : Mettre en place un suivi évaluation opérationnel afin de mesurer objectivement l'efficacité de la stratégie et ses impacts sur le territoire

↳ Principaux constats :

Le dispositif de suivi évaluation du SRDEII 2016-2021 n'a pas été opérationnel au moment de l'adoption du schéma obérant la qualité du suivi évaluation en phase d'exécution malgré des efforts de rattrapage. Plus particulièrement, les difficultés ont porté sur :

Constat 1	Des ressources affectées en cours d'exécution du schéma : la Mission suivi et évaluation des schémas stratégiques et l'Observatoire régional (au sein d'une direction dédiée) en charge de la collecte des données, de leur observation et de leur analyse.
Constat 2	Une détermination des indicateurs post-élaboration du SRDEII et donc plus difficilement exploitable en phase d'exécution du schéma.
Constat 3	La mobilisation et la remontée des données nécessaires au renseignement des indicateurs.

↳ Principaux objectifs :

Objectif 1	Disposer d'une organisation interne régionale et partenariale apte à assurer le suivi et l'évaluation du schéma.
Objectif 2	Evaluer le schéma tout au long de sa mise en œuvre à l'appui d'outils opérationnels.
Objectif 3	Optimiser les outils de pilotage interne de la Région pour faciliter la collecte et la remontée des données.

↳ Principales actions :

Action 1.1	Consolider et renforcer les ressources humaines affectées au suivi et à l'évaluation du schéma en Région.
------------	---

Action 1.2	Identifier et coordonner un réseau de référents « SRDEII » au sein de chaque partenaire pour assurer la suivi et la coordination du schéma ainsi que la remontée des informations.
Action 2	Elaborer un référentiel d'évaluation, se déclinant en deux volets : <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'un référentiel d'indicateurs du schéma. Des indicateurs de résultat et de réalisation permettront d'évaluer de manière qualitative et quantitative le schéma tout au long de sa mise en œuvre afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés. - La planification des évaluations. Les indicateurs seront exploités à travers différentes évaluations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des bilans annuels, présentés dans le cadre des réunions du comité de suivi et de la conférence annuelle ▪ L'évaluation à mi-parcours du schéma (2025.2026) ▪ L'évaluation ex-post du schéma (2028.2029)
Action 3	Optimiser les outils de pilotage internes de la Région. Le paramétrage et les fonctionnalités des logiciels AIRS DELIB (pour la gestion des délibérations), PROGOS (pour l'instruction et le suivi des aides attribuées), ASTRE (pour la gestion et le suivi comptable) seront optimisés afin, d'une part, de flécher les opérations relevant du SRDEII et, d'autre part, d'assurer la saisie des données à collecter et leur remontée.

Les indicateurs de suivi du Défi 5

INDICATEURS DE RESULTAT

Section (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1	Connaissance du SRDEII par les partenaires et la population	Pourcentage	Biennale	Questionnaire/enquête Région Guadeloupe
	Nombre de participants à la conférence économique régionale	Pourcentage	Annuelle	Région Guadeloupe (DGAE)
2	Nombre de projets structurants et partenariaux mis en œuvre	Nombre	Biennale	Région Guadeloupe, Partenaires
	Appréciation par les porteurs de projets et chefs d'entreprise de l'écosystème d'aide en Guadeloupe	Pourcentage	Biennale	Enquête de satisfaction, Région Guadeloupe
3	Montant total des aides allouées dans le cadre du SRDEII	Euros	Annuelle	Région Guadeloupe, Partenaires
	Taux de survie des entreprises à 5 ans en Guadeloupe	Pourcentage	Annuelle	Région Guadeloupe (DOREIG)

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 1 : FAVORISER L'APPROPRIATION DU SRDEII ET LA REUSSITE DE SA MISE EN CEUVRE PAR UN PILOTAGE PARTENARIAL RENOVE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Nombre de réunions du comité de suivi organisées	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe
1.2	Nombre de conférence économique organisée	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe
1.3	Nombre de réunions élus/ administratifs/ acteurs économiques organisées sur le SRDEII	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (directions opérationnelles-DO)
1.4	Nombre de réunions inter-directions régionales organisées sur le SRDEII	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DO)
2.1	Nombre d'actions collectives/partenariales réalisées	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DO, communication), Partenaires
2.2	Nombre de support de communication sur le SRDEII et ses réalisations créés	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DO, communication), Partenaires
3.1	Elaboration d'une cartographie des schémas directeurs de la Région	Binaire	2028 (Objectif)	Région Guadeloupe
3.2	Elaboration d'un schéma territorial de la Région	Binaire	2028 (Objectif)	Région Guadeloupe

INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 2 : RENFORCER LA COORDINATION DES INTERVENTIONS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ECONOMIQUES POUR PLUS DE LISIBILITE, DE COHERENCE ET D'EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Nombre de conventions signées entre la Région et EPCI	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe (MSESS)
1.2	Conventions signées entre la Région et la CMA et CCI IG	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (DO)
1.3	Nombre de conventions signées avec les organismes économiques	Nombre	Biennale	Région Guadeloupe (DO)
1.4	Convention signée entre la Région et la Département	Binaire	Quinquennale	Région Guadeloupe (MSESS, DO)
2.1	Création d'une plateforme commune des aides	Binaire	2028 (objectif)	Région Guadeloupe
2.2	Création d'un répertoire des aides disponibles sur le territoire en matière économique	Binaire	2028 (objectif)	Région Guadeloupe
2.3	Création d'une agence de développement économique	Binaire	2028 (objectif)	Région Guadeloupe (MSESS, DO), Partenaires)
3	Nombre de réunions financeurs organisées	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DO), Partenaires)

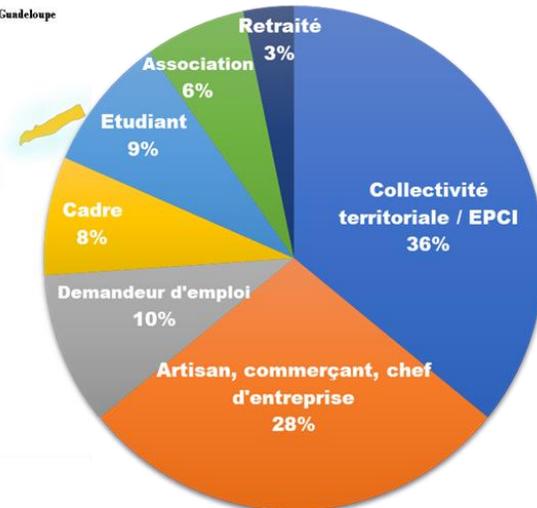
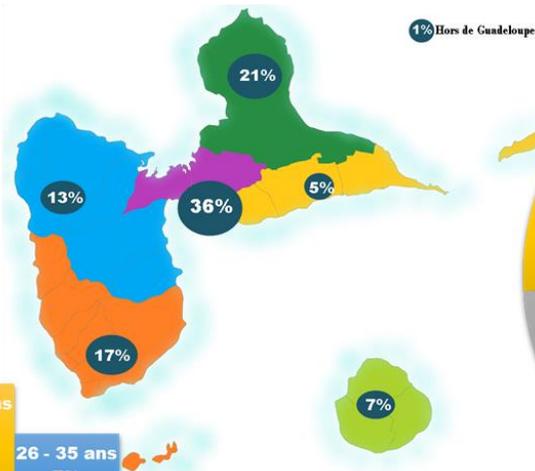
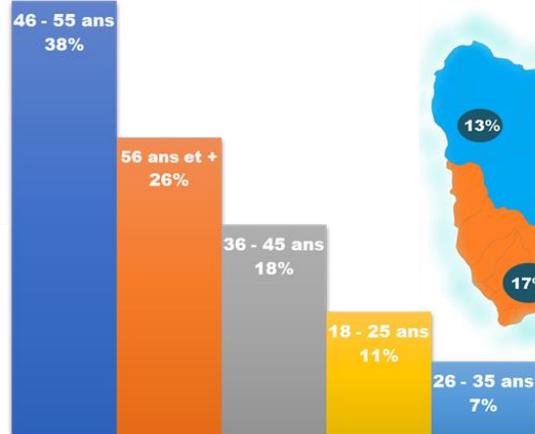
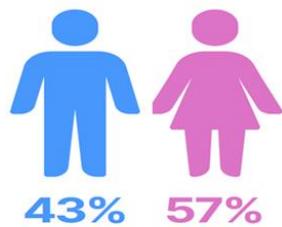
INDICATEURS DE REALISATION - SECTION 3 : METTRE EN PLACE UN SUIVI-EVALUATION OPERATIONNEL AFIN DE MESURER OBJECTIVEMENT L'EFFICACITE DE LA STRATEGIE ET SES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Actions (n°)	Libellé	Unité de mesure	Fréquence de suivi	Source de l'information
1.1	Nombre de personnes affectées au suivi évaluation du schéma en Région	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe
1.2	Nombre de référents SRDEII identifiés au sein des partenaires	Nombre	Quinquennale	Région Guadeloupe, Partenaires
2	Existence d'un référentiel d'évaluation	Binaire	2024 (objectif)	Région Guadeloupe (DOREIG)
	Nombre de rapports et bilans élaborés	Nombre	Annuelle	Région Guadeloupe (DOREIG, DO)
3	Nombre de logiciels Région paramétrés pour le suivi du SRDEII	Nombre	Biennale	Région Guadeloupe (SIPI, SG, DOREIG)
	Nombre de base de données, créés ou optimisées pour le suivi du SRDEII	Nombre	Biennale	Région Guadeloupe (DOREIG)

Résultats de la consultation en ligne



Nombre total de personnes ayant répondu à la consultation publique sur le SRDEII, organisée sur le site internet de la Région Guadeloupe du 6 avril au 30 septembre 2023.



Synthèse des principaux résultats

(Consultation organisée sous la forme d'un QCM)

1

Pour la majorité des répondants, l'artisanat, le commerce et les services sont les 1ers secteurs prioritaires permettant de générer de la croissance et de l'emploi.

2

67% estiment que l'accompagnement du porteur de projet ou du chef d'entreprise ainsi que l'offre de financement adaptée, sont les leviers prioritaires pour le développement et la compétitivité des entreprises.

3

77% considèrent que les dispositifs d'aide de la collectivité régionale (subvention ou ingénierie financière) sont les modes de financement les mieux adaptés pour assurer le développement d'une entreprise.

4

64% pensent que le niveau des infrastructures (port, aéroport, transport, santé etc.) sont les premiers facteurs d'attractivité du territoire pour un investisseur.

5

95 % considèrent que disposer d'une offre de financement adaptée est le levier le plus important permettant d'améliorer la performance des entreprises agricoles.

6

67% estiment que la diversification des activités/métiers autour de la mer et du littoral constitue le levier le plus important afin d'améliorer la performance des entreprises relevant des activités marines.

7

58% pensent que la valorisation du patrimoine naturel et culturel permet de renforcer les retombées économiques du secteur touristique sur le territoire.

8

70% considèrent qu'une entreprise innovante est avant tout une entreprise qui développe un nouveau produit, service ou usage.

9

Pour la majorité des répondants, l'innovation est utile au développement du territoire car elle permet prioritairement de susciter l'intérêt d'investisseurs.

10

64% pensent que proposer des dispositifs de financement adaptés (aides fiscales, subvention, ingénierie financière) favorise le développement de l'innovation.

11

Pour la majorité des répondants, la méconnaissance des marchés est le 1er frein au développement à l'export des entreprises guadeloupéennes.

12

83% estiment que la Caraïbe représente la première zone cibles à l'export pour les entreprises guadeloupéennes.

13

65% pensent que la professionnalisation des opérateurs de l'économie sociale et solidaire et le renforcement de la communication autour de ce secteur sont les leviers prioritaires pour accompagner le développement de l'ESS sur notre territoire.

14

63% considèrent que le soutien à la parentalité (en proposant des services tels que: gardes d'enfants, microcrèches, télétravail...) est une action prioritaire à mettre en place pour assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

15

Pour la majorité des répondants, anticiper les conséquences du déclin démographique et du vieillissement de la population est le 1er enjeu à prendre en compte pour l'avenir de notre territoire

Énumération des contributions reçues

- ▶ Association les sentinelles bleues Karaïbe (économie bleue)
- ▶ Chambre de commerce et d'industrie des Iles de Guadeloupe
- ▶ Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe
- ▶ HAMONIC Laurette (ICC)
- ▶ MANSOT Jean-Louis (Université des Antilles, économie bleue)
- ▶ PERNELLE Marie Claude (ICC)
- ▶ S.BIO GROUP (innovation)
- ▶ TEVEKA, Sandrine Renard (ICC)
- ▶ TEXERAUD Simone (ICC)
- ▶ WADI SIS, BOUDINE-ATALIE Cynthia (ICC)

Bibliographie

- ▶ BALAY Sarah, Entretien avec Marie-Luce PENCHARD 2^{ème} vice-présidente de la Région Guadeloupe, présidente de la commission économie, recherche et innovation, économie sociale et solidaire « Région Guadeloupe : faire de l'innovation une priorité » dans EWAG, 10 février 2023, <https://www.ewag.fr/2023/02/region.guadeloupe.innovation/> ;
- ▶ Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Antilles, CMUBA, Document stratégique de bassin maritime des Antilles, version soumise à procédure d'adoption, 81 pages, juin 2020 ;
- ▶ Etude sur l'économie bleue durable à horizon 2050 dans les RUP françaises, livrable final, 315 pages, août 2022 ;
- ▶ Etat - Région Guadeloupe et partenaires, Contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe, 2019-2022 ;
- ▶ FAO, 2022. La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0461fr> ;
- ▶ Programme « Continuons d'avancer, pou gadé pli lwen avec Ary CHALUS » élections régionales de 2021 ;
- ▶ Programme « Changez d'avenir avec Ary CHALUS », élections régionales de 2015 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe – 2011 ;
- ▶ Région, Guadeloupe, Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Guadeloupe (SDTAN), 2013 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par délibération du 26 décembre 2016 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) adopté par délibération du 26 décembre 2016 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) adopté par délibération du 26 décembre 2016 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Schéma directeur des usages et services numériques de la Guadeloupe (SDUN), 2019 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Plan de relance de la Guadeloupe – décembre 2020 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Bilan du Schéma d'aménagement Régional – 2020 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Rapport final sur l'évaluation du SRDEII, septembre 2022 ;
- ▶ Région Guadeloupe, Synthèse du rapport final sur l'évaluation du SRDEII – septembre 2022 ;

- 
- ▶ Région Guadeloupe, Programmes européens 2021-2027 (FEDER, FSE, FEADER, FEAMPA).
 - ▶ VERTIGOLAB, Etude sur l'économie bleue en Guadeloupe, rapport final, 183 pages, 19 octobre 2020.

Panorama socio-économique de la Guadeloupe

La Guadeloupe a traversé des années marquées par la crise sanitaire, l'instabilité due au conflit en Ukraine, les tensions sociales et les événements climatiques. En 2021, malgré une légère reprise du PIB à 8,9 milliards d'euros, la situation économique reste impactée. Le rebond fait suite à une baisse marquée en 2020 (-5,1 %) en raison de la crise sanitaire. La reprise est freinée, en 2021, par les manifestations sociales de fin d'année, limitant la consommation des ménages et les dépenses publiques.

(Source : Bilan INSEE 2022)

1- Tissu économique

1er avril 2023 : 22 591 établissements

Le tissu économique se caractérise par une forte proportion de petites structures : 59 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 8 % en ont plus de 9. Cette atomicité concerne l'ensemble des secteurs.

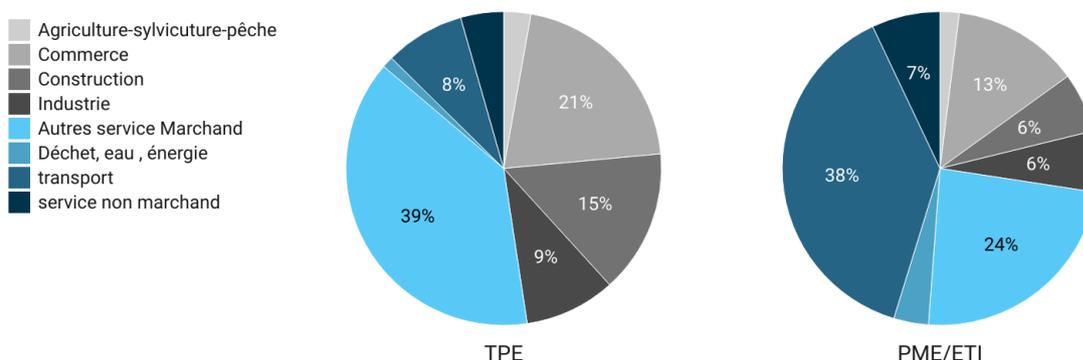
Le nombre d'emplois salariés s'élève à 127 370 au dernier trimestre 2022, soit 4 050 salariés de plus qu'en 2021. Cette hausse de 3,3 % fait suite à celle de 2,5 % enregistrée en 2021.

- TPE : 21 778 établissements (96% du tissu économique),
- PME : 813 établissements (4% du tissu économique).

(Source : IEDOM 2023)

Répartition des établissements par secteur d'activité

en fonction de la taille de l'établissement



Graphique: DOREIG-SOE • Source: IEDOM • Créé avec Datawrapper

Nombre d'établissements par taille et par activité au 1er avril 2023

Nombre d'établissements : Etablissements actifs ayant des employés ou ayant déclaré qu'ils sont susceptibles d'en avoir ; Aucun : dont établissements à effectif non déclaré

	Aucun	1 à 5	6 à 9	10 à 19	20 et plus
Agriculture-sylviculture-pêche	397	166	25	18	16
Commerce	2 352	1 501	442	221	106
Construction	2 336	653	129	98	50
Industries manufacturières, extractives et autres	1 164	559	185	123	51
Autres services marchands	5 193	2 481	453	290	193
Déchets, eau, énergie	173	49	16	14	29
Transport	991	532	122	138	311
Services non marchands	500	306	83	68	57

Tableau: DOREIG-SOE • Source: Sirene, Rapport annuel IEDOM 2022 • Créé avec Datawrapper

2- Dynamique entrepreneuriale et ouverture internationale

7 849 entreprises sont créées en 2022, soit une hausse de 16,3 % par rapport à 2021 et de 34,0 % par rapport à 2019.

(Source : Bilan INSEE 2022)

260 entreprises ont fait l'objet d'une liquidation, soit une augmentation de 48 % par rapport à 2021,

- Balance commerciale en 2022 : **-3,6 milliards d'euros**, soit une détérioration de 712 millions d'euros en un an
- Évolution des importations (en valeur) : en 2022, 24 % (+16 % en 2021)
- Évolution des exportations (en valeur) : en 2022, 19 % (+40 % en 2021)
- Secteur plus impacté par la hausse des importations (en valeur) : énergie (+ 72% en un an)
- Secteur plus impacté par la hausse des exportations (en valeur) : denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (+ 11% en un an)

Les réexpéditions de produits pétroliers raffinés stimulent les exportations. Les expéditions de rhum restent majoritaires, représentant toujours 61 % comme en 2021. Les exportations de produits agricoles diminuent de 6 % par rapport à 2021, mais restent plus élevées qu'en 2019. La production de cultures traditionnelles, comme la banane, diminue en raison du passage de la tempête tropicale Fiona en septembre 2022.

(Source : IEDOM 2023)

40 brevets français à l'INPI et l'OEB où « la région de l'inventeur » est la Guadeloupe entre 2002 et 2015.

Plus de 850 personnels enseignants chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels d'appuis à la recherche.

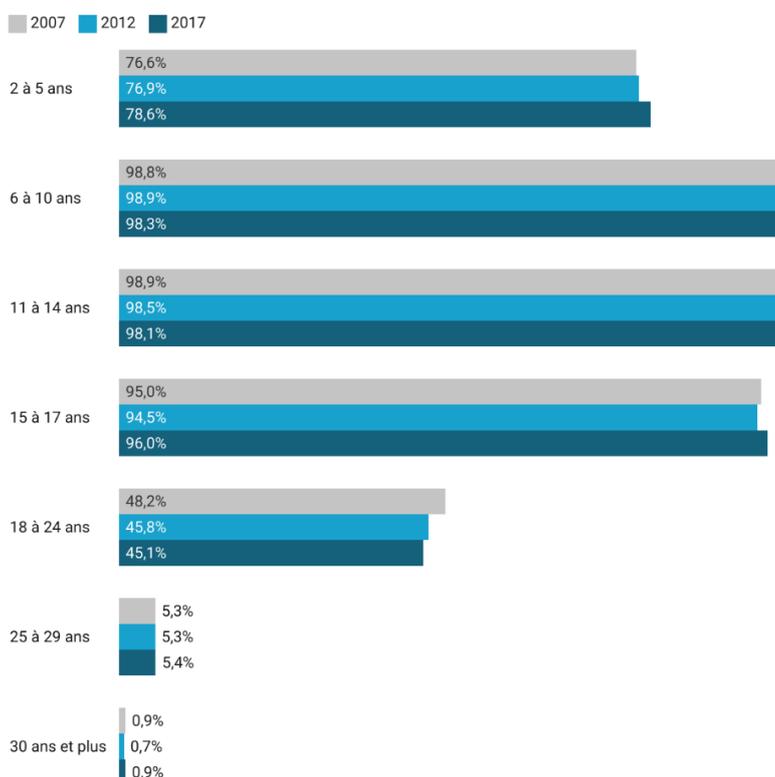
Considérant le nombre d'adhérents aux principaux clusters thématiques du territoire, (acteurs d'accompagnement et d'appui aux structures), les entreprises innovantes en activité représenteraient à **minima 280 établissements**.

(Source : Région Guadeloupe)

Selon l'INSEE, entre 2008 et 2010, une entreprise antillaise sur 2 a innové, soit un niveau comparable à celui de métropole. 31 %, des entreprises innovantes en produits ou en procédés de l'industrie manufacturière de Guadeloupe ont engagé des activités de R&D interne entre 2008 et 2010.

3- Formation

Taux de scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans en %



Graphique: DOREIG-SOE - Source: INSEE (millésime 2020) - Créé avec Datawrapper

Taux d'emploi par niveau de diplôme en 2022

(en %)

Niveau de diplôme	2021	2022	VAR
Diplôme de niveau Bac + 2 et supérieur	81	83	2
Baccalauréat ou brevet ou autre diplôme de ce niveau	56	55	-2
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	57	54	-5
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	32	28	-13

Tableau: DOREIG-SOE • Source: INSEE, 2023 • Créé avec Datawrapper

Taux de réussite au bac en 2022 :

- Bac Général : 95,2%, contre 98,2% en 2021 (-3 points)
- Bac technologique : 93,9%, contre 96,4% en 2021 (- 2,5 points)
- Bac pro : 75,3%, contre 85,4% en 2021 (- 10 points)

(Source : Académie de Guadeloupe 2022-2023)

Quelques nouvelles filières en cohérence avec les mutations de la société :

- **L'intelligence artificielle** : Master Informatique Intelligence artificielle et Optimisation (UA) ;
- **L'économie bleue** : Licence professionnelle des métiers de la mer a ouvert ses portes en septembre 2023. (UA) ;
- **La culture** : licence art du spectacle et patrimoine culturel immatériel (PCI) à l'Université des Antilles depuis 2019 (IUT) ;
- **La médecine** : création du 2ème cycle de formation des études de médecine, possibilité de poursuivre le cursus jusqu'à la 4ème année de médecine, depuis la rentrée 2023 (UA).

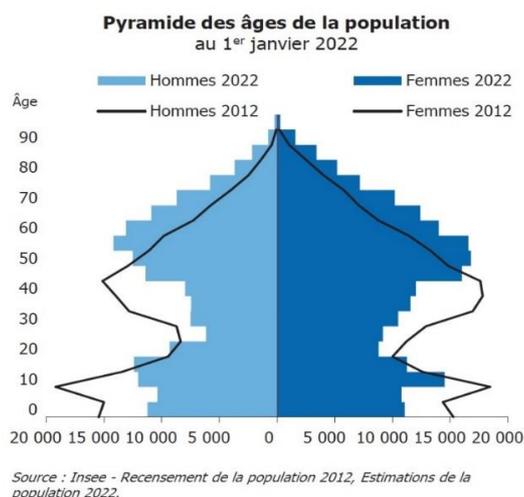
Université des Antilles entre dans le palmarès du prestigieux classement international de Shanghai qui valorise les établissements d'enseignement supérieur.

(Source : Université des Antilles)

4- Situation sociale

Le solde migratoire continue d'être déficitaire : -2 886 personnes en 2021.

Ce déficit d'attractivité du territoire est particulièrement marqué dans la catégorie de la population jeune et active. Entre 2011 et 2021, la Guadeloupe perd en moyenne 0,6 % de sa population chaque année, soit près de 3 000 habitants annuellement. La pyramide des âges de l'IEDOM montre qu'en 10 ans, la population de 50 ans et plus devance celle des 20-49 ans.



La Direction générale des finances publiques (DGFIP) recense 263 000 foyers fiscaux en Guadeloupe en 2020 (+2,1 % par rapport à 2019). Le revenu fiscal de référence s'élève à 4,6 milliards d'euros (+1,4 % sur un an), soit 20,7 % du montant total de l'ensemble des départements d'outre-mer (21,8 milliards d'euros). En moyenne, par foyer fiscal, le revenu fiscal déclaré s'établit à 17 682 € (17 811 € en 2019), contre 27 697 € (27 599 € en 2019) au niveau national. Selon l'Insee, en 2020, le revenu salarial brut annuel moyen en équivalent temps plein s'élève à 35 114 € en Guadeloupe, soit 11,3 % de moins qu'au niveau national.

- **12 % de la population est en situation de très grande pauvreté en 2018**, soit 45 700 personnes. Ce taux est près de six fois plus élevé qu'en France métropolitaine (2,1 %).
- **34 % de la population vit sous le seuil de pauvreté**, soit avec moins de 1 010 euros par mois, en 2017. En comparaison, ce taux s'élève à 14 % en France métropolitaine. (INSEE 2018)

Le taux de chômage au sens du BIT est de 18,6 % en 2022, soit 1,4 point de plus qu'en 2021.

En 2021, la population active (en emploi ou au chômage, âgée de 15 à 64 ans) s'établit à 142 600 personnes en Guadeloupe. Elle représente 63 % des 15-64 ans. Ainsi, le taux d'activité retrouve son niveau de 2019, après un recul à 62 % en 2020. Fin décembre 2022, 42 595 demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) sont enregistrés, en baisse de 13,3 % sur un an.

En 2020, le salaire net horaire moyen en Guadeloupe est de 15 €. Pour les hommes, il est de 15,6 €, tandis que pour les femmes, il s'élève à 14,3 € (+9,2 %). En 2022, 18 % des personnes de 53 à 69 ans ne sont ni en emploi, ni en retraite, ni en préretraite (Nerp). Les femmes (20 %) sont plus fréquemment en situation de Nerp que les hommes (16 %).

(Source : Bilan INSEE 2022)

5- Brève Description de l'économie par secteur

En 2022, les prix en Guadeloupe augmentent de 3,6 % en raison du relâchement des restrictions sanitaires et de l'instabilité due au conflit en Ukraine. Les tensions inflationnistes, initiées en 2021 et principalement liées à l'énergie, s'intensifient en 2022 en raison de contraintes importantes liées

à l'offre. Ces tensions touchent également d'autres secteurs de consommation, notamment l'alimentation, en raison de la hausse des coûts de production et de transport.

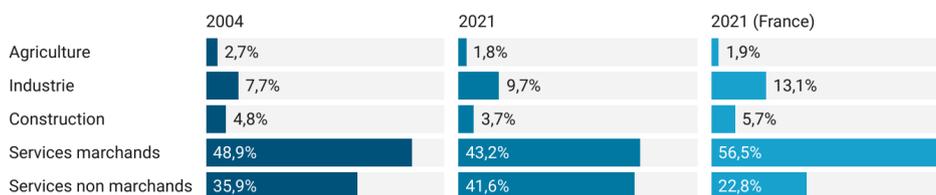
(Bilan INSEE 2022)

En matière fiscale, les taxes d'octroi de mer et d'octroi de mer régional ont un impact positif sur l'économie locale. En 2021, la recette d'octroi de mer pour les communes était de 234,22 millions d'euros, tandis que celle d'octroi de mer régional s'élevait à 85,99 millions d'euros. Le régime fiscal de l'octroi de mer a eu un impact positif sur la production locale, avec une augmentation de 32 % de la production déclarée à l'administration des douanes, passant de 1,047 à 1,385 milliards d'euros entre 2014 et 2019.

(Source : Région Guadeloupe)

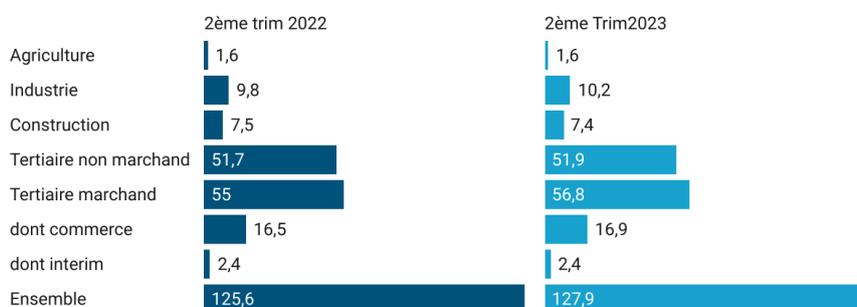
Avec 23 449 euros en 2021, le PIB par habitant est très loin du niveau national (36 911 euros). (IEDOM)

Répartition de la valeur ajoutée par secteur en Guadeloupe (en %)



Graphique: DOREIG-SOE • Source: INSEE, Comptes définitifs base 2014 • Créé avec Datawrapper

Emplois salariés par secteurs (en milliers)



Graphique: DOREIG-SOE • Source: INSEE, Tableau de bord de la conjoncture Guadeloupe 2023 • Créé avec Datawrapper

□ Commerce et artisanat

En 2018, le commerce contribuait à hauteur de 10,3 % à la valeur ajoutée totale de la Guadeloupe. En avril 2022, le territoire comptait 4 568 établissements commerciaux, représentant 20,6 % du total. Ces établissements se répartissaient principalement en commerces de détail (65,5 %), commerces de gros (19,2 %), et entreprises de commerce automobile et de réparation (14,8 %). Selon l'Insee, en 2019, les commerces guadeloupéens affichaient un taux de valeur ajoutée de 14,8 % et une marge de 24,8 %, avec les frais de personnel représentant 73,3 % de la valeur ajoutée. Selon l'IEDOM, au 1er avril 2022, la Guadeloupe comptait **1 594 établissements artisanaux**. Parmi l'ensemble des branches professionnelles, le secteur de la construction reste prépondérant,

regroupant 42,7 % des établissements (soit 677 entités), devant les activités industrielles (23,5 % soit 373 établissements).

□ **Industrie**

En 2021, l'industrie compte 2 030 établissements, soit une augmentation de 5,7 % par rapport à 2020 (1 921 établissements). Ces entreprises représentent 9,1 % des structures locales et contribuent à hauteur de 7,5 % de l'emploi total salarié. En 2019, selon l'Insee, les 1 836 structures industrielles ont généré un chiffre d'affaires de 1,5 milliard €, avec un taux de valeur ajoutée de 30,4 %, dépassant la moyenne de 25,6 % pour l'ensemble des secteurs économiques. L'emploi dans l'industrie progresse, principalement grâce aux industries agro-alimentaires (+4 %) selon l'INSEE. Le secteur de l'énergie, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, connaît une croissance constante en Guadeloupe. Entre 2000 et 2018, la filière a triplé sa croissance, soulignant son importance grandissante dans l'économie locale.

□ **Service**

Le secteur des services marchands, hors transports, compte 8 610 établissements au 1er avril 2023, dont plus d'un tiers dans les activités scientifiques et services administratifs. Sa valeur ajoutée en 2019 est de 2,6 milliards €, avec plus d'un tiers provenant des activités immobilières. Les services non marchands représentent 37,9 % de la valeur ajoutée totale en 2019 en Guadeloupe. Les activités de santé humaine et d'action sociale sont en tête avec 37,4 %, suivies par l'enseignement (34,1 %) et les administrations publiques ainsi que la sécurité sociale (28,5 %). Ce secteur, représentant 9,3 % des établissements au 1er avril 2023, constitue 36 % de l'emploi total à la fin de 2021.

(Source : IEDOM)

Selon l'INSEE en 2020, près de 69 % des entreprises guadeloupéennes sont impliquées dans le secteur des services, dominant ainsi l'économie régionale.

□ **Tourisme et culture**

En 2019, le secteur du tourisme représentait 8 000 emplois, soit 8,4 % de l'emploi total. En 2020, la crise sanitaire a affecté le secteur, mais la clientèle locale a soutenu les meublés de tourisme, maintenant le chiffre d'affaires. En 2021, les revenus des meublés ont progressé, doublant en 2022 pour atteindre 140,6 millions d'euros, soit une augmentation de 71 % par rapport à 2019. Selon le CARIFOREF, en 2011, les ICC en Guadeloupe représentaient 1840 emplois directs et indirects, principalement dans les secteurs de la Presse (488), des métiers d'art/design/mode (377) et de la télévision/radio (342). Il est toutefois important de noter que la quantification des secteurs des ICC, notamment la création numérique, le patrimoine et la communication, est complexe. FOCUS « DEATH IN PARADISE » : La Grande-Bretagne investit 5 millions d'euros dans la production en Guadeloupe, avec 1,5 million d'euros alloués aux salariés depuis le début du tournage. La série est filmée d'avril à août chaque année depuis 2011, totalisant 12 saisons.

□ **Croissance bleue et verte**

La production maritime est évaluée à 750 M€, dont 23,4 M€ proviennent de la pêche. En 2018, la flotte des pêcheries guadeloupéennes comptait 759 navires avec 1036 marins, âgés en moyenne de 51 ans. Le débarquement de poissons atteint 2 419 t en 2021. En 2017, la pêche professionnelle a

généralisé une valeur de vente de près de 35 millions d'euros, avec une moyenne de 5 056 Kg de production par navire. La consommation annuelle de produits halieutiques en Guadeloupe est de 14 000 à 15 000 tonnes, soit 37 Kg par habitant. La pêche locale couvre environ la moitié de cette demande. Une licence professionnelle des métiers de la mer a débuté en septembre 2023. Le Karunautik, lancé en juin 2023, est le premier salon du nautisme et de la mer, ouvert à l'ensemble des professionnels de la mer et du tourisme, avec le soutien des collectivités locales.

L'emploi agricole représente 3% du total de l'emploi en Guadeloupe (INSEE, enquête Emploi en continu 2018). En 2020, 10 208 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles guadeloupéennes, soit 2 779 de moins qu'en 2010. Près d'un tiers des exploitations sont dirigées par des exploitants de plus de 60 ans, dont la moitié ne prévoit pas de cesser son activité prochainement. Les agriculteurs installés après 2010 sont plus jeunes, avec 46% ayant obtenu au moins le baccalauréat.

(Source : Agreste – Recensements agricoles 2020)

Des actions, telles que le concours Agreen startup, favorisent le développement de projets innovants au service du monde agricole et contribuent à les rendre visibles à d'éventuels investisseurs. Aussi, la collectivité régionale poursuit son accompagnement au projet « lizin santral », qui participe à la structuration de la filière agricole.

□ **Numérique**

Le secteur numérique en Guadeloupe a enregistré une hausse notable de 26% des entreprises créées entre 2015 et 2019, selon la Banque des territoires. Au 1er avril 2023, il compte 545 établissements, représentant 2,4 % du total sur l'île. La distribution (38 %) et la programmation informatique et le conseil (30 %) dominent le secteur. Avec 419 salariés, le secteur représente 1,1 % des emplois salariés privés. En termes de Très Haut Débit (THD), 52,6 % des accès sont couverts en Guadeloupe à fin 2021. Énergie (consommation et bilan carbone).

(Source : IEDOM)

□ **Énergie (consommation et bilan carbone)**

ENERGIE

Le bilan annuel réalisé du 27 janvier au 12 juin 2022, avec la participation de plus de 30 acteurs, comprend :

- 6 550 GWh d'énergie finale consommée,
- 33,70% d'énergies renouvelables dans le mix électrique.

En octobre 2022, le bulletin a révélé une progression significative des énergies renouvelables, atteignant près de 40% dans le mix électrique, un record.

(Source Synergile)

DECHETS

En 2021, 222 268 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées par les services publics et 97 397 tonnes de déchets d'activités économiques ont été estimées.

- Entreprises identifiées : 14 Partenariat de récupération de palette
- Mis en œuvre : 4 Matières valorisées : environ 1 800 palettes

- Tonnes de déchets valorisées : 34,5 tonnes
- Economie réalisée (pour l'ensemble des partenaires d'une synergie) : environ 4 500 €
- Sessions de formations (collectives & individuelles) : 4
- Utilisateurs inscrits : 53
- Entreprises inscrites : 13
- Ressources déposées : 8

(Sources : Ecologie Industrielle Projet PALETT'ÎLE GUADELOUPE, Karu Exchange La Plateforme Interacteurs De La Guadeloupe, Synergile)

CARBONE

Du 30 janvier au 17 juin 2022 : + de 10 partenaires sollicités + de 400 données traitées.

Bilan de l'année :

- 50% des émissions sont issus du déplacement de personnes et du transport de marchandises ;
- 11% du résidentiel et du tertiaire.

(Source : Synergile)

En termes de développement durable, il est à noter la création, en février 2021, de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG). Elle a pour mission d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, de mettre en œuvre les schémas nationaux, et d'assurer l'information, la sensibilisation et la mobilisation citoyenne.

□ **BTP**

En 2022, l'inflation et les retards d'approvisionnement inquiètent les professionnels. Malgré le plan France Relance, la commande publique reste faible. La rénovation thermique de 31 bâtiments de l'État a débuté en 2021 pour 44 millions d'euros, et 1 362 logements sociaux ont été réhabilités. Seulement 8,9 % des 391 appels d'offres publics de 2022 ont abouti à un marché signé, selon la CERC. La consommation de ciment en Guadeloupe diminue de 4,3 % malgré des travaux post-ouragan. Les permis de construire augmentent de 81,2 % en un an. Certaines entreprises du BTP font face à des tensions de trésorerie en raison de l'augmentation des prix des matériaux non répercutée sur les marchés déjà signés.

(Source : Bilan INSEE 2022)

- **1417 établissements au 4ème trimestre 2022 ***
- **Activité : 2100 logements mis en chantier (fin juillet 2023) ****
- **Emploi : 7557 salariés BTP (1er trimestre 2023) *****

**(Source : Caisse des congés payés du bâtiment)*

*** (Source : SITADEL)*

**** (Source : ACOSS-URSSA)*

□ *Economie sociale et solidaire (ESS) / silver économie*

En 2021, l'ESS représentait 9,5 % de l'emploi en Guadeloupe, totalisant 10 210 emplois, dont 15 % dans le secteur privé, avec une majorité de femmes (71,4 %). Parmi les 1015 structures de l'ESS, 70,2 % ont moins de 10 salariés. Les associations dominent (85,5 %), suivies des coopératives (10,6 %), des mutuelles (3,5 %) et des fondations (0,3 %).

(Source : CRESS 2022)

La population des plus de 75 ans en Guadeloupe a augmenté de 9,7 % en 2021 par rapport à dix ans auparavant (6,8 %). Le territoire compte 22 établissements d'hébergement pour personnes âgées au 1er janvier 2021. Le nombre de lits médicalisés (37,1 pour 1 000 habitants) a diminué pour la deuxième année consécutive, restant bien en dessous du taux national (96,9 lits). Les places pour les soins à domicile par tranche de 1 000 habitants (19,9) sont équivalentes à la France hors Dom et supérieures aux Antilles-Guyane.

(Source : Bilan INSEE 2022)